



**TransAlta Renewables Inc.**

**Rapport de gestion**

*31 décembre 2020*

## Table des matières

Activités d'exploitation de la société	RG2	Instruments financiers	RG26
Énoncés prospectifs	RG2	Autres résultats consolidés	RG27
Stratégie et capacité de produire des résultats	RG4	Opérations et soldes avec les parties liées	RG29
Faits saillants	RG6	Situation de trésorerie et sources de financement	RG32
Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture	RG8	Méthodes et estimations comptables critiques	RG36
Mesures conformes aux IFRS additionnelles	RG11	Modifications comptables	RG42
Mesures non conformes aux IFRS	RG12	Perspectives pour 2021	RG43
Analyse du BAIIA aux fins de comparaison	RG13	Contexte d'affaires	RG46
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	RG16	Questions environnementales, sociales et de gouvernance («ESG»)	RG53
Résultats du quatrième trimestre	RG20	Gestion du risque	RG69
Principales informations trimestrielles	RG25	Contrôles et procédures	RG81

Le présent rapport de gestion doit être lu avec nos états financiers consolidés annuels audités de 2020 (les «états financiers consolidés») et notre notice annuelle de 2021 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Nos états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada telles que publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB») et en vigueur au 31 décembre 2020. Certaines mesures financières comprises dans ce rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne doivent pas être utilisées isolément ou en remplacement de mesures établies selon les IFRS. Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions. Tous les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, lesquels sont présentés en dollars entiers à deux décimales près. Tous les autres montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales autres que TransAlta Renewables. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Le présent rapport de gestion est daté du 2 mars 2021. Des renseignements supplémentaires sur TransAlta Renewables, y compris la notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur notre site Web, à l'adresse [www.transaltarenewables.com](http://www.transaltarenewables.com). L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

## Activités d'exploitation de la société

Au 31 décembre 2020, TransAlta Renewables détenait 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens, une centrale éolienne de stockage à batteries et une centrale alimentée au gaz naturel au Canada et détenait des participations financières dans les parcs éoliens du Wyoming, et les parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, les projets d'énergie solaire Mass Solar et les actifs de production au gaz australiens de TransAlta. La centrale éolienne de stockage à batteries est entrée en service le 15 octobre 2020. Les parcs éoliens Big Level et Antrim ont été mis en service respectivement les 19 et 24 décembre 2019. Les résultats d'exploitation de ces actifs dans lesquels nous détenons une participation financière ne sont pas consolidés dans nos résultats. Toutefois, les produits financiers que nous tirons des placements sous-jacents sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

Globalement, nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité de production brute<sup>1</sup> totalisant 2 565 MW (capacité de production nette<sup>1</sup> de 2 537 MW) en exploitation au 31 décembre 2020. TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, en sa version modifiée.

Le 23 décembre 2020, la société a conclu une entente définitive avec TransAlta visant l'acquisition du projet de parc éolien Windrise de 207 MW, d'une participation financière dans la centrale de cogénération Ada de 29 MW et d'une participation financière de 49 % dans le parc éolien Skookumchuck de 137 MW de TransAlta. L'acquisition du projet de parc éolien Windrise a été clôturée le 26 février 2021 et celle des participations financières dans la centrale de cogénération Ada et le parc éolien Skookumchuck devrait se clôturer au deuxième trimestre de 2021; toutefois, l'avantage économique de chaque transaction prendra effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «projeter», «avoir l'intention de», «planifier», «prévoir», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement, d'événements ou de nos résultats futurs et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que notre rendement, les événements ou nos résultats réels diffèrent de manière importante de ceux énoncés dans les énoncés prospectifs.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur, y compris, mais sans s'y limiter : notre stratégie d'entreprise, notamment la capacité de tirer parti de possibilités de croissance stratégique dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et dans le secteur de la production d'énergie à partir de gaz naturel ainsi que dans d'autres secteurs d'infrastructures, et de verser annuellement entre 80 % et 85 % des liquidités disponibles à des fins de distribution aux actionnaires de la société; les participations financières dans la centrale de cogénération Ada et le parc éolien Skookumchuck en avril 2021; les répercussions potentielles de la COVID-19 sur la société et les mesures à mettre en œuvre par la société ou TransAlta en réponse à la pandémie de COVID-19; nos perspectives pour 2021, y compris le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution (comme ils sont définis ci-après), les charges d'intérêts, les liquidités disponibles à des fins de distribution et les dépenses d'investissement de maintien et dépenses liées à la productivité; le montant de dividendes sur les actions privilégiées reflète; l'exposition au risque de change et la gestion des risques; la situation de trésorerie et les sources de financement, y compris notre capacité de gérer nos emprunts jusqu'en 2023 et au-delà, à des conditions acceptables; les changements apportés au taux

1) Nous mesurons la capacité comme étant la capacité maximale nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

d'imposition en Alberta; les principales sources de liquidités et notre capacité à effectuer des prélèvements sur ces liquidités; les attentes relatives à la dette à l'égard des projets; la libération du produit du financement donnant droit à des avantages fiscaux, actuellement détenu en tant que réserves, lors du paiement de tous les coûts des projets en cours et de la satisfaction de certaines autres conditions; les attentes au chapitre des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, y compris l'entretien effectué par des tiers ainsi que la variabilité de ces coûts; le versement de dividendes futurs; les attentes quant à la disponibilité et à la capacité de la production d'énergie et quant à la quantité d'énergie produite; les mesures visant à gérer certains risques, notamment des mesures pour gérer le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, les risques liés à la gestion de projets et le risque lié à la réputation; la réglementation, la législation et les programmes gouvernementaux prévus; les attentes concernant le caractère saisonnier de la production des centrales éoliennes et hydroélectriques et le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits carbone compensatoires correspondants; les attentes quant à notre capacité d'avoir accès aux marchés des capitaux à des conditions raisonnables; les attentes à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état; les attentes relativement à l'issue des réclamations contractuelles ou réclamations juridiques existantes ou éventuelles, des enquêtes réglementaires et des litiges, y compris le différend avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») concernant la mise en service de la centrale de South Hedland; et le fait que la société concrétisera de temps à autre des occasions d'acquisition et d'aménagement afin de favoriser la croissance de la société. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion se fondent sur de nombreuses hypothèses, notamment en ce qui concerne la juste valeur des instruments financiers, les prévisions sur le prix de l'électricité et du gaz naturel, et le fait que les conséquences de la COVID-19 ne seront pas sensiblement plus onéreuses pour la société, ce qui suppose que la société pourra poursuivre ses activités à titre de fournisseur de services essentiels, financer sa croissance au moyen de dette à l'égard des projets et accéder à du crédit à des conditions raisonnables.

Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants qui pourraient faire en sorte que les plans, le rendement, les résultats ou les réalisations réels diffèrent considérablement des attentes actuelles. Les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur ce qui est exprimé explicitement ou implicitement par les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent les risques concernant l'incidence, la durée et la gravité de la COVID-19 et la détérioration de la conjoncture économique générale connexe, lesquelles sont impossibles à prévoir pour le moment, et présentent des risques, notamment les suivants : des directives plus restrictives des autorités gouvernementales et de santé publique; la disponibilité réduite de la main-d'œuvre, ce qui nuit à notre capacité de continuer d'affecter le personnel nécessaire à nos activités et installations; des répercussions sur notre capacité d'atteindre nos objectifs de croissance, y compris notre capacité d'acquérir des actifs d'exploitation ou d'aménagement de TransAlta; notre capacité de maintenir des processus de contrôle interne adéquats; un accès restreint aux capitaux et une augmentation des coûts d'emprunt; une baisse de la demande en électricité à court ou à long terme; les variations des prix des produits de base; les réductions dans la production; une augmentation des coûts attribuable à nos efforts pour atténuer l'incidence de la COVID-19; la détérioration du crédit et des marchés des capitaux à l'échelle mondiale qui pourrait restreindre notre capacité d'obtenir du financement de sources externes pour financer nos dépenses axées sur l'exploitation et la croissance; la hausse du taux de perte sur nos créances clients en raison de défaillances de crédit; des perturbations supplémentaires de notre chaîne d'approvisionnement; la dépréciation d'actifs; et les répercussions négatives sur nos systèmes de technologie de l'information et nos systèmes de contrôle interne, notamment l'augmentation du nombre de menaces à la cybersécurité. Les autres facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs comptent notamment les risques concernant : l'évolution de la conjoncture économique, notamment les fluctuations des taux d'intérêt; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères, notamment le dollar canadien, le dollar américain et le dollar australien; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les interruptions de transport et de distribution de l'électricité; les incidences des conditions météorologiques et d'autres risques liés au climat; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent, en soleil ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles; les pannes de matériel et notre incapacité d'effectuer les réparations nécessaires, et de le faire dans des délais raisonnables et de manière rentable; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les différends qui nous opposent à des contreparties; les procédures judiciaires et les litiges contractuels impliquant la société; la dépendance à l'égard du personnel clé et les services fournis par TransAlta; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les modifications

aux mesures incitatives ou aux subventions gouvernementales pour la production d'énergie renouvelable; les exigences de plus en plus restrictives en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ainsi qu'à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats, le rendement et les événements projetés se matérialiseront.

## Stratégie et capacité de produire des résultats

Nous avons pour objectifs i) de procurer aux investisseurs des rendements constants et stables grâce à la possession d'actifs de production d'énergie renouvelable, ou de participations dans ces actifs, et de production d'énergie à partir du gaz naturel et d'autres infrastructures visés principalement par des contrats à long terme générant des flux de trésorerie stables, conclus avec des contreparties solides; ii) de saisir et de tirer parti des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de la production d'électricité renouvelable et dans le secteur de la production d'énergie à partir de gaz naturel ainsi que dans d'autres infrastructures; iii) de conserver une diversité quant aux emplacements géographiques, à la production et aux contreparties; et iv) de verser annuellement entre 80 % et 85 % des liquidités disponibles à des fins de distribution aux actionnaires de la société. Se reporter également à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

Nos stratégies et notre capacité de produire des résultats s'établissent comme suit :

### Stratégie de croissance

Notre stratégie de croissance consiste à construire ou à acquérir des centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel ainsi que d'autres infrastructures visées en grande partie par des contrats qui génèrent des flux de trésorerie stables dans le but d'obtenir le rendement cible sur le capital investi. La mise en œuvre réussie de notre stratégie de croissance exige non seulement qu'elle soit réalisée au moment opportun, mais aussi qu'elle fasse l'objet d'une appréciation commerciale prudente, et que des ressources suffisantes soient disponibles pour effectuer un contrôle préalable et une évaluation de ces actifs.

TransAlta, notre actionnaire le plus important, a indiqué que la vente de certains de ses actifs visés par des contrats à la société pourrait constituer une source de croissance et une source de financement pour TransAlta. Un élément clé du parrainage de TransAlta est sa capacité à acquérir des projets et à construire, à intégrer et à exploiter des centrales de production en notre nom. Les acquisitions d'actifs auprès de TransAlta sont soumises à des évaluations indépendantes et devront être approuvées par les administrateurs indépendants du conseil d'administration de TransAlta Renewables (le «conseil»).

Avec le soutien de TransAlta, nous avons fait croître notre portefeuille d'énergies renouvelables grâce aux réalisations suivantes en 2020 :

- Le projet de stockage à batteries WindCharger («WindCharger»), situé à Pincher Creek, en Alberta, a été acquis auprès de TransAlta le 1<sup>er</sup> août 2020 et est en service depuis le 15 octobre 2020. La centrale augmente la capacité nette détenue de 10 MW et a une capacité de stockage totale de 20 MWh.
- Le 23 décembre 2020, la société a annoncé qu'elle a conclu des ententes définitives avec TransAlta Corporation pour l'acquisition d'une participation directe de 100 % dans le projet de parc éolien Windrise de 207 MW situé dans le district municipal de Willow Creek, en Alberta, qui a été clôturée le 26 février 2021; d'une participation financière de 49 % dans le parc éolien Skookumchuck de 137 MW situé dans les comtés de Thurston et de Lewis, dans l'État de Washington; et d'une participation financière de 100 % dans la centrale de cogénération Ada de 29 MW située à Ada, dans le Michigan. L'acquisition des participations financières dans le parc éolien Skookumchuck et la centrale de cogénération Ada devrait se clôturer au deuxième trimestre de 2021.
- Les activités de construction du projet de parc éolien Windrise se sont poursuivies, et toutes les procédures nécessaires à la protection de l'équipe de construction durant la pandémie de COVID-19 ont été mises en place. Toutefois, en raison des retards liés à la COVID-19 dans la livraison des composantes d'éoliennes, la construction et la mise en service devraient avoir lieu au deuxième semestre de 2021.

D'autres possibilités de croissance à long terme pourraient également être recherchées, principalement par voie d'acquisitions de nouveaux projets de construction faisant l'objet de contrats, de regroupements au sein de l'industrie et d'autres occasions de croissance sur de nouveaux marchés, relativement à d'autres technologies ou catégories d'investissement.

### Stratégie liée aux contrats

Dans le cadre de nos contrats d'achat d'électricité («CAÉ»), notamment les CAÉ de TransAlta, tels qu'ils sont tous définis ci-après, nos centrales et celles dans lesquelles nous détenons une participation financière font l'objet en grande partie de contrats. La presque totalité de notre capacité de production est sous contrat pour les 5 prochaines années, mais cette proportion diminuera graduellement par la suite sur une période de 26 ans. La durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos CAÉ est d'environ 11 ans<sup>2</sup>.

### Stratégie d'exploitation

Nos centrales éoliennes, hydroélectriques, solaires et alimentées au gaz naturel affichent un historique d'exploitation et un rendement établis. Au 31 décembre 2020, les actifs étaient en service depuis une période allant de 2 mois à 30 ans, la moyenne pondérée des années d'exploitation par capacité étant de 15 ans, ce qui inclut les installations dans lesquelles nous possédons une participation financière.

TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation. Les membres de l'équipe de direction de TransAlta chargés de la gestion de nos activités possèdent une grande expérience dans le secteur de la production d'électricité. Les employés de TransAlta qui assurent la prestation des services d'exploitation à nos centrales sont ceux-là mêmes qui fournissent ces services à TransAlta. Pour plus de renseignements, consulter la notice annuelle.

### Stratégie financière

Notre stratégie financière consiste à maintenir une situation financière solide afin de consolider les assises de nos principales activités essentielles et de notre croissance. Une situation financière solide nous permet d'améliorer notre capacité à dégager des rendements stables et constants.

---

2) La moyenne pondérée est fondée sur la capacité.

## Faits saillants

### Faits saillants financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019	2018
Production d'énergie renouvelable (GWh) <sup>1</sup>	4 471	3 747	3 652
Produits des activités ordinaires	436	446	462
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	92	179	236
BAlIA aux fins de comparaison <sup>2,3</sup>	462	438	430
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés <sup>2</sup>	355	343	343
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	267	331	385
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>2</sup>	304	293	295
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,35	0,68	0,92
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action <sup>2</sup>	1,33	1,30	1,33
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action <sup>2</sup>	1,14	1,11	1,15
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,94	0,94	0,94
Dividendes versés par action ordinaire <sup>4</sup>	0,94	0,94	0,94

1) Inclut la production des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada, des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions.

3) Le BAlIA aux fins de comparaison ne tient pas compte de l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché.

4) Incluent les versements au titre du régime de réinvestissement des dividendes.

Aux 31 décembre	2020	2019	2018
Capacité installée – gaz (MW) <sup>1</sup>	949	949	949
Capacité installée brute renouvelable (MW) <sup>2</sup>	1 619	1 609	1 496
Total de l'actif	3 656	3 702	3 747
Emprunt à vue de TEA <sup>3</sup>	195	—	—
Dettes et obligations locatives <sup>4</sup>	692	961	932
Total des passifs non courants	987	1 237	1 192

1) Inclut la production des centrales alimentées au gaz canadiennes et australiennes dans lesquelles nous possédons une participation financière.

2) Inclut la capacité des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada et des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. La capacité installée brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

3) Le 23 octobre 2020, TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd. («TEA»), une filiale de TEA, a émis des prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société. L'emprunt à vue de TEA est non garanti et payable à vue. Il porte intérêt à 4,32 %, les intérêts étant payables trimestriellement jusqu'à l'échéance le 26 octobre 2022.

4) Inclut la partie courante.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la production d'énergie renouvelable a augmenté de 724 GWh par rapport à celle de 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la production du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis du fait d'un exercice complet d'exploitation des parcs éoliens Big Level et Antrim, la hausse des ressources éoliennes dans le secteur Énergie éolienne au Canada et la hausse des ressources hydriques dans le secteur Énergie hydroélectrique au Canada.

Les produits des activités ordinaires ont diminué de 10 millions de dollars par rapport à ceux de 2019, en raison principalement d'une baisse de la demande du marché pour le secteur Gaz au Canada, en partie contrebalancée par une hausse des ressources éoliennes et hydriques.

Le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison (le «BAIIA aux fins de comparaison») a augmenté de 24 millions de dollars par rapport à celui de 2019, en raison principalement d'une période complète d'exploitation des parcs éoliens Big Level et Antrim, qui sont entrés en service en décembre 2019, d'une hausse des ressources éoliennes et du raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien, le tout en partie contrebalancé par le règlement au titre de la procédure relative aux pertes de réseau de l'Alberta Electric System Operator («AESO»), le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits carbone compensatoires, l'indemnité d'assurance reçue en 2019 et la baisse des incitatifs gouvernementaux liée à l'expiration prévue en 2019 de certains incitatifs du Programme d'encouragement à la production éolienne.

La procédure relative aux pertes de réseau de l'AESO a été engagée relativement à la question de savoir si les règles relatives aux pertes de réseau de l'AESO de 2006 à 2016 étaient conformes aux règlements de l'Alberta. Il a été décidé qu'elles n'étaient pas conformes et, en 2017, une autre décision a été rendue établissant que la méthode utilisée pour calculer les pertes de réseau de 2017 serait appliquée aux exercices 2006 à 2016. Les factures de règlement devaient être établies pour trois périodes distinctes (de 2006 à 2009, de 2010 à 2013 et de 2014 à 2016). Au cours de l'exercice considéré, la société a comptabilisé des coûts nets de règlement de 6 millions de dollars au titre du règlement des pertes de réseau attribuées par l'AESO, ce qui représente sa proportion des pertes de réseau, et une charge d'intérêts de 2 millions de dollars. Se reporter à la rubrique «Éventualités» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

De façon générale, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont augmenté de 14 millions de dollars par rapport à ceux de 2019, ce qui s'explique surtout par une augmentation du BAIIA aux fins de comparaison et une baisse des dépenses d'investissement de maintien, en partie contrebalancées par l'augmentation des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux et la hausse de la charge d'impôt exigible.

Les liquidités disponibles à des fins de distribution ont augmenté de 11 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison de la hausse des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés, en partie contrebalancée par la hausse des remboursements du principal sur la dette amortissable.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a reculé de 87 millions de dollars par rapport à celui de 2019. Cette baisse est imputable à une diminution des produits financiers, à la variation défavorable de la juste valeur des actifs financiers et à une augmentation de la charge d'impôt exigible, contrebalancées par une augmentation des profits de change sur la valeur comptable des actifs australiens résultant du raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien. La charge d'impôt exigible a augmenté de 17 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, principalement en raison de la comptabilisation en 2019 d'un recouvrement d'impôt différé de 18 millions de dollars lié à une réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta. La variabilité des produits financiers et la variation de la juste valeur des actifs financiers sont liées au classement des distributions tirées des placements de la société dans ses participations financières à titre de remboursement de capital ou de dividendes reçus, le calendrier des dividendes déclarés sur les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et les incidences du change. Les facteurs clés des variations résultant de ces placements sont présentés ci-après :

- Une diminution de 7 millions de dollars des produits financiers attribuable à la baisse des dividendes reçus sur les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable qui ont été rachetées le 23 octobre 2020.
- Une hausse de 58 millions de dollars des profits de change attribuable au raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien depuis le 31 décembre 2019.
- Une variation défavorable de la juste valeur de 108 millions de dollars attribuable à des modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie faisant en sorte d'accélérer le remboursement du prêt sous-jacent aux actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable.

Se reporter aux rubriques «Instruments financiers» et «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les changements apportés à nos placements.



## Capacité de produire des résultats financiers

Les mesures que nous utilisons pour suivre notre rendement sont le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le tableau qui suit présente une comparaison des montants cibles communiqués antérieurement et des montants réels :

Exercices clos les 31 décembre		2020	2019
BAIIA aux fins de comparaison	Cible	445-475	425-455
	Réel	462	438
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	Cible	350-380	320-350
	Réel	355	343
Liquidités disponibles à des fins de distribution	Cible	300-330	270-300
	Réel	304	293

Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions sur ces mesures.

## Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

### TransAlta et la société annoncent qui sera le prochain président et chef de la direction

Le 4 février 2021, TransAlta a annoncé que John Kousinioris succédera à Dawn Farrell à titre de président et chef de la direction de TransAlta et se joindra au conseil de TransAlta le 1<sup>er</sup> avril 2021. Dans le cadre de la transition, M. Kousinioris a quitté ses fonctions de président et son poste d'administrateur de TransAlta Renewables, avec prise d'effet le 5 février 2021. Todd Stack a pris les fonctions de président de TransAlta Renewables et s'est joint au conseil de TransAlta Renewables le 6 février 2021. M. Stack conserve son poste de premier vice-président, Finances et chef de la direction des finances de TransAlta.

### Acquisition auprès de TransAlta d'un portefeuille d'une capacité de production de 303 MW, dont une capacité de production d'énergie éolienne de 274 MW

Le 23 décembre 2020, la société a annoncé avoir conclu des ententes définitives en vue d'acquérir trois actifs de TransAlta, à savoir :

- une participation directe de 100 % dans le projet de parc éolien Windrise de 207 MW, situé dans le district municipal de Willow Creek, en Alberta;
- une participation financière de 49 % dans le parc éolien Skookumchuck en service de 137 MW, situé dans les comtés de Thurston et de Lewis dans l'État de Washington;
- une participation financière de 100 % dans la centrale de cogénération Ada en service de 29 MW, située à Ada, dans le Michigan.

Le prix total de l'acquisition du portefeuille d'actifs est estimé à 439 millions de dollars, ce qui comprend le solde des coûts de construction du projet de parc éolien Windrise. La société prévoit financer la contrepartie en trésorerie de l'acquisition et le solde des coûts de construction avec le produit tiré du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA en octobre 2020. Le rachat de ces instruments a été financé avec le produit du financement par emprunt de la centrale de South Hedland. L'acquisition du projet de parc éolien Windrise a été clôturée le 26 février 2021 et celle des participations financières dans la centrale de cogénération Ada et le parc éolien Skookumchuck devrait se clôturer au deuxième trimestre de 2021; toutefois, l'avantage économique de chaque transaction prendra effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Suspension du régime de réinvestissement des dividendes

Le 31 mai 2018, la société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes pour les détenteurs canadiens d'actions ordinaires de la société. À compter du dividende payable le 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles pouvaient choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix par action ordinaire en vertu du régime de réinvestissement des dividendes était fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actionnaires admissibles n'étaient pas tenus de participer au régime de réinvestissement des dividendes.

Au quatrième trimestre de 2020, la société a suspendu jusqu'à nouvel ordre son régime de réinvestissement des dividendes à l'égard des dividendes futurs et déclarés. Par conséquent, le dividende payable le 30 octobre 2020 aux actionnaires inscrits au 15 octobre 2020 était le dernier versement de dividende admissible au réinvestissement par les actionnaires participants en vertu du régime de réinvestissement des dividendes. Les dividendes subséquents seront uniquement versés en espèces. Au moment du rétablissement du régime de réinvestissement des dividendes, les participants au régime qui y étaient inscrits au moment de la suspension et qui ont maintenu leur inscription au moment de son rétablissement y participeront automatiquement à nouveau.

## Prolongation du contrat avec BHP Nickel West

Le 22 octobre 2020, Southern Cross Energy («SCE») a remplacé et prolongé son CAÉ existant avec BHP Billiton Nickel West Pty Ltd. («BHP»). SCE se compose de quatre centrales de production d'une capacité combinée de 245 MW dans la région de Goldfields, en Australie-Occidentale. La société détient une participation financière indirecte dans SCE qui fait partie des flux de trésorerie australiens.

Le nouveau contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et a remplacé le contrat précédent, qui devait prendre fin le 31 décembre 2023. La modification au CAÉ reporte la date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2038 et confère à SCE le droit exclusif de fournir de l'énergie thermique et électrique provenant de ses centrales aux installations minières de BHP situées dans la région de Goldfields, en Australie-Occidentale. La modification permet de maintenir l'avantage économique actuel du CAÉ jusqu'en 2023, tout en procurant à SCE un rendement sur le capital investi à l'égard des nouvelles dépenses d'investissement qui seront nécessaires pour soutenir les futurs besoins énergétiques de BHP et favoriser l'atteinte des objectifs de réduction des émissions récemment annoncés. Les modifications au CAÉ procurent également à BHP des droits de participation visant à intégrer la production d'électricité renouvelable, y compris l'énergie solaire et éolienne, grâce à des technologies de stockage d'énergie, sous réserve du respect de certaines conditions. L'évaluation de l'approvisionnement en énergie renouvelable et l'initiative de réduction des émissions de carbone en vertu du CAÉ prolongé avec SCE sont en cours, y compris un projet solaire photovoltaïque de 18,5 MW supporté par un système de stockage d'énergie à batteries et un système de turbine à vapeur alimentée par la chaleur récupérée.

La juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens a été mise à jour pour refléter la variation attendue des flux de trésorerie futurs liée à la modification du contrat, notamment la prolongation de 15 ans et les dépenses d'investissement afférentes en vue de soutenir la prolongation du contrat. Cela s'est traduit par une augmentation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### Financement par emprunt de la centrale de South Hedland

Le 22 octobre 2020, TEC Hedland Pty Ltd. («TEC»), une filiale de TEA, qui détient la centrale de South Hedland, a conclu un placement de billets garantis de premier rang (le «placement des billets de TEC») de 800 millions de dollars australiens par voie de placement privé, qui est garanti notamment par une charge de premier rang sur tous les actifs de TEC. La société détient une participation financière indirecte dans TEC qui fait partie des flux de trésorerie australiens. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 4,07 %, payable trimestriellement, et viennent à échéance le 30 juin 2042, les paiements de principal devant être effectués à compter du 31 mars 2022.

Le 23 octobre 2020, la société a reçu un produit de 480 millions de dollars (515 millions de dollars australiens) directement par suite du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA. Le produit du rachat des actions a servi à rembourser les emprunts existants sur la facilité de crédit et servira à financer l'acquisition d'un portefeuille représentant une capacité de 303 MW auprès de TransAlta.

Le produit tiré du placement des billets de TEC a également servi à l'émission de prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société par TEA, une filiale de TransAlta (l'«emprunt à vue de TEA»). TEA utilisera le montant résiduel du produit tiré du placement des billets de TEC pour financer les réserves et les coûts de transaction requis. L'emprunt à vue de TEA est non garanti et payable à vue. Il porte intérêt à 4,32 %, les intérêts étant payables trimestriellement jusqu'à l'échéance le 26 octobre 2022.

La juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens a été mise à jour pour refléter la juste valeur attribuée à la variation attendue des flux de trésorerie futurs liée à la structure de financement à jour, y compris la réception du produit tiré du placement des billets de TEC et l'utilisation du produit pour racheter ou régler certains des instruments financiers susmentionnés.

### Acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger de TransAlta Corporation

Le 1<sup>er</sup> août 2020, la société a acquis le projet de stockage à batteries WindCharger de 10 MW/20 MWh, qui est relié au réseau de transmission de l'Alberta par l'intermédiaire du poste se rapportant au parc éolien Summerview 2, auprès d'une filiale de TransAlta pour 12 millions de dollars. La société a financé le solde des coûts de construction et le projet est entré en service le 15 octobre 2020. TransAlta devrait recevoir un cofinancement de près de 50 % du coût de construction de 14 millions de dollars de la part d'Emissions Reduction Alberta. En outre, la société a signé un contrat d'utilisation de stockage à batteries de 20 ans avec TransAlta en vertu duquel TransAlta versera des frais fixes mensuels au titre de la capacité lui conférant le droit exclusif d'exploiter et de répartir l'énergie stockée par batterie sur le marché albertain.

## Pandémie mondiale

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie de COVID-19 une urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020, pour ensuite la qualifier de pandémie mondiale le 11 mars 2020. L'épidémie de COVID-19 a amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à freiner la propagation du virus. Ces mesures, notamment les interdictions de voyage, les périodes de quarantaine volontaire, l'auto-isolément, la distanciation physique et sociale et la fermeture des entreprises considérées comme non essentielles, ont fortement perturbé les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un contexte économique incertain et complexe.

TransAlta, gestionnaire et exploitante des activités et des actifs de la société, poursuit son exploitation selon son plan de continuité des activités, qui préconise ce qui suit : i) veiller à ce que les employés de TransAlta en mesure de travailler à distance l'ont fait; et ii) s'assurer que les employés de TransAlta chargés de l'exploitation et de la maintenance de ses installations, qui n'étaient pas en mesure de travailler à distance, ont pu travailler en toute sécurité et de façon à protéger leur santé. Au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020, TransAlta a assuré avec succès le retour au bureau des employés qui faisaient du télétravail, et ce, en respectant les normes de santé et de sécurité. En novembre 2020, en raison de la hausse du nombre de cas de COVID-19 en Alberta et compte tenu des restrictions en matière de présence au bureau finalement imposées par le gouvernement de l'Alberta, les membres du personnel du siège social de TransAlta ont dû suivre à nouveau les protocoles de travail à distance. Tous les bureaux et sites de TransAlta suivent des protocoles stricts de dépistage et d'éloignement physique, et sont dotés d'équipement de protection individuelle facilement accessible. En outre, TransAlta maintient des interdictions de voyager conformes aux directives des autorités locales, des procédures de nettoyage améliorées, des horaires de travail révisés, des équipes de travail d'appoint et la réorganisation des processus et des procédures pour limiter les contacts avec les autres employés et les sous-traitants sur place.

Bien que nos résultats aient subi l'incidence de la variation des prix et de la demande dans le contexte de la COVID-19, toutes les installations de la société, y compris celles qui sont détenues au moyen de participations financières dans TransAlta, demeurent entièrement opérationnelles et en mesure de répondre aux besoins de ses clients. La société poursuit ses activités et continue de servir l'ensemble de ses clients et de ses contreparties conformément aux modalités de leurs contrats. Nous n'avons pas subi d'interruption quant aux exigences de service. La fourniture d'électricité et de vapeur demeure une exigence de service primordiale pour tous nos clients et a été considérée comme un service essentiel dans nos territoires.

## Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

## Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures afin d'aider la direction et les actionnaires à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les normes IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme des mesures de remplacement ou comme des mesures plus significatives que les mesures établies conformément aux IFRS, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le BAIIA aux fins de comparaison correspond à notre BAIIA comme présenté ajusté pour exclure l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché, des variations de la juste valeur des actifs financiers, des profits et pertes de change et de la dépréciation d'actifs, majoré du BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAIIA comme présenté ajusté pour tenir compte : 1) des produits tirés des contrats de location-financement et de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement; 2) des frais de gestion fixés par contrat; 3) de l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport; 4) des recouvrements d'assurance; et 5) de l'incidence des profits et pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Le BAIIA aux fins de comparaison est présenté de façon à fournir à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales, ainsi que des produits financiers et des produits d'intérêts, majorés des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme étant le BAIIA aux fins de comparaison tiré des participations financières diminué de la variation des créances à long terme, de la charge d'intérêts, des dépenses d'investissement de maintien, de la charge d'impôt exigible, des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux, des recouvrements d'assurance et des ajustements du taux de change. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles à des fins de distribution sont calculées comme étant les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés diminués des remboursements prévus du principal de la dette amortissable et des obligations locatives. Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Se reporter à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

## Analyse du BAIIA aux fins de comparaison

Les montants présentés dans la section qui suit comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux utilisateurs des renseignements pour les aider à évaluer le rendement financier des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Tous les actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis et du gaz naturel en Australie sont détenus par l'entremise de placements dans une participation financière. Le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les produits financiers comptabilisés dans nos états financiers consolidés font l'objet d'un rapprochement à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Le tableau suivant présente les données d'exploitation et le BAIIA aux fins de comparaison par type de source d'énergie :

Exercices clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) <sup>1</sup>	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2020	2019	2020	2019
Énergie éolienne – Canada	2 977	3 118	2 812	181	192
Énergie hydroélectrique – Canada	439	429	393	21	18
Énergie éolienne et solaire – États-Unis	891	924	542	75	46
<b>Total – Énergie renouvelable</b>	<b>4 307</b>	<b>4 471</b>	<b>3 747</b>	<b>277</b>	<b>256</b>
Gaz – Canada <sup>2</sup>		1 140	1 257	80	82
Gaz – Australie		1 779	1 832	125	120
Siège social		–	–	(20)	(20)
<b>Total</b>		<b>7 390</b>	<b>6 836</b>	<b>462</b>	<b>438</b>

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

2) Le BAIIA aux fins de comparaison ne tient pas compte de l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché.

Les variations du BAIIA aux fins de comparaison et de la production d'énergie renouvelable sont présentées ci-après pour chacun de nos secteurs d'activité.

### Énergie éolienne au Canada

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Production (GWh)	3 118	2 812
Capacité installée brute (MW) <sup>1</sup>	1 177	1 167
Produits des activités ordinaires <sup>2</sup>	243	240
Redevances et autres coûts de vente	21	12
<b>Marge brute aux fins de comparaison</b>	<b>222</b>	<b>228</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	35	34
Recouvrement d'assurance	–	(4)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	6	6
<b>BAIIA aux fins de comparaison</b>	<b>181</b>	<b>192</b>

1) Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près. La société a acquis le projet de stockage à batteries WindCharger auprès de TransAlta et le projet est entré en service le 15 octobre 2020.

2) Incluent les produits tirés du contrat de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre du contrat de location-financement. Compte non tenu de l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché.

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a augmenté de 306 GWh par rapport à la production de 2019, en raison principalement d'une hausse des ressources éoliennes dans l'ouest du Canada.

Malgré la hausse de la production, le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 11 millions de dollars par rapport à celui de 2019, ce qui s'explique surtout par la comptabilisation des coûts de règlement de 8 millions de dollars au titre du règlement des pertes de réseau attribuées par l'AESO, par le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits carbone compensatoires, ainsi que par l'indemnité d'assurance reçue en 2019 à la suite de l'incendie d'une éolienne survenu à la centrale Summerview et par la baisse des incitatifs gouvernementaux liée à l'expiration prévue en 2019 de certains incitatifs du Programme d'encouragement de la production éolienne.

### Énergie hydroélectrique au Canada

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Production (GWh)	429	393
Capacité installée brute (MW)	112	112
Produits des activités ordinaires	30	26
Redevances et autres coûts de vente	2	3
<b>Marge brute aux fins de comparaison</b>	<b>28</b>	<b>23</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	6	4
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1
<b>BAIIA aux fins de comparaison</b>	<b>21</b>	<b>18</b>

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a augmenté de 36 GWh par rapport à la production de 2019, en raison principalement d'une hausse des ressources hydriques.

Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 3 millions de dollars par rapport à celui de 2019, ce qui s'explique surtout par une hausse de la production et un recouvrement de 2 millions de dollars au titre de la procédure relative aux pertes de réseau de l'AESO, le tout en partie contrebalancé par une interruption à notre centrale de St. Mary et une augmentation des coûts d'entretien annuels dans nos centrales de Bone Creek et de Taylor.

### Énergie éolienne et solaire aux États-Unis

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019 <sup>1</sup>
Production (GWh)	924	542
Capacité installée brute (MW)	330	330
Produits des activités ordinaires	91	53
Redevances et autres coûts de vente	2	2
<b>Marge brute aux fins de comparaison</b>	<b>89</b>	<b>51</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	12	9
Recouvrement d'assurance	—	(5)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	1
<b>BAIIA aux fins de comparaison</b>	<b>75</b>	<b>46</b>

1) Inclut les résultats des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019.

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a augmenté de 382 GWh par rapport à celle de 2019, du fait surtout d'un exercice complet de production des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019 et de la hausse des ressources éoliennes.

Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 29 millions de dollars par rapport à celui de 2019, en raison d'un exercice complet de production des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019, et de la hausse des ressources éoliennes, en partie contrebalancées par l'indemnité d'assurance reçue en 2019.

## Gaz au Canada

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Production (GWh)	1 140	1 257
Capacité installée brute (MW)	499	499
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	163	180
Combustible et achats d'électricité	54	68
<b>Marge brute aux fins de comparaison</b>	<b>109</b>	<b>112</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	28	29
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1
<b>BAIIA aux fins de comparaison</b>	<b>80</b>	<b>82</b>

1) *Compte non tenu de l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché.*

Le secteur Gaz au Canada est constitué uniquement de la centrale de cogénération de Sarnia.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la production a diminué de 117 GWh par rapport à celle de 2019, en raison principalement d'une baisse de la demande du marché, en partie contrebalancée par une hausse de la demande de la clientèle. En raison de la nature de nos contrats, les variations de la production n'ont pas d'incidence financière importante, nos contrats prévoyant des paiements de capacité et la fourniture du combustible par le client ou un transfert des coûts au titre du combustible.

Le BAIIA aux fins de comparaison est demeuré stable par rapport à celui de 2019.

## Gaz en Australie

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Production (GWh)	1 779	1 832
Capacité installée brute (MW)	450	450
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	162	160
Combustible et achats d'électricité	6	5
<b>Marge brute aux fins de comparaison</b>	<b>156</b>	<b>155</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>2</sup>	31	35
<b>BAIIA aux fins de comparaison</b>	<b>125</b>	<b>120</b>

1) *Incluent les produits tirés du contrat de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre du contrat de location-financement.*

2) *Incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.*

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a diminué de 53 GWh comparativement à celle de 2019, principalement en raison de l'évolution de la demande de la clientèle. Les contrats en Australie sont des contrats de capacité, et la production n'a pas d'incidence directe sur nos résultats.

Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 5 millions de dollars par rapport à celui de 2019, ce qui s'explique essentiellement par le calendrier des frais juridiques et le raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien.

## Siège social

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	20	20
<b>BAIIA aux fins de comparaison</b>	<b>(20)</b>	<b>(20)</b>

Les coûts du secteur Siège social sont restés comparables à ceux de l'exercice précédent et conformes aux attentes.



## Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comme présentés, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	267	331	385
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	31	(23)	5
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement</b>	<b>298</b>	<b>308</b>	<b>390</b>
Ajustements :			
Dépenses d'investissement de maintien – actifs détenus	(17)	(30)	(34)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(5)	(5)	(4)
Produits financiers et produits d'intérêts – participations financières <sup>1</sup> (tableau II)	(69)	(76)	(171)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières <sup>1</sup> (tableau II)	148	146	162
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés</b>	<b>355</b>	<b>343</b>	<b>343</b>
Déduire :			
Remboursement de principal de la dette amortissable	(50)	(49)	(48)
Remboursement de principal des obligations locatives <sup>2</sup>	(1)	(1)	–
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution</b>	<b>304</b>	<b>293</b>	<b>295</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	266	264	257
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action</b>	<b>1,33</b>	<b>1,30</b>	<b>1,33</b>
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution par action</b>	<b>1,14</b>	<b>1,11</b>	<b>1,15</b>

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière avec les produits financiers (tableau II) présenté dans le présent rapport de gestion.

2) Incluent les actifs détenus et les participations financières.

## Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Exercices clos les 31 décembre	2020			2019			2018		
	Actifs détenus	Participa- tions financières <sup>1</sup>	Total	Actifs détenus	Participa- tions financières <sup>1</sup>	Total	Actifs détenus <sup>2</sup>	Participa- tions financières <sup>1</sup>	Total
BAIIA aux fins de comparaison (tableau I)	262	200	462	272	166	438	270	160	430
Charges d'intérêts	(41)	(6)	(47)	(41)	—	(41)	(48)	—	(48)
Dépenses d'investissement de maintien	(17)	(10)	(27)	(30)	(7)	(37)	(34)	(4)	(38)
Charge d'impôt exigible	(1)	(12)	(13)	(2)	(8)	(10)	(6)	(1)	(7)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	(23)	(23)	—	(6)	(6)	—	(3)	(3)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(5)	—	(5)	(5)	—	(5)	(4)	—	(4)
Perte de change réalisée	(4)	—	(4)	(1)	—	(1)	—	—	—
Provisions	7	—	7	—	—	—	—	—	—
Recouvrement d'assurance	—	—	—	(4)	(5)	(9)	—	(6)	(6)
Variation des créances à long terme	—	—	—	—	—	—	—	14	14
Ajustement du taux de change, réserves, produits d'intérêts et autres	6	(1)	5	8	6	14	3	2	5
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés</b>	<b>207</b>	<b>148</b>	<b>355</b>	<b>197</b>	<b>146</b>	<b>343</b>	<b>181</b>	<b>162</b>	<b>343</b>

1) Se reporter au tableau II pour un rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des participations financières avec les produits financiers présentés et inclus dans les comptes de résultat consolidés.

2) Incluent les résultats du parc éolien Kent Breeze à compter du 31 mai 2018.

**Tableau I**

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté de nos actifs détenus et du BAIIA aux fins de comparaison, y compris le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière. Étant donné que les participations financières sont conçues pour fournir à la société des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison donne une image plus complète pour comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Pour un rapprochement des produits financiers et des produits d'intérêts comptabilisés sur ces actifs dans lesquels nous détenons une participation financière avec le BAIIA aux fins de comparaison de ces actifs, veuillez vous reporter à la section intitulée «Tableau II» :

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	436	—	253	689
Combustible, redevances et autres coûts de vente <sup>2</sup>	77	—	8	85
<b>Marge brute</b>	<b>359</b>	<b>—</b>	<b>245</b>	<b>604</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	89	—	43	132
Dépréciation d'actifs	2	(2)	—	—
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	—	2	10
Produits financiers (tableau II)	(69)	69	—	—
Produits d'intérêts (tableau II)	(6)	6	—	—
Variation de la juste valeur des actifs financiers	59	(59)	—	—
Profit de change	(27)	27	—	—
<b>Résultat avant intérêts, impôts et amortissement</b>	<b>303</b>	<b>(41)</b>	<b>200</b>	<b>462</b>

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés du contrat de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre du contrat de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires	446	—	213	659
Combustible, redevances et autres coûts de vente <sup>1</sup>	83	—	7	90
<b>Marge brute</b>	<b>363</b>	<b>—</b>	<b>206</b>	<b>569</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>2</sup>	87	—	44	131
Dépréciation d'actifs	2	(2)	—	—
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	—	1	9
Recouvrement d'assurance	(4)	—	(5)	(9)
Produits financiers (tableau II)	(76)	76	—	—
Produits d'intérêts (tableau II)	(8)	8	—	—
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(49)	49	—	—
Perte de change	31	(31)	—	—
<b>Résultat avant intérêts, impôts et amortissement</b>	<b>372</b>	<b>(100)</b>	<b>166</b>	<b>438</b>

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

## Exercice clos le 31 décembre 2018

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires	462	—	200	662
Combustible, redevances et autres coûts de vente <sup>1</sup>	98	—	6	104
<b>Marge brute</b>	<b>364</b>	<b>—</b>	<b>194</b>	<b>558</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>2</sup>	86	—	39	125
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	—	1	9
Recouvrement d'assurance	—	—	(6)	(6)
Produits financiers (tableau II)	(129)	129	—	—
Produits d'intérêts (tableau II)	(45)	45	—	—
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	1	(1)	—	—
Profit de change	(6)	6	—	—
<b>Résultat avant intérêts, impôts et amortissement</b>	<b>449</b>	<b>(179)</b>	<b>160</b>	<b>430</b>

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

## Tableau II

Le tableau ci-après présente le rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière avec les produits financiers et les produits d'intérêts comptabilisés en résultat net :

Exercices clos les 31 décembre	2020		2019		2018		Total		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Australie	Énergie éolienne et solaire - Total États-Unis <sup>1</sup>	Gaz - Australie	Énergie éolienne et solaire - Total États-Unis <sup>2</sup>	Gaz - Australie			
BAIIA aux fins de comparaison	75	125	200	46	120	166	30	130	160
Charges d'intérêts	(2)	(4)	(6)	—	—	—	—	—	—
Dépenses d'investissement de maintien	(1)	(9)	(10)	(2)	(5)	(7)	(2)	(2)	(4)
Charge d'impôt exigible <sup>3</sup>	—	(12)	(12)	—	(8)	(8)	—	(1)	(1)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(23)	—	(23)	(6)	—	(6)	(3)	—	(3)
Recouvrement d'assurance	—	—	—	(5)	—	(5)	(6)	—	(6)
Variation des créances à long terme	—	—	—	—	—	—	—	14	14
Ajustement du taux de change, réserves et autres	(3)	2	(1)	—	6	6	—	2	2
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des participations financières	46	102	148	33	113	146	19	143	162
Remise du produit tiré de la vente de Solomon	—	8	8	—	—	—	—	28	28
Remboursement de capital et rachats	(30)	(57)	(87)	(17)	(42)	(59)	(4)	(13)	(17)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	(4)	4	—	(9)	(2)	(11)	(4)	2	(2)
<b>Produits financiers et produits d'intérêts</b>	<b>12</b>	<b>57</b>	<b>69</b>	<b>7</b>	<b>69</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>160</b>	<b>171</b>

Les produits financiers et les produits d'intérêts sont présentés et inclus dans les comptes de résultat consolidés comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2020			2019			2018		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne et solaire - États-Unis <sup>1</sup>	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne et solaire - États-Unis <sup>2</sup>	Gaz - Australie	Total
Produits financiers	12	57	69	7	69	76	11	118	129
Produits d'intérêts <sup>4</sup>	—	—	—	—	—	—	—	42	42
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>57</b>	<b>69</b>	<b>7</b>	<b>69</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>160</b>	<b>171</b>

1) Inclut le parc éolien du Wyoming, les parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim et les centrales d'énergie solaire Mass Solar.

2) Inclut le parc éolien Lakeswind et les centrales d'énergie solaire Mass Solar depuis le 31 mai 2018.

3) Inclut la retenue d'impôt.

4) Se reporter à la note 9 des états financiers annuels pour plus de renseignements sur la composition des produits d'intérêts. En 2020, en 2019 et pour une partie de 2018, les produits d'intérêts n'étaient pas liés aux participations financières.

## Résultats du quatrième trimestre

### Faits saillants financiers consolidés

Trois mois clos les 31 décembre	2020	2019
Production d'énergie renouvelable (GWh) <sup>1</sup>	1 336	1 173
Produits des activités ordinaires	128	119
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	53	48
BAIIA aux fins de comparaison <sup>2,3</sup>	133	125
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés <sup>2</sup>	94	100
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	49	73
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>2</sup>	72	77
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,20	0,18
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action <sup>2</sup>	0,35	0,38
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action <sup>2</sup>	0,27	0,29
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,23	0,23
Dividendes versés par action ordinaire	0,23	0,23

1) Inclut la production des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada, des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions.

3) Le BAIIA aux fins de comparaison ne tient pas compte de l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché.

La production d'énergie renouvelable a augmenté de 163 GWh, ce qui s'explique principalement par la hausse des ressources éoliennes dans le secteur Énergie éolienne au Canada, la hausse des ressources hydriques dans le secteur Énergie hydroélectrique au Canada et la hausse de la production du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis attribuable à l'exploitation des parcs éoliens Big Level et Antrim au cours de la période.

Au quatrième trimestre de 2020, le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 8 millions de dollars, en raison principalement d'une période complète d'exploitation des parcs éoliens Big Level et Antrim, qui sont entrés en service en décembre 2019, de la hausse des ressources éoliennes, du calendrier des frais juridiques liés au secteur Gaz en Australie et du raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien, le tout en partie contrebalancé par le règlement au titre de la procédure relative aux pertes de réseau de l'AESO et la baisse des incitatifs gouvernementaux liée à l'expiration prévue en 2019 de certains incitatifs du Programme d'encouragement à la production éolienne relativement au secteur Énergie éolienne au Canada.

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution ont diminué respectivement de 6 millions de dollars et 5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020. Cela s'explique principalement par la hausse des contributions au titre du BAIIA aux fins de comparaison qui a été plus que contrebalancée par l'augmentation des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux pour les parcs éoliens Big Level et Antrim, l'augmentation de la charge d'intérêts au titre du financement de la centrale de South Hedland, l'augmentation des dépenses d'investissement de maintien et les effets des règlements de change réalisés.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté a augmenté de 5 millions de dollars, principalement en raison de la hausse des produits financiers de 10 millions de dollars ce trimestre, partiellement compensée par une augmentation de la charge d'impôts sur le résultat de 2 millions de dollars et une variation défavorable plus importante de la juste valeur des actifs financiers de 4 millions de dollars liée aux placements dans les filiales de TransAlta.

### Rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution

<b>Trois mois clos les 31 décembre</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	49	73
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	61	25
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement</b>	<b>110</b>	<b>98</b>
Ajustements :		
Dépenses d'investissement de maintien – actifs détenus	(5)	(8)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(1)	(1)
Produits financiers et produits d'intérêts – participations financières <sup>1</sup> (tableau II)	(38)	(28)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières <sup>1</sup> (tableau II)	28	39
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés</b>	<b>94</b>	<b>100</b>
Déduire :		
Remboursement de principal de la dette amortissable	(22)	(23)
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution</b>	<b>72</b>	<b>77</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	267	265
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action</b>	<b>0,35</b>	<b>0,38</b>
<b>Liquidités disponibles à des fins de distribution par action</b>	<b>0,27</b>	<b>0,29</b>

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière avec les produits financiers (tableau II) présentée dans le présent rapport de gestion.

## Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Trois mois clos les 31 décembre	2020			2019		
	Actifs détenus	Participations financières <sup>1</sup>	Total	Actifs détenus	Participations financières <sup>1</sup>	Total
BAIIA aux fins de comparaison (tableau I)	80	53	133	77	48	125
Charges d'intérêts	(12)	(6)	(18)	(11)	—	(11)
Dépenses d'investissement de maintien	(5)	(7)	(12)	(8)	(2)	(10)
Charge d'impôt exigible	—	(4)	(4)	(1)	(2)	(3)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	(7)	(7)	—	(2)	(2)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Profit (perte) de change réalisé	(1)	—	(1)	3	—	3
Provisions	3	—	3	—	—	—
Recouvrement d'assurance	—	—	—	—	(5)	(5)
Ajustement du taux de change, réserves, produits d'intérêts et autres	2	(1)	1	2	2	4
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés</b>	<b>66</b>	<b>28</b>	<b>94</b>	<b>61</b>	<b>39</b>	<b>100</b>

1) Se reporter au tableau II pour un rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison de la participation financière avec les produits financiers et les produits d'intérêts pour les trois mois clos le 31 décembre 2020, présentés dans les comptes de résultat consolidés.

### Tableau I

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA comme présenté de nos actifs détenus et du BAIIA aux fins de comparaison pour les trois mois clos le 31 décembre 2020, y compris le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière. Étant donné que les participations financières sont conçues pour fournir à la société des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison donne une image plus complète pour comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Pour un rapprochement des produits financiers et des produits d'intérêts comptabilisés sur ces actifs dans lesquels nous détenons une participation financière avec le BAIIA aux fins de comparaison de ces actifs, veuillez vous reporter à la section intitulée «Tableau II» :

#### Trois mois clos le 31 décembre 2020

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires <sup>1</sup>	128	(1)	67	194
Combustible, redevances et autres coûts de vente <sup>2</sup>	24	—	1	25
<b>Marge brute</b>	<b>104</b>	<b>(1)</b>	<b>66</b>	<b>169</b>
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>3</sup>	21	—	13	34
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	—	—	2
Produits financiers (tableau II)	(38)	38	—	—
Produits d'intérêts (tableau II)	(2)	2	—	—
Variation de la juste valeur des actifs financiers	15	(15)	—	—
Profit de change	(8)	8	—	—
<b>Résultat avant intérêts, impôts et amortissement</b>	<b>114</b>	<b>(34)</b>	<b>53</b>	<b>133</b>

1) Le BAIIA aux fins de comparaison ne tient pas compte de l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés du contrat de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre du contrat de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

## Trois mois clos le 31 décembre 2019

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires	119	–	58	177
Combustible, redevances et autres coûts de vente <sup>1</sup>	19	–	3	22
Marge brute	100	–	55	155
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration <sup>2</sup>	22	–	12	34
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	–	–	1
Recouvrement d'assurance	–	–	(5)	(5)
Produits financiers (tableau II)	(28)	28	–	–
Produits d'intérêts (tableau II)	(2)	2	–	–
Variation de la juste valeur des actifs financiers	11	(11)	–	–
Profit de change	(9)	9	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	105	(28)	48	125

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

## Tableau II

Le tableau ci-après présente le rapprochement de nos produits financiers avec le BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière :

Trois mois clos les 31 décembre	2020			2019		
	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Australie	Total	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	22	31	53	20	28	48
Charges d'intérêts	(2)	(4)	(6)	–	–	–
Dépenses d'investissement de maintien	–	(7)	(7)	–	(2)	(2)
Charge d'impôt exigible <sup>1</sup>	2	(6)	(4)	–	(2)	(2)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(7)	–	(7)	(2)	–	(2)
Recouvrement d'assurance	–	–	–	(5)	–	(5)
Ajustement du taux de change, réserves et autres	(3)	2	(1)	–	2	2
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des participations financières</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>39</b>
Remboursement de capital	(5)	–	(5)	(4)	(1)	(5)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier	–	15	15	(8)	2	(6)
<b>Produits financiers</b>	<b>7</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>28</b>

1) Inclut la retenue d'impôt.



## Analyse du BAIIA aux fins de comparaison et des résultats d'exploitation pour la période de trois mois close le 31 décembre 2020

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison d'une période à l'autre fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier et des dépenses d'investissement de maintien sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta.

Trois mois clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) <sup>1</sup>	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2020	2019	2020	2019
Énergie éolienne – Canada	925	976	934	55	58
Énergie hydroélectrique – Canada	80	83	69	7	3
Énergie éolienne et solaire – États-Unis	258	277	170	22	20
<b>Total – Énergie renouvelable</b>	<b>1 263</b>	<b>1 336</b>	<b>1 173</b>	<b>84</b>	<b>81</b>
Gaz – Canada		281	320	22	21
Gaz – Australie		435	463	31	28
Siège social		–	–	(4)	(5)
<b>Total</b>		<b>2 052</b>	<b>1 956</b>	<b>133</b>	<b>125</b>

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

- Énergie éolienne au Canada : Le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, en raison principalement de la comptabilisation du règlement de 8 millions de dollars au titre de la procédure relative aux pertes de réseau de l'AESO et de la baisse des incitatifs gouvernementaux liée à l'expiration prévue en 2019 de certains incitatifs du Programme d'encouragement à la production éolienne, en partie contrebalancées par une hausse des ressources éoliennes.
- Énergie hydroélectrique au Canada : Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, surtout en raison d'un recouvrement de 4 millions de dollars au titre de la procédure relative aux pertes de réseau de l'AESO.
- Énergie éolienne et solaire aux États-Unis : Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 2 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, en raison d'un trimestre complet de production des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019 et de la hausse des ressources éoliennes.
- Gaz au Canada : Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 1 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, principalement en raison d'une hausse de la demande de la clientèle.
- Gaz en Australie : Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, ce qui s'explique essentiellement par le calendrier des frais juridiques et le raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien.
- Siège social : Les coûts du secteur Siège social sont restés comparables à ceux de la période correspondante de 2019.

## Principales informations trimestrielles

	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020
Produits des activités ordinaires	110	103	95	128
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	3	30	6	53
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	82	71	65	49
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés <sup>1</sup>	94	90	76	94
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>1</sup>	91	67	73	72
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,01	0,11	0,02	0,20
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action <sup>1</sup>	0,34	0,25	0,27	0,27

	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019
Produits des activités ordinaires	127	111	89	119
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	76	31	24	48
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	131	52	75	73
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés <sup>1</sup>	94	80	69	100
Liquidités disponibles à des fins de distribution <sup>1</sup>	92	57	67	77
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,29	0,12	0,09	0,18
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action <sup>1</sup>	0,35	0,22	0,25	0,29

1) Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions.

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille d'énergie renouvelable, des produits et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres. En mars 2019, nous avons acquis une participation financière dans le projet de parc éolien Antrim aux États-Unis. Les projets de parc éolien Big Level et Antrim ont été mis en service en décembre 2019. Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires tient compte de diverses incidences liées à nos placements dans des participations financières au moyen des instruments financiers comme suit :

- Les dividendes ou le remboursement de capital peuvent varier chaque trimestre en fonction des résultats avant impôt tirés de nos placements dans des participations financières (actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, actions privilégiées de TEA, actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, et de Mass Solar, et actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable). En octobre 2020, les actions privilégiées de TEA et les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable ont été rachetées.
- Les résultats intermédiaires au titre de la variation de la juste valeur des actifs financiers varieront en fonction des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie, des taux d'actualisation et des taux de change prévus.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar australien entraîne des profits et des pertes de change sur les placements libellés en dollars australiens. Sauf pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2020, des pertes de change ont été comptabilisées pour tous les trimestres de 2019, ainsi qu'au premier trimestre de 2020.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain entraîne des profits et des pertes de change sur les placements et les billets à ordre libellés en dollars américains. Des profits de change ont été comptabilisés aux premier et troisième trimestres de 2019 et au deuxième trimestre de 2020, et des pertes de change ont été comptabilisées aux premier, troisième et quatrième trimestres de 2020 et aux deuxième et quatrième trimestres de 2019.

## Instrument financiers

Nos instruments financiers aux périodes indiquées sont les suivants :

Aux	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III
Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens	—	771	—	598
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming	—	110	—	119
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Big Level et d'Antrim	—	139	—	118
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Mass Solar	—	48	—	53
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Lakeswind	—	19	—	30
Actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable	—	—	532	—
Actions privilégiées de TEA	—	—	42	—
Passifs nets de gestion du risque	(2)	—	(2)	—

La société a investi dans des actions privilégiées de filiales de TransAlta qui versent des dividendes fondés sur certains résultats financiers d'autres filiales de TransAlta.

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers de niveau III étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 1 087 millions de dollars (918 millions de dollars en 2019).

L'augmentation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens au cours de l'exercice tient compte des modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie, y compris le report de la date d'échéance du contrat avec BHP de 2023 à 2038, et aux dépenses d'investissement requises ainsi que l'incidence du placement des billets de TEC, lequel a remplacé un financement plus onéreux par un financement moins coûteux, le tout en partie contrebalancé par une diminution attribuable aux variations du taux d'actualisation des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens.

La juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Big Level et d'Antrim a augmenté, la société ayant souscrit d'autres actions privilégiées pour couvrir les coûts de construction associés aux projets de parc éolien aux États-Unis.

La juste valeur des autres actions privilégiées reflète principalement diminué en raison du renouvellement des périodes de trésorerie futures, du paiement du remboursement de capital et des changements dans les hypothèses associées aux taux de change et au taux d'actualisation.

Se reporter à la rubrique «Méthodes et estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les évaluations de la juste valeur de niveau III.

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers de niveau II étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 2 millions de dollars et ayant trait aux passifs nets de gestion du risque. En 2019, les instruments financiers de niveau II étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 574 millions de dollars, en raison des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et les passifs nets de gestion du risque. Le 23 octobre 2020, les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et les actions privilégiées de TEA ont été rachetées en totalité. Se reporter aux notes 4 et 8 des états financiers consolidés pour obtenir plus de précisions sur le rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA.

Les instruments financiers engendrent des risques de crédit, des risques de change, des risques de taux d'intérêt et des risques de liquidité. La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind et de Mass Solar. Une augmentation (diminution) de 1 % de la valeur de ces titres aurait entraîné une augmentation (diminution) de 11 millions de dollars des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2020. Nous acceptons le risque de marché découlant de nos placements dans les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens. Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent document pour une analyse à cet égard et pour en savoir plus sur nos stratégies de gestion.

Les instruments financiers servent à gérer le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux prix des produits de base, le risque lié aux fluctuations des monnaies étrangères ainsi que les autres risques de marché. TransAlta a recours à des contrats dérivés avec des contreparties externes en notre nom. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La comptabilisation initiale de la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur peuvent avoir une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation se produit si la comptabilité de couverture n'est pas utilisée. Sinon, les variations de la juste valeur n'auront généralement pas d'incidence sur le résultat jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier.

Nous avons recours principalement à deux types d'instruments financiers dérivés : i) ceux utilisés dans le cadre des activités de négociation sur les produits énergétiques ou de couverture du prix des produits de base et d'autres activités de conclusion de contrats; et ii) ceux utilisés dans le cadre des couvertures des produits, de la dette, des projets et des dépenses libellés en monnaies étrangères. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

## Autres résultats consolidés

### Charge d'intérêts

Les composantes de la charge d'intérêts nette pour les périodes indiquées sont présentées ci-dessous :

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Intérêts sur la dette à long terme	34	37
Intérêts sur les obligations locatives	1	1
Intérêts sur l'emprunt à vue de TEA	1	—
Autres intérêts nets <sup>1</sup>	5	3
Intérêts sur la procédure visant une règle relative aux pertes de réseau	2	—
Désactualisation des provisions	3	4
<b>Charge d'intérêts</b>	<b>46</b>	<b>45</b>

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, d'autres intérêts et frais bancaires (déduction faite des intérêts incorporés au coût de l'actif). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les intérêts sur les lettres de crédit et les garanties offertes par TransAlta ont atteint 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2019).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la charge d'intérêts a diminué par rapport à celle de 2019, du fait surtout de la baisse des intérêts attribuable aux remboursements de la facilité de crédit et des obligations sans recours, en partie contrebalancées par la hausse des autres intérêts nets, des intérêts sur la procédure visant une règle relative aux pertes de réseau et des intérêts sur l'emprunt à vue de TEA.

## Impôts sur le résultat

Nos taux d'imposition et notre charge d'impôts sont fondés sur le résultat réalisé dans chaque territoire où nous exerçons nos activités et sur toute différence permanente entre le mode de calcul du résultat avant impôts à des fins comptables et fiscales. S'il existe une différence temporaire entre le moment de la comptabilisation d'une charge ou d'un produit à des fins comptables ou fiscales, cette différence entraîne des actifs ou des passifs d'impôt différé et est évaluée au moyen du taux d'imposition qui devrait être en vigueur lorsque cette différence temporaire se résorbera. L'incidence de toute modification des taux d'imposition sur les actifs ou les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat dans la période où les nouveaux taux sont adoptés.

En 2020, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 2 millions de dollars liée à des variations des taux d'imposition futurs (recouvrement de 18 millions de dollars en 2019). En 2019, le gouvernement de l'Alberta a approuvé une réduction graduelle du taux d'imposition. Le 29 juin 2020, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il accélérerait la réduction du taux général d'imposition des sociétés en abaissant le taux à 8 % avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## Participation ne donnant pas le contrôle

Natural Forces Technologies, Inc. détient une participation de 17 % dans Kent Hills Wind LP, qui détient les unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills, dont la capacité de production brute collective atteint 167 MW.

Puisque nous détenons une participation donnant le contrôle dans Kent Hills Wind LP, la totalité du résultat, des actifs et des passifs sont consolidés dans nos états financiers. La participation ne donnant pas le contrôle présentée dans les comptes de résultat consolidés et les états de la situation financière consolidés a trait au résultat et à l'actif net attribuable à la portion de la participation dans Kent Hills que nous ne détenons pas. Dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés, les sommes payées aux propriétaires minoritaires du parc éolien de Kent Hills sont présentées dans les activités de financement à titre de distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle était de 5 millions de dollars, soit 1 million de dollars de plus qu'en 2019, ce qui s'explique surtout par la hausse de prix et par des ressources éoliennes légèrement plus élevées.

## Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les variations de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta liés aux actions privilégiées de TEA, aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et aux actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind, et de Mass Solar. Ces profits et pertes sont exclus des comptes de résultat consolidés. Pour calculer la juste valeur de ces placements, nous utilisons des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie fondées sur les flux de trésorerie futurs sous-jacents des activités connexes, faisons des estimations, et formulons des hypothèses qui peuvent changer d'une période à l'autre et qui ont souvent une incidence sur l'estimation de la juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur d'une période à l'autre sont généralement attribuables aux variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie prospectifs, des taux d'actualisation et des taux de change.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons comptabilisé une augmentation de 126 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (diminution de 45 millions de dollars en 2019). L'augmentation au cours de l'exercice 2020 est surtout attribuable aux modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie concernant les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, y compris le report de la date d'échéance du contrat avec BHP de 2023 à 2038, et aux dépenses d'investissement requises ainsi qu'à l'incidence du placement des billets de TEC, en partie contrebalancées par une diminution attribuable aux variations du taux d'actualisation des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, par le renouvellement des périodes de flux de trésorerie futures et par des modifications aux hypothèses associées aux taux de change et aux taux d'actualisation des actions privilégiées qui reflètent le résultat des actions privilégiées reflète américaines.

Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les placements dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

## Dépenses d'investissement de maintien

Les montants des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après :

### Exercices clos les 31 décembre

	Énergie éolienne – Canada	Énergie hydro- électrique – Canada	Énergie éolienne et solaire – États-Unis	Gaz – Canada	Gaz – Australie	Total
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2020	12	3	1	2	9	27
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2019	11	3	2	16	5	37

Les dépenses d'investissement de maintien ont diminué de 10 millions de dollars par rapport à celles de 2019 en raison d'une baisse du nombre de travaux d'entretien d'envergure planifiés dans nos centrales du secteur Gaz au Canada, en partie contrebalancée par une hausse du nombre de travaux d'entretien d'envergure planifiés dans nos centrales des secteurs Gaz en Australie et Énergie éolienne au Canada. En 2019, la majeure partie des dépenses d'investissement de maintien dans le secteur Gaz au Canada étaient liées à une révision importante des turbines à gaz à la centrale de cogénération de Sarnia.

Des dépenses d'investissement liées à la productivité de 2 millions de dollars ont également été engagées en 2020, principalement pour le secteur Énergie éolienne au Canada et la centrale de Parkeston en Australie.

## Opérations et soldes avec les parties liées

### Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta, à l'exception des montants mentionnés à la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Produits tirés des CAÉ de TransAlta I)	44	35
Produits tirés des attributs environnementaux <sup>1</sup>	6	13
Produits financiers tirés des placements dans des filiales de TransAlta	69	76
Produits d'intérêts – billets à ordre et placements dans des filiales de TransAlta	3	5
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux II)	17	17
Achats de gaz naturel III)	2	9
Profit sur cessions de swaps sur l'électricité (financier III)	(1)	(1)
Charge d'intérêts sur l'emprunt à vue de TEA	1	–
Frais d'optimisation des actifs <sup>2</sup>	2	2
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et la lettre de crédit et honoraires sur les garanties	2	1

1) La valeur des attributs environnementaux a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers.

2) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

### I. CAÉ de TransAlta

Nous avons conclu des contrats avec TransAlta pour certaines centrales éoliennes et hydroélectriques, prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par ces centrales (les «CAÉ de TransAlta»). En vertu des CAÉ, le prix payé par TransAlta en 2020 pour la production était d'environ 33,52 \$ par MWh pour les centrales éoliennes et de 50,29 \$ par MWh pour les centrales hydroélectriques, montants rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation. TransAlta ne doit acheter que l'électricité qui est réellement produite. Chaque CAÉ de TransAlta a une durée de 20 ans ou équivalente à la durée d'utilité de l'immobilisation, si celle-ci est inférieure à 20 ans.

## II. Convention de services de gestion

En vertu de la convention de services de gestion entre la société et TransAlta, TransAlta nous fournit des services d'administration généraux, notamment les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants, pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société. En contrepartie des services rendus, nous versons à TransAlta des honoraires (les «honoraires de remboursement de frais administratifs généraux»). TransAlta offre également des services d'exploitation et d'entretien en vertu de la convention de services de gestion, qui comprennent en général tous les services pouvant être essentiels ou exigés aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos parcs éoliens, centrales hydroélectriques, centrales alimentées au gaz et installations solaires. TransAlta est remboursée pour tous les frais et coûts décaissés et ceux liés à des tiers, y compris les salaires et les avantages sociaux relatifs à la gestion et à l'exploitation des centrales non compris dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux. La convention de services de gestion a une durée initiale de 20 ans et est automatiquement renouvelée par la suite pour des durées successives de 5 ans après l'échéance initiale ou tout renouvellement de la convention, à moins qu'une des parties ne la résilie. Le 28 février 2020, la convention de services de gestion a été modifiée de sorte que les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux soient calculés trimestriellement selon un montant équivalent à 5 % du BAIIA aux fins de comparaison du trimestre fiscal précédent, sans duplication des coûts indirects liés à la gestion, à l'administration, à la comptabilité, à la planification et aux autres frais du siège social de TransAlta qui réduisent les dividendes ou les distributions qui seraient autrement payables à la société sur les actions privilégiées replet. Cette modification ne devrait pas changer considérablement le montant des honoraires de remboursement de frais administratifs généraux. Se reporter à notre notice annuelle ainsi qu'à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la convention de services de gestion.

## III. Achats de gaz naturel, ventes de gaz naturel et cessions de swaps sur l'électricité

TransAlta (SC) LP («Sarnia»), notre filiale, et TransAlta Energy Marketing Corp. («TEMC»), filiale canadienne de TransAlta, sont parties à une convention intragroupe sur la gestion du gaz pour la centrale de cogénération de Sarnia afin d'obtenir du gaz naturel à l'installation centrale de stockage Dawn auprès de TEMC. En contrepartie, TEMC pourrait conclure des contrats et tirer profit de l'emplacement de stockage de Sarnia. Les principales modalités de la convention intragroupe sur la gestion du gaz sont comme suit :

- Tout le gaz naturel brûlé à la centrale de Sarnia est acheté auprès de TEMC par Sarnia à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead (auparavant à l'indice NGX Union Dawn Daily Spot Price) publié par le Canadian Gas Price Reporter le jour où le gaz est brûlé.
- TEMC achètera la totalité du gaz naturel d'appoint destiné aux clients de Sarnia à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead.
- Tout le gaz non consommé et utilisé par Sarnia aux fins de couverture est acheté par TEMC à l'indice ICE NGX Union Gas Dawn Day Ahead.
- En échange du gaz, Sarnia donne à TEMC le droit illimité d'injecter, de stocker et de retirer du gaz naturel des installations de stockage de Sarnia aux fins d'activités pour compte propre.

De plus, Sarnia demeure responsable de tous les frais de stockage et de transport qui reposent sur les volumes de gaz transportés par le gazoduc d'Union Gas entre la centrale de stockage et la centrale.

#### IV. Convention de gouvernance et de coopération

En vertu de la convention de gouvernance et de coopération entre la société et TransAlta, TransAlta constitue la structure principale par l'entremise de laquelle nous ferons l'acquisition de projets d'énergie renouvelable ou les mettrons en valeur. La convention de gouvernance et de coopération prévoit notamment que nous nous fierons à TransAlta pour : i) déterminer les occasions d'acquisition ou de mise en valeur pour nous (les « occasions »); ii) évaluer si les occasions nous conviennent; iii) présenter au conseil, aux fins d'évaluation et d'approbation, les occasions qui nous conviennent et qui respectent nos objectifs stratégiques; et iv) saisir et mener à bien les occasions approuvées par le conseil. TransAlta et les membres de son groupe ne sont pas tenus de consacrer un nombre minimal de ressources à la recherche d'occasions de production d'électricité renouvelable ni de nous offrir des occasions particulières. L'approbation d'une occasion comprenant le transfert d'intérêts de TransAlta ou des personnes de son groupe à notre égard doit être soutenue et approuvée par la majorité des administrateurs indépendants de notre conseil. Se reporter à notre notice annuelle ainsi qu'à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la convention de gouvernance et de coopération.

En 2020, nous avons acquis le projet de stockage à batteries WindCharger auprès de TransAlta. En 2019, nous avons acquis une participation financière auprès de TransAlta dans le projet de parc éolien Antrim.

#### Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent ce qui suit :

Aux	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Créances clients et autres débiteurs	39	19
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	11	8
Dividendes à verser	38	38
Placements dans des filiales de TransAlta	1 087	1 492
Facilité de crédit	—	112
Billets à ordre de Big Level et d'Antrim	18	113
Créances au titre d'un contrat de location-financement <sup>1</sup>	7	—
Emprunt à vue de TEA	195	—
Garanties offertes par TransAlta au nom de la société I) <sup>2</sup>	207	314
Frais de gestion payés d'avance à long terme II)	2	2
Garantie d'indemnisation offerte par la société à TransAlta III) <sup>2</sup>	540	512

1) Les créances au titre du contrat de location-financement se rapportent au projet de stockage à batteries WindCharger de 10 MW qui a été acquis en août 2020.

2) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

#### I. Garanties

Si la société ne respecte pas les dispositions des contrats connexes, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement de TransAlta.

#### II. Frais de gestion payés d'avance à long terme

Au quatrième trimestre de 2018, la société a versé des frais initiaux non récurrents de 2 millions de dollars à la mise en service de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills et elle les comptabilisera sur une période de 30 ans, en remplacement de la tranche annuelle de 5 % sur le BAIIA qui aurait autrement été payée conformément à la convention de services de gestion.

#### III. Garantie d'indemnisation

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, nous avons conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par cette dernière à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les « garanties de TEA »). Nous avons convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, instances, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par cette dernière relativement aux garanties de TEA et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par elle aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus depuis le 7 mai 2015. À titre de contrepartie pour l'indemnisation fournie, TransAlta est tenue de nous verser le montant en dollars canadiens des frais au titre du garant qu'elle a reçus de TEA à l'égard de toutes les garanties de TEA.



## Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement, à mener des activités de couverture, et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit. Se reporter également à la rubrique «Gestion du risque – Facteurs de risque – Risque de liquidité» du présent rapport de gestion.

Nous exerçons nos activités au moyen de liquidités importantes qui nous permettent de financer les initiatives de croissance, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, et les paiements des intérêts et du principal sur la dette et les dividendes. Les principales sources de liquidités comprennent les fonds provenant des activités d'exploitation, les marchés financiers et le financement tiré de notre facilité de crédit existante. La société demeure concentrée sur le refinancement de la dette selon des conditions acceptables et sur le maintien d'une fourchette d'échéances gérable et ne prévoit pas de problèmes importants dans le traitement de nos emprunts jusqu'en 2023 et au-delà, selon des modalités satisfaisantes.

### Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Augmentation (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	582	63	519	Calendrier des encaissements du produit tiré du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et les actions privilégiées de TEA et du produit tiré de l'emprunt à vue de TEA
Créances clients et autres débiteurs	134	90	44	Calendrier des encaissements et des recouvrements
Immobilisations corporelles nettes	1 617	1 728	(111)	Dotation aux amortissements, dépréciation d'actifs, en partie contrebalancées par des ajouts
Immobilisations incorporelles	103	114	(11)	Diminution attribuable à la dotation aux amortissements, en partie contrebalancée par des ajouts
Créances au titre d'un contrat de location-financement	7	–	7	Créances au titre d'un contrat de location-financement avec TransAlta liées à la cession-bail du projet de stockage à batteries WindCharger acquis en octobre 2020
Placements dans des filiales de TransAlta	1 087	1 492	(405)	Diminution attribuable au rachat des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et au remboursement du capital sur les placements dans le secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis, en partie contrebalancés par la hausse de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et l'émission des placements en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim
Autres actifs (y compris la partie courante)	72	162	(90)	Réception des remboursements sur les billets à ordre liés aux projets de parc éolien Big Level et Antrim
Emprunt à vue de TEA	195	–	195	Emprunt de TEA lié au produit tiré du placement des billets de TEC
Dettes fournisseurs et charges à payer	50	37	13	Calendrier des paiements et charges à payer
Dette à long terme (y compris la tranche courante)	692	961	(269)	Remboursement de la facilité de crédit et remboursements prévus du principal des obligations sans recours
Passifs d'impôt différé	290	264	26	Diminution des reports en avant de pertes fiscales
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 255	2 268	(13)	Diminution attribuable aux dividendes sur actions ordinaires, en partie contrebalancés par le résultat net, les variations favorables de la juste valeur et les actions ordinaires émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes

## Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comparativement à ceux de l'exercice 2019 :

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019	Variation	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	63	73	(10)	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	267	331	(64)	Diminution du résultat en trésorerie de 10 millions de dollars et variations défavorables du fonds de roulement de 54 millions de dollars
Activités d'investissement	555	(126)	681	Diminution des placements dans des filiales de 535 millions de dollars, augmentation des remboursements nets sur les billets à ordre à recevoir de filiales de TransAlta de 188 millions de dollars, diminution des ajouts d'immobilisations corporelles de 4 millions de dollars, augmentation des avances sur les prêts à recevoir de 5 millions de dollars, diminution du produit des rachats de placement et du remboursement de capital sur les placements dans des filiales de TransAlta de 22 millions de dollars et diminution des liquidités soumises à restriction de 31 millions de dollars par rapport à ceux de 2019
Activités de financement	(303)	(215)	(88)	Diminution des emprunts sur la facilité de crédit de 275 millions de dollars et augmentation des dividendes versés sur actions ordinaires de 10 millions de dollars par rapport à ceux de 2019, emprunt à vue de TEA de 188 millions de dollars et profit de change réalisé de 11 millions de dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	582	63	519	

## Dettes et obligations locatives

	Au 31 décembre 2020			
	Limite maximale des facilités	Utilisés		
		Lettres de crédit en cours <sup>1</sup>	Emprunts	Capacité disponible
Facilité de crédit consentie	700	92	—	608

1) Des lettres de crédit ont été émises de facilités d'emprunt à vue non consenties. Ces obligations sont soutenues et réduisent la capacité disponible sur la facilité de crédit consortiale.

La dette et les obligations locatives, y compris l'emprunt à vue de TEA, totalisaient 887 millions de dollars au 31 décembre 2020, comparativement à 961 millions de dollars au 31 décembre 2019. La diminution de la dette s'explique par le remboursement de la facilité de crédit de 220 millions de dollars et les remboursements prévus des obligations sans recours de 51 millions de dollars, en partie contrebalancés par l'emprunt à vue de TEA contracté de 195 millions de dollars.

Nous sommes assujettis aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette et nous les respectons toutes. Se reporter à notre notice annuelle pour plus de précisions.

Le 23 octobre 2020, la société a reçu un produit de 480 millions de dollars (515 millions de dollars australiens) directement par suite du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA. Le produit du rachat des actions a servi à rembourser les emprunts existants sur la facilité de crédit et servira à financer l'acquisition d'un portefeuille représentant une capacité de 303 MW auprès de TransAlta.

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution, effectués généralement une fois par trimestre, sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du quatrième trimestre, ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au premier trimestre de 2021. Au 31 décembre 2020, un montant en trésorerie de 24 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières (23 millions de dollars en 2019).

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la société ne détenait pas de liquidités soumises à restrictions.

## Capital social

Au 31 décembre 2020, nous avons environ 266,9 millions d'actions ordinaires émises et en circulation (265,6 millions en 2019). En 2020, la société a émis approximativement 1,3 million d'actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, pour une valeur nette réelle de 20 millions de dollars.

Au quatrième trimestre de 2020, la société a suspendu jusqu'à nouvel ordre son régime de réinvestissement des dividendes à l'égard des dividendes futurs et déclarés. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Au 2 mars 2021, nous avons environ 266,9 millions d'actions ordinaires émises et en circulation.

## Structure du capital

Notre structure du capital comprend les composantes qui suivent :

Aux 31 décembre	2020		2019	
	Montant	%	Montant	%
Dette, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles <sup>1</sup>	305	12	898	28
Participation ne donnant pas le contrôle	50	2	45	1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 255	86	2 268	71
<b>Total du capital</b>	<b>2 610</b>	<b>100</b>	<b>3 211</b>	<b>100</b>

1) La société inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose à titre de réduction dans le calcul du capital, le capital étant géré en interne et évalué par la direction au moyen d'une position de dette nette. La dette comprend l'emprunt à vue de TEA, la dette à long terme et les obligations locatives.

En 2020, la structure du capital de la société comprenait une proportion moins élevée de dette qu'en 2019. La diminution du total de la dette s'explique principalement par les remboursements de la facilité de crédit, de l'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de l'obligation du parc éolien de New Richmond et de l'obligation du parc éolien de Kent Hills, en partie contrebalancés par l'emprunt à vue de TEA contracté. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté par rapport à ceux de 2019, principalement en raison du produit du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA qui a eu lieu en octobre 2020 et du financement provenant de l'emprunt à vue de TEA qui sera utilisé pour l'acquisition du portefeuille d'une capacité de production de 303 MW auprès de TransAlta.

Certaines installations dans lesquelles la société détient des participations financières sont en partie financées au moyen de la dette du projet et du financement donnant droit à des avantages fiscaux qui ne sont pas consolidés dans notre structure du capital. La participation financière dans les actifs australiens a été en partie financée au moyen de la dette du projet au titre du placement des billets de TEC de 782 millions de dollars. Un produit tiré du financement donnant droit à des avantages fiscaux d'environ 134 millions de dollars a été mobilisé pour financer une partie des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim.

## Engagements

Les paiements exigibles en vertu des obligations contractuelles de la société se présentent comme suit :

	Ententes de service à long terme <sup>1</sup>	Services d'administration généraux <sup>2</sup>	Emprunt à vue de TEA <sup>3</sup>	Dette à long terme et obligations locatives	Intérêts sur la dette et les obligations locatives	Autre <sup>4</sup>	Total
2021	30	19	195	53	36	10	343
2022	36	20	—	55	33	11	155
2023	21	20	—	102	23	3	169
2024	17	17	—	60	20	2	116
2025	9	17	—	63	17	2	108
2026 et par la suite	27	101	—	365	67	36	596
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>194</b>	<b>195</b>	<b>698</b>	<b>196</b>	<b>64</b>	<b>1 487</b>

1) Les ententes de service à long terme tiennent compte des centrales éoliennes et des centrales alimentées au gaz, y compris les participations financières.

2) Incluent les frais de gestion et d'optimisation des actifs de la centrale de cogénération de Sarnia de la société.

3) Remboursement prévu à l'échéance de l'emprunt à vue de TEA le 26 octobre 2022.

4) Inclut l'accès aux terrains, les autres contrats de location, les contrats d'achat, et l'achat et le transport de gaz naturel.

## Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la société peut être partie à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires.

### Procédure visant une règle relative aux pertes de réseau

La société prend part à une procédure visant une règle relative aux pertes de réseau devant l'Alberta Utilities Commission («AUC»). L'AUC a demandé à l'AESO de recalculer les facteurs relatifs aux pertes de réseau de toutes les centrales de production en Alberta pour la période allant de 2006 à 2016 et d'établir une seule facture portant la différence des charges liées aux pertes de réseau au débit ou au crédit des intervenants du marché (la «décision»). L'AESO a présenté une demande de révision et de modification de la décision en vue de la mise en place d'un système de «facturation à l'utilisation», au lieu de l'établissement d'une seule facture. L'AUC s'est prononcée sur la demande de l'AESO et a approuvé un processus de règlement de factures divisé en trois périodes (de 2006 à 2009, de 2010 à 2013 et de 2014 à 2016). Le passif total pour les charges liées aux pertes de réseau a atteint 8 millions de dollars; toutefois, en raison des paiements effectués (et reçus) au titre des deux premières factures, seule une tranche de 1 million de dollars du passif total demeure impayée. Le 22 octobre 2020, l'AESO a émis la première facture d'un montant de 1 million de dollars qui a été réglée avant le 30 décembre 2020. La deuxième facture, d'un montant de 6 millions de dollars, a été émise le 21 décembre 2020. La troisième facture est attendue en mars 2021.

En novembre 2020, l'AESO a demandé des directives à l'AUC concernant les paiements d'intérêts sur les montants de règlement. En janvier 2021, l'AUC a statué que des intérêts simples s'appliqueraient aux charges liées aux pertes de réseau.

### Litige avec FMG

Même si la société n'est pas directement impliquée dans le litige en cours avec FMG concernant la résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés des participations financières dans les actifs australiens. TransAlta a construit la centrale de South Hedland pour environ 570 millions de dollars, et la centrale devait permettre de générer un BAIIA annuel d'environ 80 millions de dollars. Le placement de la société dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. Le début du procès est prévu pour le 3 mai 2021 et devrait durer cinq semaines.

La société comptabilise les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur ses placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisé par TransAlta.

### Litige réglé

Il y avait un second litige portant sur les réclamations de FMG contre TransAlta concernant le transfert de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclamait certains montants liés à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclamait le remboursement ou le règlement de certains coûts et paiements non réglés. Le 9 septembre 2020, le litige a été réglé et rejeté par la Cour suprême de l'Australie-Occidentale.

### Entités structurées non consolidées ou arrangements

Il est nécessaire de présenter de l'information sur toutes les entités structurées non consolidées ou tous les arrangements, comme des transactions, des contrats ou des ententes contractuelles, avec des entités non consolidées, des entités financières structurées, des entités ad hoc ou des entités à détenteurs de droits variables qui sont raisonnablement susceptibles d'influer de manière importante sur la liquidité ou la disponibilité des sources de financement ou sur les exigences s'y rapportant. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune entité structurée non consolidée ni aucun arrangement de ce genre.

## Méthodes et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude.

La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sont inconnues pour le moment. Les estimations de la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 pourrait influencer, directement ou indirectement, les activités, les résultats financiers et la situation financière de la société dans les périodes futures sont également assujetties à une importante part d'incertitude.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la société décrites à la note 2 des états financiers consolidés, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir d'importantes répercussions sur la situation financière ou le rendement de la société. Les jugements importants et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui en résultent sont décrits ci-dessous :

### Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait obtenu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction ordonnée entre des intervenants du marché avait lieu à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la société a accès. En l'absence d'un marché actif, les justes valeurs sont calculées par la société d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Dans certaines circonstances, la société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

## Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis ci-après. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le classement de celle-ci étant établi en fonction des données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

### a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

### b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base de la société classés dans le niveau II peuvent comprendre les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules d'interpolation, où les données sont facilement observables.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque, des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable évaluées et comptabilisées à la juste valeur, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit. La juste valeur des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable était déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance. Les actions privilégiées de TEA et les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable ont été rachetées le 23 octobre 2020.

### c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind et de Mass Solar, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques à TEA, au parc éolien du Wyoming, aux parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind, et à Mass Solar sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales actuelles de TEA, du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind, et de Mass Solar. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument.

Le tableau suivant présente les données quantitatives concernant les données d'entrée non observables utilisées pour évaluer les actions privilégiées reflète de TEA (dont il est question ci-après) aux dates indiquées :

<b>Données d'entrée non observables</b>	<b>31 déc. 2020</b>	<b>31 déc. 2019</b>
Taux d'actualisation	5,8 %	5,5 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	Moyenne de 13 \$	Moyenne de 10 \$

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables pour refléter les autres hypothèses raisonnablement possibles :

<b>Données d'entrée non observables</b>	<b>Hypothèses possibles</b>	<b>Variation de la juste valeur au 31 déc. 2020</b>	<b>Variation de la juste valeur au 31 déc. 2019</b>
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	6	6
	Augmentation de 10 points de base	(6)	(6)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 % <sup>1</sup>	8	6
	Diminution de 1 % <sup>1</sup>	(8)	(6)

1) Les flux de trésorerie trimestriels peuvent varier en fonction d'un taux plus élevé que le facteur supposé de 1 %.

Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard des données d'entrée non observables utilisées pour évaluer la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind, et de Mass Solar aux dates indiquées :

<b>Données d'entrée non observables au 31 décembre 2020</b>	<b>Parc éolien du Wyoming</b>	<b>Big Level et Antrim</b>	<b>Lakeswind</b>	<b>Mass Solar</b>
Taux d'actualisation	6,8 %	9,7 %	10,3 %	6,8 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	Moyenne de 3 \$	Moyenne de 4 \$	Moyenne de 1 \$	Moyenne de 1 \$

<b>Données d'entrée non observables au 31 décembre 2019</b>	<b>Parc éolien du Wyoming</b>	<b>Big Level et Antrim<sup>1</sup></b>	<b>Lakeswind</b>	<b>Mass Solar</b>
Taux d'actualisation	5,6 %	7,8 %	8,4 %	6,3 %
Flux de trésorerie trimestriels (en millions)	Moyenne de 3 \$	Moyenne de 4 \$	Moyenne de 1 \$	Moyenne de 1 \$

1) Les projets ont été mis en service en décembre 2019.

Le tableau suivant présente l'incidence sur les évaluations de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables pour refléter les autres hypothèses raisonnablement possibles aux dates indiquées :

<b>Données d'entrée non observables</b>	<b>Hypothèses possibles</b>	<b>Variation de la juste valeur au 31 déc. 2020</b>	<b>Variation de la juste valeur au 31 déc. 2019</b>
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	2	3
	Augmentation de 10 points de base	(2)	(3)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 %	3	3
	Diminution de 1 %	(3)	(3)

## Influence notable en vertu des actions privilégiées reflet

La société a investi dans des actions privilégiées de filiales de TransAlta qui rapportent des dividendes en fonction de certains résultats financiers d'autres filiales de TransAlta. Selon les IFRS, l'entité détenant une participation de 20 % est présumée exercer une influence notable sur l'entité émettrice. Une influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité émettrice.

En vertu de ses placements en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de certains actifs de production éolienne et solaires aux États-Unis, la société détient 5 % des droits de vote individuels de cette filiale (20 % sur une base cumulative). Dans le cas où aucun dividende sur ces actions n'a été versé dans les six mois suivant la date à laquelle la formule de versement aurait fixé le paiement, et pendant la période au cours de laquelle ces montants demeurent impayés, la société aura le droit à elle seule de nommer 15 % des administrateurs de cette filiale (60 % sur une base cumulative).

Le placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, lesquelles reflètent les résultats financiers de TEA, ne confère pas à la société de droits de vote à moins que la filiale ne fasse défaut de verser quatre dividendes trimestriels aux dates auxquelles ils devraient être payés selon la formule de versement, qu'ils soient consécutifs ou non, et qu'ils aient été ou non déclarés. Par la suite, mais seulement tant qu'un dividende demeure en souffrance, la société a le droit d'élire 30 % des administrateurs de la filiale. La convention de placement avec TransAlta procure à la société le droit de consulter l'information financière et d'obtenir davantage de protections contre les changements défavorables apportés à la structure d'exploitation et financière de TEA grâce aux engagements postérieurs à la clôture. Pour en savoir plus sur la convention de placement, consulter notre notice annuelle.

La société a déterminé qu'elle n'exerce pas une influence notable sur les filiales de TransAlta compte tenu du bloc d'actions avec droit de vote que détient TransAlta. En conséquence, il a été établi que ces placements constituaient des actifs financiers.

## Consolidation des unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills («parc éolien de Kent Hills»)

En vertu des IFRS, la société est tenue de consolider toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle. La société consolide Kent Hills Wind LP à titre de filiale. Kent Hills Wind LP est détenue à 83 % par la société et à 17 % par une tierce partie externe. La société, du fait qu'elle contrôle Kent Hills Wind LP au moyen de sa participation de 83 %, est tenue de consolider les comptes de cette dernière.

## Dividendes considérés comme un revenu ou comme un remboursement de capital

La société touche des dividendes au titre de ses placements dans des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, des actions privilégiées de TEA, des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, et de Mass Solar. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. Les actions privilégiées de TEA ont été rachetées en octobre 2020. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur, à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite.



## Dépréciation des immobilisations corporelles

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, soit la juste valeur diminuée des coûts de la sortie ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur existe ou qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la sortie, l'information au titre des transactions de tiers pour des actifs similaires est utilisée et, si aucune donnée n'est disponible, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés, sont utilisées. La valeur d'utilité est calculée au moyen de la valeur actualisée des estimations les plus probables de la direction à l'égard des flux de trésorerie futurs selon l'utilisation actuelle et l'état existant de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, la production, les coûts liés au démantèlement, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, qui peut s'échelonner entre 25 et 50 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques aux actifs faisant l'objet d'un examen sont utilisés dans le cadre des évaluations. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la perte de valeur estimée, laquelle incidence pourrait être importante. La quasi-totalité des actifs de production de la société font l'objet de contrats en vertu des CAÉ de TransAlta ou d'autres CAÉ avec diverses parties.

## Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la société exerce ses activités. Cela suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement à des fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'évaluations et de traitements différents des estimations de la société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

## Provision pour frais de démantèlement et de remise en état

Nous comptabilisons des provisions au titre des obligations de démantèlement et de remise en état au cours de la période où elles sont engagées si nous avons une obligation juridique ou implicite de remettre la centrale ou le site en état. Les provisions initiales pour frais de démantèlement et leurs variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au calendrier et au montant du règlement. Les dépenses au comptant estimées sont évaluées à la valeur actualisée selon un taux d'actualisation avant impôts courant ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché. Toute variation des flux de trésorerie estimés, des taux d'intérêt du marché ou du calendrier pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de la provision.

Au 31 décembre 2020, la provision constituée à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état totalisait 51 millions de dollars (56 millions de dollars en 2019). Au quatrième trimestre de 2020, la société a ajusté la provision pour frais de démantèlement et de remise en état de la centrale de Sarnia afin de refléter la mise à jour de l'étude technique. La meilleure estimation que la société est en mesure de fournir à l'heure actuelle à l'égard de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état a diminué de 15 millions de dollars. Nous estimons à environ 185 millions de dollars (220 millions de dollars en 2019) le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaire pour s'acquitter de cette obligation, montant qui devrait être engagé entre 2029 et 2050. La plupart de ces coûts seront engagés entre 2035 et 2045. Une augmentation du taux d'actualisation et des flux de trésorerie non actualisés respectivement de 1 % et 10 % donnerait lieu à une diminution du résultat net total d'environ 1 million de dollars.

## Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

Au cours du troisième trimestre de 2019, la répartition des coûts comptabilisés à l'égard des composantes des actifs éoliens et leurs durées d'utilité ont été examinées. Durant l'examen, des composantes supplémentaires ont été identifiées du fait que la durée d'utilité de certaines pièces est plus courte que l'estimation initiale. La durée d'utilité de chacune de ces composantes a été réduite, passant de 30 ans à 15 ans ou à 10 ans. Par conséquent, la dotation aux amortissements a augmenté d'environ 10 millions de dollars pour la période de douze mois close le 31 décembre 2019.

## Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Lorsque les contrats renferment plusieurs promesses de fourniture de biens et de services, la direction exerce son jugement pour établir si les biens ou services constituent des biens ou services distincts ou une série de biens ou services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. La détermination de l'obligation de prestation influe sur la comptabilisation du prix de transaction, soit à un moment précis ou progressivement. La direction tient compte à la fois des mécanismes du contrat et de l'environnement économique et opérationnel du contrat pour déterminer si les biens ou les services d'un contrat sont distincts.

Pour déterminer le prix de transaction et les estimations de la contrepartie variable, la direction prend en compte l'historique de l'utilisation passée du client pour évaluer les biens et services à fournir au client. Nous tenons également compte des niveaux de production historiques et des conditions d'exploitation de ses actifs de production variables.

Pour remplir ses obligations de prestation, la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer le moment où le contrôle du bien ou du service sous-jacent est transféré au client. La détermination du moment où une obligation de prestation est remplie influe sur le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires. Nous tenons compte à la fois de l'acceptation du bien ou du service par le client et de l'incidence des lois et des règlements, comme les exigences en matière de certification, pour déterminer à quel moment ce transfert a lieu.

La direction fait également preuve de jugement pour déterminer si la mesure de simplification liée au moment de la facturation permet la comptabilisation des produits des activités ordinaires au montant de la facture, si ce montant correspond directement à la prestation de l'entité depuis le début du contrat.

### Contrats de location

Pour déterminer si un contrat est un contrat de location, nous faisons preuve de jugement pour établir si un bien déterminé existe, si le client ou le fournisseur obtient la quasi-totalité des avantages économiques découlant de son utilisation, et qui détient le droit de contrôler son utilisation pendant la durée du contrat.

Pour les contrats considérés comme des contrats de location, la société fait preuve de jugement pour faire les déterminations ci-après à la date de début du contrat de location, lesquelles ont une incidence sur le montant comptabilisé à l'égard de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative :

- Durée du contrat de location – déterminer si la société a la certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement ou de ne pas exercer les options de résiliation
- Paiements de loyer – déterminer les paiements fixes en substance (inclus) et les paiements variables qui sont fonction de facteurs d'utilisation ou du rendement (exclus)
- Composantes d'un contrat – déterminer les composantes locatives et les composantes non locatives du contrat (services reçus du fournisseur) et affecter les paiements liés aux contrats aux composantes locatives et aux composantes non locatives

## Modifications comptables

### Modifications comptables de la période considérée

#### IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la société a adopté les modifications apportées à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications précisent la définition d'une entreprise et présentent des modifications qui visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Au cours du troisième trimestre de 2020, la société a fait l'acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger. Le projet a été apprécié au moyen du test facultatif de concentration de la juste valeur et n'a pas été désigné comme une entreprise; par conséquent, il a été comptabilisé comme une acquisition d'actifs.

Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur l'IFRS 3.

#### Modifications à l'IAS 1 et à l'IAS 8 – Définition du terme «significatif»

La société a adopté les modifications apportées à l'IAS 1 et à l'IAS 8 le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les modifications fournissent une nouvelle définition du terme «significatif» selon laquelle «une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée».

Les modifications précisent que le caractère significatif dépend de la nature ou de l'ampleur de l'information, prise individuellement ou conjointement avec d'autres informations, dans le contexte des états financiers. Une anomalie dans l'information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions prises par les principaux utilisateurs. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers.

## Modifications comptables futures

### Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue

La société prévoit adopter par anticipation les modifications apportées à l'IAS 16, intitulées *Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue*, le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La date d'entrée en vigueur obligatoire des modifications est le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les modifications interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente des éléments produits pendant le transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et sa mise en état pour permettre son exploitation. L'adoption par anticipation des modifications ne devrait pas entraîner d'ajustements.

### IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir – réforme des taux d'intérêt de référence

Il est prévu que le taux interbancaire offert à Londres («LIBOR») soit abandonné progressivement d'ici la fin 2021 en tant qu'indice de taux d'intérêt facilement utilisé par les sociétés pour les instruments financiers. En août 2020, l'IASB a publié la *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2*, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications sont en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et seront appliquées par la société en 2021. Aucune incidence financière ne devrait découler de l'application des modifications.

## Perspectives pour 2021

Le tableau suivant présente nos prévisions quant aux objectifs financiers clés pour 2021 :

Mesure	Cible
BAlIA aux fins de comparaison	480 millions de dollars à 520 millions de dollars
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	335 millions de dollars à 365 millions de dollars
Liquidités disponibles à des fins de distribution	285 millions de dollars à 315 millions de dollars

Voici les principales hypothèses utilisées pour élaborer ces objectifs financiers :

## Activités d'exploitation

### Production

En 2021, nous prévoyons que la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne, solaire et hydroélectrique, y compris les actifs détenus au moyen de participations financières, se situera dans une fourchette de 4 100 à 4 500 GWh. Compte tenu de l'acquisition du projet de parc éolien Windrise clôturée le 26 février 2021, dont l'entrée en service devrait avoir lieu au deuxième semestre de 2021, et de l'acquisition de la participation financière dans le parc éolien Skookumchuck qui devrait se clôturer au deuxième trimestre de 2021, nous prévoyons une production d'énergie renouvelable se situant dans une fourchette de 4 400 à 4 900 GWh. L'avantage économique de chaque transaction prendra effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nos centrales alimentées au gaz obtiennent surtout une contrepartie au titre de la capacité. Par conséquent, la production n'est pas un indicateur de rendement important de ces activités.

### Flux de trésorerie contractuels

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, la durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos centrales et des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière est d'environ 11 ans. Compte tenu de l'acquisition du projet de parc éolien Windrise clôturée le 26 février 2021 et de celle des participations financières dans la centrale de cogénération Ada et le parc éolien Skookumchuck qui devrait se clôturer au deuxième trimestre de 2021, la durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle sera d'environ 12 ans.

Certaines des centrales éoliennes et hydroélectriques de la société étaient admissibles à des incitatifs en vertu du Programme d'encouragement à la production éolienne ou du Programme d'encouragement à l'électricité renouvelable ÉcoÉnergie parrainé par le gouvernement du Canada. Les incitatifs reçus par certaines des centrales de la société ont pris fin au terme de 2019 et les incitatifs pour le reste des centrales admissibles ont pris fin en 2020. En 2019 et en 2020, nous avons obtenu respectivement 8 millions de dollars et 5 millions de dollars dans le cadre de ces programmes incitatifs.

### Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation et d'entretien. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

### Exposition aux fluctuations des taux de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos participations financières dans les actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis et les actifs australiens. Les titres acquis auprès de TransAlta et les dividendes s'y rapportant sont libellés en dollars canadiens, en dollars australiens et en dollars américains. Nous visons à atténuer le risque de change des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères pour nous permettre de respecter les exigences en matière de dividendes en concluant des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars australiens qui sont liés aux actifs australiens. De plus, nous concluons des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars américains qui sont principalement liés aux actifs de production éolienne et solaire aux États-Unis. Tout changement apporté à nos placements à l'étranger ou à notre dette libellée en monnaies étrangères pourrait modifier notre exposition.

### Charge d'intérêts

Compte tenu de notre portefeuille d'actifs actuels, la charge d'intérêts comme présentée pour 2021 devrait être moins élevée que celle de 2020, en raison principalement des taux d'intérêt favorables. La charge d'intérêts pourrait également fluctuer en raison de tout projet de croissance ou d'acquisition entrepris par la société en 2021. Notre facilité de crédit consortiale totalisant 700 millions de dollars nous donne accès à des emprunts directs à un taux d'intérêt variable. Par conséquent, nous sommes quelque peu exposés au risque de taux d'intérêt, et les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur le montant de la charge d'intérêts engagée.

### Produits financiers

Nous prévoyons une baisse des distributions de notre participation financière dans les actifs australiens attribuable à l'incidence du placement des billets de TEC pour un exercice complet. Les intérêts payables trimestriellement et les paiements de principal exigibles à compter du 31 mars 2022, qui sont payables aux termes du placement des billets de TEC, seront déduits des distributions en espèces de notre participation financière dans les actifs australiens, entraînant une diminution des produits financiers.

### Dette nette, situation de trésorerie et sources de financement

Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates en vertu de notre facilité de crédit.

## Impôts sur le résultat

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi de la société est de 25,38 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers pays et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

L'échéance prévue par la société pour l'impôt à payer est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que cette échéance arrive de façon prématurée par rapport à notre projection actuelle d'environ deux ans. Plus particulièrement, l'échéance que nous avons prévue pour l'impôt à payer est assujettie au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales. Si nos impôts devenaient exigibles plus tôt ou si nous ne sommes pas en mesure de reporter l'échéance que nous avons prévue pour l'impôt à payer au moyen de l'acquisition et de la mise en valeur de projets de croissance supplémentaires ou au moyen de l'ajout ou la création de comptes fiscaux, il pourrait en résulter une diminution de nos liquidités disponibles à des fins de distribution et de nos dividendes.

En 2019, le gouvernement de l'Alberta a approuvé une réduction du taux général d'imposition des sociétés, le faisant passer de 12 % à 8 %. Selon ce qui a été proposé, la baisse du taux d'imposition devait se faire graduellement comme suit : 11 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, 10 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, 9 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et 8 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le 29 juin 2020, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il accélérerait la réduction du taux général d'imposition des sociétés en abaissant le taux à 8 % avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Cette proposition a été adoptée le 9 décembre 2020 (quasi adoptée le 20 octobre 2020).

## Législation environnementale

Le nouveau règlement intitulé *Technology Innovation and Emissions Reduction* («TIER») a remplacé le règlement intitulé *Carbon Competitiveness Incentive Regulation* («CCIR») dans la province d'Alberta le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En vertu du TIER, les projets d'énergie éolienne renouvelable continueront à générer des crédits carbone compensatoires et des crédits de rendement en matière d'émissions («CRE»), comme c'était le cas dans le cadre du CCIR. Le total des produits des activités ordinaires tirés des crédits carbone compensatoires et des CRE a diminué par rapport à celui de 2019 et s'est établi à environ 9 millions de dollars en 2020 (17 millions de dollars en 2019), ce qui s'explique par le moment où les crédits sont reçus. En janvier 2021, des crédits d'environ 7 millions de dollars ont été reçus pour 2020. Nous prévoyons que la valeur des crédits carbone générés en Alberta en 2021 s'établira à environ 16 millions de dollars, compte non tenu de l'incidence des crédits de 2020.

## Dépenses d'investissement

### Dépenses d'investissement de maintien

Nos dépenses d'investissement de maintien sont composées de dépenses d'investissement courantes liées au maintien de la capacité de production existante de nos centrales. Les centrales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières engagent également des dépenses d'investissement de maintien. Bien que nous ne soyons pas tenus de financer ces dépenses, elles réduisent les produits financiers que nous tirons de ces investissements.

Pour 2021, le total estimatif des dépenses d'investissement de maintien au chapitre des actifs dont nous sommes propriétaires et des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière variera de 30 millions de dollars à 40 millions de dollars. À la clôture de l'acquisition du projet de parc éolien Windrise et des participations financières dans la centrale de cogénération Ada et le parc éolien Skookumchuck, nos dépenses d'investissement de maintien totales pour les actifs détenus et ceux dans lesquels nous détenons une participation financière sont estimées entre 35 millions de dollars et 45 millions de dollars.

## Financement

Le financement des dépenses d'investissement devrait être assuré principalement au moyen des fonds en caisse, des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, de notre facilité de crédit et du financement de projets.

## Contexte d'affaires

### Demande et offre

Nos activités sont cycliques en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée au fur et à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques qui surviennent naturellement. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la plupart de leurs produits durant les mois de printemps et d'été alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. La production d'énergie éolienne est plus forte généralement durant les mois froids d'hiver et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

De façon générale, les conditions et les changements en matière d'offre sur le marché dans une telle conjoncture n'ont pas d'incidence considérable sur nos activités commerciales, car la quasi-totalité de notre production fait l'objet de contrats.

### Flux de trésorerie contractuels

Presque toutes nos centrales éoliennes, hydroélectriques, solaires et au gaz naturel font l'objet de contrats pour la vente d'électricité qu'elles produisent. La plupart des centrales éoliennes et hydroélectriques situées en Alberta sont visées par des CAÉ à long terme conclus avec TransAlta. Les autres centrales éoliennes et hydroélectriques font l'objet de contrats conclus avec des entités gouvernementales ou avec d'autres clients des secteurs privé et public. La centrale de cogénération alimentée au gaz de Sarnia fait l'objet de contrats pour fournir de la vapeur et de l'électricité à des utilisateurs commerciaux dans divers secteurs, le reste de la production étant vendue sur le marché de l'Ontario par l'intermédiaire de la société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Les centrales australiennes alimentées au gaz naturel font principalement l'objet de contrats conclus avec des sociétés minières établies en Australie-Occidentale et Horizon Power, une société d'État de services publics.

En plus des CAÉ, nous avons conclu des contrats à long terme et à court terme afin de vendre les attributs environnementaux de nos centrales éoliennes et hydroélectriques qui ne vendent pas ces attributs combinés à l'électricité vendue en vertu de contrats à long terme. Ces attributs environnementaux sont vendus à diverses contreparties, qu'il s'agisse d'entités gouvernementales et d'utilisateurs commerciaux, ou sont utilisés à l'interne pour satisfaire aux obligations réglementaires de TransAlta.

## Réglementation et législation environnementale

### Législation environnementale

Nous sommes soumis aux lois, réglementations et directives environnementales fédérales, provinciales, étatiques et locales concernant la production et le transport de l'énergie électrique et thermique. Nous demeurons engagés à nous conformer aux exigences législatives et réglementaires et à réduire au minimum l'incidence de nos activités sur l'environnement. Nous collaborons avec les gouvernements et le public pour élaborer des cadres de travail appropriés pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable. Se reporter également à la rubrique «Gestion du risque – Facteurs de risque» du présent rapport de gestion.

### Gouvernement du Canada

#### *Plan climatique fédéral*

Le 11 décembre 2020, le gouvernement du Canada a publié son plan climatique intitulé «Un environnement sain et une économie saine» qui énonce la façon dont le gouvernement fédéral prévoit utiliser des politiques, des règlements et du financement pour réaliser sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % sous les niveaux de 2005 au Canada aux termes de l'Accord de Paris. Le plan repose sur trois aspects principaux : l'augmentation des prix du carbone et des obligations relatives au carbone, l'accroissement du financement pour les technologies propres et la mise en œuvre de la Norme sur les combustibles propres. Le gouvernement a indiqué qu'il consultera les provinces et les acteurs du secteur concernant de nombreuses composantes du plan, ce qui fait perdurer d'importantes incertitudes quant à la forme finale de la réglementation et des autres initiatives connexes.

Principales propositions dans le cadre du plan fédéral :

- Le prix du carbone relativement à la taxe sur le carbone et au programme pour les grands émetteurs augmentera de 15 \$ par tonne d'équivalent en dioxyde de carbone («éq. CO<sub>2</sub>») par année à partir de 2023 jusqu'à ce qu'il atteigne 170 \$ par tonne en 2030.
- Les obligations relatives au carbone augmenteront alors que les normes de rendement (référentiel) en vertu de la réglementation visant les grands émetteurs se resserrent.
- Un financement de plus de 10 milliards de dollars est prévu pour la transition énergétique, y compris du soutien pour les véhicules électriques, le développement de l'énergie propre et le stockage à batteries, et la modernisation du réseau.
- Application de la Norme sur les combustibles propres aux combustibles liquides, mais aucune obligation relative aux combustibles gazeux et solides.

La société a l'intention de continuer à s'engager auprès des gouvernements en vue d'atténuer les risques et de recenser les possibilités dans le cadre du nouveau plan fédéral.

*Norme sur les combustibles propres («NCP»)*

En 2016, le gouvernement fédéral canadien a annoncé son intention de procéder à une consultation sur l'élaboration d'une NCP afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre («GES») du Canada en accroissant l'utilisation de combustibles, de sources d'énergie et de technologies à plus faible teneur en carbone. L'objectif de la NCP est de réaliser des réductions annuelles de 30 millions de tonnes métriques des émissions de GES d'ici 2030.

Le 19 décembre 2020, le gouvernement canadien a publié son projet de règlement de la NCP ainsi que les documents explicatifs. Puisque les combustibles gazeux ne sont plus visés par la NCP, celle-ci aura une incidence limitée sur le secteur de l'électricité. La période de consultation sur la norme se terminera le 4 mars 2021. La NCP devrait être finalisée en décembre 2021 et entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

*Tarification fédérale du carbone sur les gaz à effet de serre*

Le 21 juin 2018, la loi fédérale canadienne intitulée *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* («LTPGES») est entrée en vigueur. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral a instauré un prix national sur les émissions de GES. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le mécanisme de «filet de sécurité» de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* est entré en vigueur dans les provinces et territoires qui n'avaient pas de programme indépendant de tarification du carbone ou dont le programme existant n'était pas jugé équivalent au système fédéral. Ce mécanisme comporte deux volets : une taxe carbone (la «taxe carbone») pour les petits émetteurs et une réglementation pour les grands émetteurs appelée le système de tarification fondé sur le rendement («STFR»). La taxe carbone fixe un prix du carbone par tonne d'émissions de GES liées aux carburants de transport, aux combustibles de chauffage et aux autres petites sources d'émissions.

Comme il est indiqué ci-dessus, dans le plan «Un environnement sain et une économie saine», le gouvernement fédéral a proposé d'augmenter, à l'échelle nationale, le prix du carbone de 15 \$ par tonne par année à partir de 2023 jusqu'à ce qu'il atteigne 170 \$ par tonne en 2030.

Le STFR régleme l'intensité carbone des grands émetteurs en fixant un référentiel des émissions de GES par unité de production (par exemple, la tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh) pour les producteurs d'électricité. Les émetteurs qui dépassent le référentiel génèrent des obligations en matière de carbone et ceux dont les rendements sont inférieurs au référentiel génèrent des CRE. Les émetteurs peuvent remplir leurs obligations en réduisant l'intensité de leurs émissions, en acquérant des crédits carbone auprès de tiers (crédits compensatoires ou CRE) ou en versant des paiements de conformité au gouvernement.



Tel qu'il est décrit dans les sections relatives aux provinces ci-après, l'Ontario effectue la transition du STFR à un système provincial de tarification du carbone pour l'industrie. Par conséquent, les installations de Sarnia de la société seront désormais réglementées par des systèmes provinciaux. Toutefois, le gouvernement fédéral compare les systèmes provinciaux de tarification du carbone au STFR lorsqu'il décide si les provinces ont atteint l'équivalence avec le prix du carbone du gouvernement fédéral en vertu de la LTPGES. Le 12 février 2021, le gouvernement fédéral a commencé à planifier une révision du STFR et d'autres aspects de la LTPGES pour 2022. TransAlta s'engagera activement dans ce processus étant donné que toute modification du STFR aura une incidence sur les systèmes provinciaux de tarification du carbone à l'avenir.

## Alberta

### *Règlement applicable aux grands émetteurs de gaz à effet de serre*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le gouvernement de l'Alberta a remplacé le CCIR par le TIER. Pour le secteur de l'électricité, des modifications négligeables ont été apportées entre le CCIR et le TIER, les installations d'énergie renouvelable continuant à recevoir des crédits. Le prix du carbone en vertu du TIER en 2021 sera de 40 \$/tonne d'éq. CO<sub>2</sub> conformément à la LTPGES. La norme de rendement de référence est restée à 0,370 tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh. Une révision du TIER n'est pas prévue avant 2023.

Les installations dont les émissions dépassent le seuil de référence se conforment au TIER de l'une des façons suivantes : i) en versant un montant au fonds TIER (fonds contrôlé par le gouvernement qui investit dans la réduction des émissions dans la province) au prix actuel du carbone; ii) en réalisant des réductions des émissions à leur installation; iii) en versant les CRE de leurs autres installations; ou iv) en versant des crédits d'émissions compensatoires.

Comme l'exige la LTPGES, le gouvernement de l'Alberta dépose ses rapports annuels faisant état des détails du programme TIER auprès du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a passé en revue le programme TIER et a conclu qu'il était conforme à la LTPGES pour 2021. La société continuera de recevoir des crédits compensatoires et des CRE pour ses installations d'énergies renouvelables en vertu du TIER, de sorte que les produits des activités ordinaires prévus se réaliseront.

## Ontario

### *Règlement applicable aux grands émetteurs de gaz à effet de serre*

Le 23 octobre 2018, le gouvernement fédéral a annoncé que les grands émetteurs de l'Ontario seraient assujettis au STFR faisant partie du filet de sécurité fédéral. Cela signifie que pour 2019 et 2020, les grands émetteurs de l'Ontario étaient assujettis au STFR.

Le 4 juillet 2019, le gouvernement de l'Ontario a publié sa propre version définitive du règlement provincial sur les Normes de rendement à l'égard des émissions de gaz à effet de serre («NRE»). Le 21 septembre 2020, le gouvernement fédéral a déterminé que les NRE de l'Ontario respectent les exigences de la LTPGES. En décembre 2020, le gouvernement ontarien a publié des modifications visant à harmoniser les NRE avec les exigences de la LTPGES. Le gouvernement de l'Ontario a également annoncé son intention de remplacer le STFR par les NRE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par conséquent, les grands émetteurs de l'Ontario étaient assujettis au STFR pour les années de conformité 2019 et 2020 et seront par la suite assujettis aux NRE.

Sarnia est une entité assujettie aux termes du STFR et des NRE. Ainsi, Sarnia est tenue de faire le suivi et d'effectuer des dépôts de conformité chaque année ainsi que de respecter les obligations en matière d'émissions de carbone du gouvernement concerné. Il existe de petites différences entre les NRE et le STFR. Sarnia respectera les exigences de conformité par l'entremise des paiements et d'autres unités de conformité aux termes du STFR et des NRE. Toutefois, les dispositions relatives aux modifications législatives prévues dans les contrats permettent à la société d'acheminer les coûts liés à la réglementation du carbone aux clients, ce qui entraînera des augmentations de coûts négligeables pour la société.

## Québec

En vertu du contrat conclu entre Le Nordais et Hydro-Québec, la société conserve les droits aux crédits d'énergie renouvelable («CER»). Les CER peuvent être vendus sur les marchés assujettis à la norme applicable au portefeuille d'énergie renouvelable («NSER») de la Nouvelle-Angleterre, cette région étant directement limitrophe. Ces marchés continuent de croître et les CER du Québec sont également de plus en plus acceptés. La société continuera à commercialiser ces CER au meilleur prix disponible sur le marché dans la région de la Nouvelle-Angleterre.

Le Nordais retire une plus-value de la vente des CER sur les marchés établis aux termes de la NSER en Nouvelle-Angleterre. Le Massachusetts a proposé un seuil des coûts de conformité plus bas pour sa norme NSER, ce qui aurait pour effet de limiter la valeur des CER. Cela pourrait avoir une incidence négative sur le prix de vente des CER par Le Nordais. La modification de la réglementation est toujours à l'étude et n'est pas encore entrée en vigueur.

## Massachusetts

Les actifs solaires du Massachusetts dans lesquels la société détient une participation financière génèrent des crédits dans le cadre du programme de crédits d'électricité solaire renouvelable Solar Renewable Electricity Credit I («SREC I»). Le programme SREC I a été retranché de la norme applicable au portefeuille d'énergie renouvelable du Massachusetts qui exige une quantité initiale de 400 MW provenant de petites installations solaires de 10 MW ou moins. La cible initiale du programme SREC I en termes de volume a été atteinte, et les projets admissibles dans le cadre du programme SREC I continuent à générer des crédits SREC I pendant leurs dix premières années après la date de leur mise en service. Les installations assujetties au programme SREC I généreront ensuite des crédits d'énergie renouvelable de catégorie 1 en vertu de la norme applicable au portefeuille d'énergie renouvelable du Massachusetts pour le reste de leur vie utile.

Le marché destiné au programme SREC I a été conçu pour être un marché fermé où la demande équivaut pratiquement à l'offre. Par conséquent, la société continuera à commercialiser les crédits SREC I et à pratiquer au moins le prix lié à la conformité auquel sont assujettis les détaillants d'électricité réglementés par la norme applicable au portefeuille d'énergies renouvelables dans l'État.

Dans le cadre du programme de facturation nette du Massachusetts, les centrales admissibles se raccordent au réseau public local et génèrent des crédits de facturation nette. Les crédits de facturation nette compensent les frais de livraison, d'approvisionnement et d'utilisation et peuvent être vendus aux clients des centrales admissibles éloignées ou sur place. En 2016, le programme de facturation nette a été mis à jour pour réduire la valeur des crédits de facturation nette en réduisant la compensation aux seuls coûts énergétiques. Les nouveaux projets sont touchés dès que le volume du programme de facturation nette atteint 1 600 MW. TransAlta Renewables et d'autres centrales existantes ont bénéficié de droits acquis et continuent à bénéficier du traitement initial complet de compensation des coûts pendant une période de 25 ans à compter de leur date initiale de mise en service.

## Colombie-Britannique

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le gouvernement de la Colombie-Britannique a haussé son taux de taxe sur le carbone pour le faire passer à 35 \$ par tonne d'éq. CO<sub>2</sub> et s'est engagé à augmenter son prix de 5 \$ par tonne par année jusqu'à ce qu'il atteigne 50 \$ la tonne en 2021. Après examen, le gouvernement a déterminé que le taux de la taxe sur le carbone restera à son niveau actuel de 40 \$ par tonne d'éq. CO<sub>2</sub> jusqu'en avril 2021, date à laquelle il passera de 40 \$ à 45 \$ par tonne d'éq. CO<sub>2</sub>. La taxe sur le carbone passera à 50 \$ par tonne d'éq. CO<sub>2</sub> en avril 2022. La taxe a une incidence minime sur les coûts pour la société du fait qu'elle s'applique principalement à notre utilisation de carburant pour le transport qui est négligeable en Colombie-Britannique.

## Australie

Le 13 décembre 2014, le gouvernement australien a adopté une loi pour mettre en œuvre le Fonds de réduction des émissions («FRE»). Ce fonds, qui est évalué à 2,55 milliards de dollars australiens, est la pièce maîtresse de la politique du gouvernement australien et fournit un cadre réglementaire pour réduire les émissions de 5 % par rapport aux niveaux de 2000 d'ici 2020, et de 26 % à 28 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Le mécanisme de sauvegarde du FRE, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, est conçu pour garantir que les réductions d'émissions achetées par le gouvernement australien par l'entremise du FRE ne seront pas remplacées par des augmentations importantes des émissions ailleurs dans l'économie. Le FRE et son mécanisme de sauvegarde incitent à réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie australienne.

De plus, le 23 juin 2015, le gouvernement fédéral australien a également réformé le programme Renewable Energy Target («RET»). Le RET est conçu pour ajouter au moins 33 000 GWh par année de sources renouvelables d'ici 2020. Le gouvernement australien a fait savoir qu'il y a suffisamment de projets approuvés pour atteindre et dépasser l'objectif de 2020 visant l'ajout de 33 000 GWh par année d'électricité renouvelable. L'objectif annuel sera maintenu à 33 000 GWh jusqu'à la fin du programme en 2030. Cela permettrait de produire environ 23,5 % de l'électricité australienne à partir de projets renouvelables.

Le FRE ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos actifs en Australie. En Australie, le secteur de l'électricité a un seul niveau de référence sectoriel qui s'applique aux émissions de tous les producteurs d'électricité pour les unités connectées aux cinq principaux réseaux électriques australiens. Le niveau de référence sectoriel d'électricité a été établi à 198 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> par année. Dans les années à fortes émissions les plus récentes, soit en 2015 et en 2016, le total des émissions s'est élevé à 179 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> par année.

Si les émissions dépassent le niveau de référence, toutes les installations de production de grands émetteurs devront se conformer à des niveaux de référence propres à l'installation. Le secteur de l'électricité ne devrait jamais dépasser la cible d'émissions sectorielle puisqu'aucune nouvelle centrale de production au charbon ne sera construite et que les plus anciennes centrales alimentées au charbon seront mises hors service. Les centrales alimentées au gaz de la société ne seront pas assujetties aux coûts liés au carbone en vertu de la réglementation en vigueur à moins que des changements ne soient apportés.

### Cadre réglementaire du marché

Le risque lié à la réglementation et à la politique correspond au risque qui pourrait peser sur nos activités par suite de changements éventuels apportés aux structures de réglementation existantes et en raison de l'influence de la politique sur nos structures. Ce risque peut découler de la réglementation et de la déréglementation du marché, de la surveillance et du contrôle accrus, des changements de structure ou de conception des marchés, ou d'influences imprévues.

Nous gérons ces risques systématiquement grâce à nos groupes de conformité à la réglementation et aux lois et à notre programme de conformité, lequel fait l'objet d'un examen périodique afin d'assurer son efficacité. Nous collaborons avec les gouvernements, les organismes de réglementation, les exploitants de réseaux électriques et d'autres parties prenantes pour tenter de trouver une solution à ces questions à mesure qu'elles surviennent. Nous suivons de près les changements aux règles et à la conception du marché et nous prenons part aux processus d'engagement des parties prenantes menés par des organismes du secteur et du gouvernement. Ces mesures ainsi que d'autres avenues nous permettent de participer activement aux débats sur la défense des droits et les politiques à différents niveaux. Ces négociations avec les parties prenantes nous ont permis de prendre part proactivement à des débats à plus long terme avec les gouvernements et des organismes de réglementation.

Les investissements à l'étranger sont exposés à des incertitudes et à des risques particuliers liés à la structure politique, sociale et économique et au régime réglementaire de chaque pays. Nous atténuons ce risque au moyen d'un financement sans recours et d'une assurance. Se reporter également à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion.

## Alberta

L'Alberta reste un marché exclusivement énergétique où les producteurs font des offres d'approvisionnement en électricité qui correspondent à la demande. La dynamique de l'offre et de la demande détermine les prix d'équilibre du marché. Le risque de marché lié aux actifs de la société est détenu par TransAlta aux termes d'un contrat à prix fixe entre les deux sociétés.

Le 4 juillet 2019, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il ne fera pas la transition vers un marché de capacité et qu'il maintiendra un marché axé uniquement sur l'énergie. Cette décision a mis un terme à tous les travaux de conception du marché de capacité, qui étaient en cours par l'intermédiaire de l'AESO depuis 2017. L'annonce du gouvernement a fait suite à une consultation des parties prenantes et à un examen qui ont révélé que celles-ci étaient favorables au maintien du marché axé uniquement sur l'énergie, compte tenu de ses antécédents éprouvés en matière de fourniture d'un approvisionnement fiable et d'une électricité abordable aux Albertains. La suppression des modifications législatives visant à permettre le marché de capacité a reçu la sanction royale le 31 octobre 2019.

Le ministre de l'Énergie a en outre demandé à Alberta Energy de procéder à un examen de la politique sur le pouvoir de marché et l'atténuation du pouvoir de marché sur le marché axé uniquement sur l'énergie et les services auxiliaires et a demandé à l'AESO d'effectuer une analyse et de faire des recommandations sur la nécessité de modifier le prix plancher ou plafond et le prix en cas de pénurie d'ici le 31 juillet 2020. L'examen de l'AESO a révélé qu'aucun changement ne s'avérerait nécessaire à la tarification ou au cadre d'atténuation du pouvoir de marché sur le marché axé uniquement sur l'énergie. Le 28 août 2020, le ministre associé a annoncé que le gouvernement acceptait la recommandation de l'AESO et qu'aucun changement ne sera apporté aux mécanismes du marché de gros axé uniquement sur l'énergie de l'Alberta.

## Ontario

Le marché de l'électricité de l'Ontario est un marché hybride qui comprend un marché de gros de l'électricité au comptant, ainsi que des prix réglementés pour certains consommateurs d'électricité et des contrats à long terme pour l'achat d'électricité par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité («SIERE»). Le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario aide la SIERE à définir la mixité d'électricité qu'elle doit acquérir. La SIERE a pour mandat d'entreprendre la planification à long terme du réseau d'électricité, de fournir la production d'électricité prévue dans ce plan et de gérer les contrats de production privée d'électricité. La SIERE est responsable de la gestion du marché de gros de l'Ontario et de la fiabilité du réseau d'électricité dans cette province. Le secteur de l'électricité est réglementé par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La SIERE mène actuellement une consultation sur le renouvellement du marché qui comprend des propositions de changements fondamentaux du marché de l'électricité. Il s'agit notamment de modifier le marché de l'énergie, d'ajouter un marché de capacité, et d'améliorer le fonctionnement et la fiabilité. La SIERE a tenu une vente aux enchères de capacité en décembre 2020 pour la période d'obligation de 2021. La SIERE poursuit ses consultations sur les changements à apporter au marché de l'énergie qui devraient être mis en œuvre au début de 2023.

Étant donné que toutes nos unités sont presque entièrement sous contrat, nous nous attendons à ce que les changements des règles du marché aient une incidence minimale à court terme sur la société.

## Nouveau-Brunswick et Québec

Ces marchés de l'électricité sont des marchés intégrés verticalement ayant une capacité limitée à aménager de façon indépendante des projets d'électricité au sein du marché ou de marchés environnants. Dans tous les cas, les projets sont visés par des contrats à long terme avec les services publics locaux, c'est pourquoi il n'y a pas d'exposition au marché de capacité marchande ou de risques liés aux produits.

## Colombie-Britannique

Le marché de l'électricité de la Colombie-Britannique est dominé par BC Hydro, société d'État intégrée verticalement. L'autre entreprise de services publics provinciale, FortisBC, est responsable d'un petit territoire de service à l'intérieur de la province. L'électricité est négociée sur d'autres marchés par l'entremise de Powerex, filiale en propriété exclusive de BC Hydro. Toutes les entreprises de services publics d'électricité sont régies par la British Columbia Utilities Commission («BCUC»).

À la fin des années 1990 et au début des années 2000, BC Hydro a établi, sous la direction du gouvernement, un marché privé de production d'énergie au moyen de plusieurs appels d'offres concurrentiels auprès des producteurs d'électricité indépendants («PEI»). Au cours des dernières années, BC Hydro a cessé de faire des appels d'offres concurrentiels et de conclure des contrats avec des PEI et a suspendu son programme d'offres à commande (Standing Offer Program) pour les petits projets de moins de 15 MW.

BC Hydro retarde les discussions sur la renégociation d'actifs jusqu'à l'achèvement de son nouveau plan intégré des ressources («IRP», acronyme d'Integrated Resource Plan). Vers la fin de l'été, BC Hydro a commencé son processus de consultation Clean Power 2040 afin d'alimenter l'élaboration du IRP. Le processus Clean Power 2040 vise à développer une vision à long terme du réseau d'électricité afin de respecter les objectifs en matière de changements climatiques et d'approvisionnement relatifs aux politiques et aux lois provinciales. La première série de discussions s'est terminée à la fin de 2020. Au début du printemps 2021, une deuxième série de discussions aura lieu sur l'ébauche du IRP qui a été élaboré en fonction des conclusions tirées de la première série de discussions. BC Hydro a indiqué qu'elle prévoit présenter son IRP final à la BCUC en septembre 2021. La BCUC tiendra un processus d'examen public sur l'IRP avant de rendre sa décision à cet égard.

Les premiers résultats du processus Clean Power 2040 indiquent que BC Hydro sent toujours le besoin de renouveler les contrats d'achat d'électricité avec les PEI existants comme la centrale hydroélectrique de Pingston appartenant à la société.

## Marché de gros de l'électricité aux États-Unis

La *Federal Power Act* («loi fédérale sur l'électricité») donne à la Federal Energy Regulatory Commission («FERC») des États-Unis la compétence de fixer les tarifs des services publics engagés dans la vente en gros d'électricité et le transport de l'électricité dans le commerce interétatique. La FERC supervise la structure du marché pour toutes les règles du marché intégré et les ventes en gros des producteurs.

Les parcs éoliens de TransAlta Renewables aux États-Unis, à l'exception du parc éolien du Wyoming, font partie de marchés de gros intégrés. Ces actifs éoliens font l'objet de contrats à long terme, si bien que nous nous attendons à ce que les changements de règles du marché aient une incidence minimale sur les produits des activités ordinaires de la société. Antrim et Big Level offrent une capacité sur les marchés de capacité ISO de la Nouvelle-Angleterre et PJM (Pennsylvania, Jersey, Maryland Power Pool), respectivement. Antrim a une obligation de fourniture de capacité à long terme, de sorte que les modifications apportées aux enchères sur le marché des capacités n'ont pas d'incidence à court terme sur les produits des activités ordinaires. La capacité de Big Level a été attribuée au client; il n'y a donc des exigences qu'à l'égard de l'offre et aucune incidence sur les produits des activités ordinaires tirés des contrats.

Le parc éolien du Wyoming n'est pas situé dans un marché intégré, mais il est admissible en tant que producteur de gros exonéré («Exempt Wholesale Generator») et il n'est pas réglementé par la commission des services publics locale. Il a aussi conclu un contrat à long terme qui minimise l'incidence des changements du marché sur les produits des activités ordinaires de la société.

Les installations solaires du Massachusetts acheminent leur production directement aux entreprises de services publics de sorte que leur électricité n'est pas directement offerte sur le marché de gros ISO de la Nouvelle-Angleterre. Par conséquent, les changements du marché n'ont pas d'incidence sur les produits des activités ordinaires.

## Questions environnementales, sociales et de gouvernance («ESG»)

La société accorde une grande priorité à la gestion et à la performance en matière d'ESG ou de développement durable. TransAlta publie des rapports sur le développement durable depuis plus de 25 ans et l'exercice 2020 a marqué la sixième année de publication par TransAlta d'un rapport intégrant l'information financière et l'information en matière de développement durable. TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation. Par conséquent, la société bénéficie des pratiques bien établies de TransAlta en matière de développement durable. Il s'agit de notre deuxième exercice de production de rapports sur les incidences environnementales et sociales relativement à l'exposition de la société par rapport à TransAlta.

Les principaux éléments de l'analyse suivante se fondent sur notre évaluation de l'importance relative du développement durable. Afin d'éclairer la discussion et de fournir un contexte sur la manière dont les ESG influent sur nos activités, nous orientons notre contenu selon des critères clés des principaux cadres de présentation de l'information sur les ESG, notamment ceux du Global Reporting Initiative, du Sustainability Accounting Standards Board («SASB») et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques («GIFCC»).

### Stratégie de développement durable

Le développement durable est une valeur fondamentale de la société. Nos actions soutiennent cette démarche; la société a été créée pour servir de véhicule d'investissement afin, entre autres, de poursuivre et de tirer parti des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de l'électricité propre (énergie renouvelable et gaz naturel) et d'autres secteurs liés aux infrastructures. Nos actifs se composent à la fois de centrales d'énergies renouvelables et de gaz naturel. Le gaz naturel joue un rôle important dans le secteur de l'électricité en fournissant une production de base et de pointe à faibles émissions pour répondre à la demande du réseau et permettre la production d'énergie renouvelable intermittente. L'accent que nous mettons sur la production d'électricité propre favorise également l'atténuation d'éventuelles dispositions réglementaires défavorables en réponse à la réglementation environnementale émergente, y compris, mais sans s'y limiter, un coût réglementé du carbone.

### Risque environnemental et social et importance relative

Nos principaux facteurs de risque environnementaux comprennent les conditions météorologiques, les catastrophes environnementales, les changements climatiques, l'exposition aux éléments, le risque lié à la conformité aux règles environnementales (en ce qui concerne la biodiversité, l'utilisation des terrains, les GES, les émissions atmosphériques, l'utilisation de l'eau, les déchets, etc.) et la réglementation environnementale actuelle et émergente. Nos principaux facteurs de risque social comprennent la santé et la sécurité publiques, la santé et la sécurité des employés et des entrepreneurs, les communautés locales, la fidélisation des employés, la gestion de la réputation et les relations avec les parties prenantes autochtones.

Des informations supplémentaires sur nos facteurs de risque figurent dans la rubrique «Gestion du risque» du rapport de gestion.

## Risque environnemental

L'aperçu général des principaux facteurs de risque environnemental auxquels est exposée la société se présente comme suit :

- Nos installations de production d'énergie et leurs activités sont exposées à des dommages éventuels et à des pertes partielles ou totales, résultant de catastrophes environnementales (par exemple, inondations, vents violents, incendies et tremblements de terre), de défaillances d'équipements et d'autres événements indépendants de notre volonté. Les changements climatiques peuvent accroître la fréquence et la gravité de ces phénomènes météorologiques extrêmes.
- Nos activités sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités. Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées et la limitation du bruit. Les modifications apportées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur notre stratégie, notre situation financière et nos résultats, car elles pourraient donner lieu à une réduction du cycle de vie des installations de production, à des coûts additionnels liés à la production d'électricité, à des dépenses d'investissement supplémentaires pour réduire les émissions ou à des investissements dans des crédits compensatoires.

Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les facteurs de risque auxquels est exposée la société. Se reporter également à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle.

## Risque social

Voici un aperçu général des principaux facteurs de risque social auxquels est exposée la société :

- Nous dépendons de certains partenaires, notamment en particulier TransAlta, qui peuvent avoir des intérêts ou des objectifs qui entrent en conflit avec les nôtres et ces différences pourraient avoir un impact négatif sur nous.
- Nous sommes dépendants de l'accès aux pièces et équipements de certains fournisseurs clés et nous pourrions être pénalisés si ces relations ne sont pas maintenues.
- Le secteur de la production d'électricité présente certains risques inhérents liés à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement qui pourraient nous forcer à engager des dépenses imprévues ou nous imposer des amendes, des pénalités ou d'autres conséquences importantes pour notre entreprise et nos activités.
- TransAlta gère et exploite nos installations et si ces dernières ne parviennent pas à attirer et à retenir des membres du personnel clés, nous pourrions en subir des conséquences importantes et défavorables. La perte de ces membres du personnel ou l'incapacité d'attirer, de former, de retenir et de motiver des dirigeants et d'autres membres du personnel compétents pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités.

Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur tous nos facteurs de risque. Se reporter également à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle.

## Gestion et performance environnementales

La réduction de l'incidence environnementale de nos activités comporte des avantages non seulement pour nos résultats d'exploitation et nos résultats financiers, mais également pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous cherchons à améliorer continuellement les nombreuses mesures du rendement comme les émissions de GES, la sécurité et les effets sur le sol et l'eau afin de minimiser le risque environnemental et le risque lié à la conformité. Les données sur la performance environnementale suivantes sont également présentées par TransAlta dans le cadre de son rapport global sur les ESG. Il est donc important de noter que la comparaison des données sur les ESG de TransAlta et de la société donnerait lieu à un double comptage des données.

Nous nous efforçons de nous conformer à tous les règlements environnementaux touchant nos activités et nos centrales. Le respect des exigences réglementaires et des normes du système de gestion est régulièrement revu à l'aide des procédés de garantie d'exécution de TransAlta, et les résultats sont présentés chaque trimestre.

## Gouvernance environnementale

Les employés de TransAlta exploitent et entretiennent les actifs de la société en vertu de la convention de services de gestion, qui comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité auprès de la société. Nous n'incluons pas spécifiquement la surveillance environnementale dans les lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil; cependant, de manière générale, il est de la responsabilité du conseil de comprendre les principaux risques associés aux activités de la société et de veiller à ce que TransAlta recense les principaux risques et mette en œuvre les stratégies et les systèmes appropriés pour surveiller, gérer et atténuer ces risques qui comprennent les risques environnementaux. Par conséquent, le conseil surveille l'incidence des activités sur l'environnement des installations que nous possédons (y compris celles détenues au moyen de participations financières) et chaque trimestre, TransAlta rend compte au conseil de toute incidence environnementale.

## Systèmes de gestion de l'environnement

Toutes les installations de la société (y compris celles qui sont détenues au moyen de participations financières) ont des systèmes de gestion de l'environnement en place, dont la majorité est conforme à la norme de l'International Organization for Standardization («ISO») 14001 reconnue à l'échelle mondiale. Seul un de nos parcs éoliens n'est pas exploité entièrement selon la norme ISO 14001 harmonisée avec le système de gestion de l'environnement en place (parc éolien du Wyoming), bien que ce parc éolien dispose de systèmes comparables. Cela est dû à des accords commerciaux (TransAlta n'est pas l'exploitant de ce site). L'harmonisation avec la norme ISO 14001 donne l'assurance que nos systèmes sont conçus pour améliorer continuellement le rendement.

## Biodiversité

Dans notre politique de gestion totale de la sécurité, l'importance de la protection de l'environnement et de la biodiversité est présentée comme la responsabilité sociale de TransAlta et comme la responsabilité de chaque employé et sous-traitant de TransAlta. Nous examinons l'incidence de nos activités existantes sur la biodiversité et évaluons l'incidence de nos nouveaux projets de croissance sur la biodiversité conformément à la réglementation en vigueur et à l'objectif de TransAlta en matière de biodiversité, qui est de préserver la santé de la biodiversité.

## Croissance

Chaque nouveau projet de mise en valeur de TransAlta doit faire l'objet d'une évaluation environnementale approfondie (conformément à la réglementation locale et à nos propres pratiques d'évaluation) qui établit les conditions environnementales de base, détermine les répercussions éventuelles et propose des mesures d'atténuation relatives aux enjeux environnementaux avant la construction et la mise en service. Ces évaluations ont été expressément conçues pour respecter les obligations d'information environnementale de chaque région où nous exerçons nos activités, tout en permettant de vérifier la conformité aux normes ou règlements applicables dans ces territoires (comme la Wildlife Directive for Alberta Wind Energy Projects, les lignes directrices sur l'énergie éolienne terrestre du US Fish & Wildlife Service, etc.) En règle générale, nos projets d'énergie renouvelable sont de nouveaux projets de mise en valeur qui nécessitent un niveau d'évaluation plus élevé que certains de nos projets gaziers, qui s'intègrent dans des installations industrielles existantes.



En outre, TransAlta fournit aux organismes de réglementation environnementale un plan précis d'atténuation des effets sur la faune présentant des mesures particulières qui seront mises en œuvre pour atténuer les effets que pourraient avoir les activités de construction et d'exploitation de projets sur la faune, l'habitat faunique et des caractéristiques de la faune déterminées dans le cadre des études environnementales effectuées à l'étape de l'élaboration.

Chaque nouveau projet de mise en valeur est associé à un plan détaillé de consultation auprès des parties prenantes conçu pour veiller à ce que tous les propriétaires, parties prenantes, organismes, entreprises, organisations non gouvernementales, organisations non gouvernementales environnementales et collectivités autochtones d'accueil susceptibles d'être touchés comprennent la nature des projets, disposent de multiples occasions variées d'intervenir et de fournir des commentaires et soient en mesure d'amorcer un dialogue constructif avec TransAlta et ses représentants. Le but ultime est de prendre en compte, de résoudre et d'atténuer les préoccupations des parties prenantes ou des collectivités autochtones en matière de biodiversité avant de présenter des demandes de permis importantes pour tous nos projets.

#### *Activités quotidiennes*

Nos activités gazières ont une incidence relativement limitée sur la biodiversité. En effet, les centrales sont souvent construites à côté d'installations industrielles existantes, et TransAlta n'est pas forcément la titulaire des permis environnementaux. De plus, les terrains occupés par ces centrales sont généralement relativement petits. Notre centrale de cogénération de Sarnia constitue une exception. Elle comprend 260 acres de sites industriels désaffectés, dont certains contiennent des zones d'herbes hautes pouvant abriter des animaux sauvages. Au moment du réaménagement de ces terres, on veillera à en minimiser les effets sur les espèces en péril en réalisant des études sur celles-ci ainsi qu'en effectuant certaines activités de construction en dehors des périodes de nidification. Pour tous les sites qui relèvent de notre champ d'action environnemental, nous respectons tous les permis de conformité environnementale pertinents.

En ce qui concerne nos centrales hydroélectriques, nous nous efforçons principalement de réduire les répercussions sur les poissons et leur habitat. Nous respectons la réglementation provinciale et fédérale et exerçons nos activités conformément aux approbations accordées aux centrales. Nous continuons à travailler à l'amélioration de notre exploitation et révisons régulièrement nos plans de gestion opérationnelle de l'environnement pour nous assurer que nos critères d'exploitation sont respectés.

En ce qui concerne nos activités éoliennes et solaires, l'unité fonctionnelle a mis en place le programme de planification de la gestion des ressources éoliennes et de rapports sur l'environnement, WiSPER (Wind Stewardship Planning and Environmental Reporting). L'objectif du programme est de proposer des programmes d'amélioration continue et de surveillance permanente de l'environnement dépassant les exigences réglementaires de TransAlta. Cet objectif est réalisé grâce à des programmes d'audit et d'inspection réguliers, et à la collaboration avec l'industrie et la communauté scientifique afin de répondre aux préoccupations et aux incidences environnementales. Un plan de gestion opérationnelle de l'environnement a été élaboré pour chaque actif d'énergie renouvelable de sorte que nos installations adoptent des pratiques écologiques et responsables fondées sur une philosophie d'amélioration continue en matière de protection de l'environnement par l'entremise d'un programme d'inspection, de surveillance et d'examen.

Les initiatives WiSPER appuyant nos efforts en faveur de la biodiversité comprennent notre programme de protection des oiseaux (installation d'un recouvrement pour empêcher les oiseaux de s'électrocuter), une base de données sur la mortalité des oiseaux et des chauves-souris (registre de tous les cas de blessures et de mortalité), un suivi des ressources sensibles sur le plan environnemental (suivi des éléments fauniques sensibles se trouvant dans nos parcs éoliens d'exploitation ou à proximité comme les nids de rapaces et les leks de tétras à queue fine, par exemple), la collecte de l'ensemble des données à long terme (p. ex., des études sur la faune avant et après la construction), et des programmes de formation sur l'énergie éolienne à l'intention de la collectivité.

## Incidents environnementaux

La protection de l'environnement et la réduction de notre empreinte écologique favorisent la santé des écosystèmes et atténuent les risques liés à la conformité environnementale et à notre réputation. En 2020, les incidents environnementaux ont été séparés en deux catégories : les incidents environnementaux importants et les incidents environnementaux de non-conformité à la réglementation. Les incidents environnementaux de non-conformité sont des incidents touchant la conformité à la réglementation qui n'ont pas de répercussions sur l'environnement. Par exemple, un problème technique touchant un système informatique de collecte de données en temps réel pourrait nous empêcher de nous conformer à la réglementation locale ou à notre système de gestion de l'environnement, sans toutefois avoir de conséquence directe pour l'environnement physique. Tous les autres événements sont considérés comme des incidents environnementaux importants s'il y a une certaine incidence sur l'environnement. En 2020, nous avons recensé six incidents environnementaux importants (trois incidents en 2019). Nos six incidents environnementaux importants (tous des impacts d'oiseaux et de chauves-souris, lesquels sont décrits plus en détail ci-après) n'auront pas de répercussions à long terme sur l'environnement et l'écosystème et n'ont entraîné aucune mesure exécutoire. La société s'assure de l'exactitude de la catégorisation des incidents puisqu'un véritable incident environnemental important est nuisible à l'environnement et a une incidence à long terme sur un écosystème local. En 2020, nous constatons que nous n'avons pas connu d'incident ayant une telle incidence. En 2020, nous avons recensé deux incidents environnementaux de non-conformité à la réglementation (deux incidents en 2019). Ces deux incidents sont survenus dans notre centrale de Sarnia et étaient liés à un débordement de nos bassins lors du traitement de l'eau. Ils ont eu une incidence négligeable sur l'environnement.

Nos six incidents environnementaux importants en 2020 se sont produits aux parcs éoliens Summerview (Alberta), Antrim (New Hampshire) et Big Level (Pennsylvanie). Quatre carcasses de chauves-souris inscrites sur la liste de l'État du New Hampshire ont été trouvées lors du relevé biologique qui a suivi la construction à Antrim (trois petites chauves-souris brunes et une chauve-souris pygmée de l'est). Un oiseau inscrit sur la liste de l'État de Pennsylvanie (moucherolle à ventre jaune) a été trouvé lors du relevé biologique qui a suivi la construction à Big Level. Une buse rouilleuse, espèce répertoriée en Alberta, a été découverte lors d'une inspection régulière réalisée dans le cours normal des activités. Dans chaque cas, des analyses des causes profondes ont été menées et nous n'avons trouvé aucun facteur de causalité ou cause profonde lié au comportement humain ou à la défaillance des équipements en cause dans les incidents. Pour tous les incidents, nous avons collaboré avec les autorités et aucune mesure exécutoire n'a été prise à l'égard de ces mortalités. Malgré des résultats peu concluants, l'optimisation de la stratégie de réduction contrôlée intelligente visant les chauves-souris est envisagée à Antrim, et les études de surveillance biologique se poursuivent sur les sites concernés.

Incidents environnementaux	2020	2019	2018
Incidents environnementaux importants	6	3	—
Incidents environnementaux de non-conformité	2	2	1

Voici quelques exemples de mesures d'atténuation prises par TransAlta :

- Installation de plateformes de nidification artificielles pour augmenter les possibilités de reproduction des buses rouilleuses menacées dans le sud de l'Alberta
- Installation de nichoirs pour les merles bleus afin d'augmenter l'habitat de reproduction de cette espèce sensible que l'on trouve dans certains de nos parcs éoliens du sud de l'Alberta
- Plan de gestion du goglu des prés au parc éolien de Wolfe Island – création de 50 acres d'habitat de reproduction pour le goglu (espèce d'oiseau sensible en Ontario) afin de réduire les répercussions éventuelles du parc éolien de Wolfe Island sur cette espèce
- Mise en œuvre d'une stratégie de réduction opérationnelle dans les parcs éoliens Antrim, Big Level, Summerview et Kent Breeze pendant la période de migration des chauves-souris à l'automne (de juillet à septembre) afin de réduire la mortalité des chauves-souris sur ces sites en augmentant la vitesse de démarrage

### Déversements accidentels dans l'environnement

Les déversements accidentels classiques qui pourraient se produire sur nos sites d'exploitation sont ceux des hydrocarbures. En règle générale, ces déversements accidentels se produisent dans des zones à faible impact environnemental et sont presque toujours confinés et entièrement récupérés. Il est extrêmement rare que des déversements accidentels importants se produisent. Des efforts sont déployés pour apporter une réponse rapide à tous les déversements accidentels afin de garantir que l'évaluation, le confinement et la récupération des matériaux déversés entraînent un risque minimal pour l'environnement. Le volume estimatif des déversements accidentels en 2020 a été de 1 m<sup>3</sup> (528 m<sup>3</sup> en 2019). Les volumes de déversement accidentel en 2019 ont été plus élevés en raison d'un déversement accidentel de 527 m<sup>3</sup> à notre centrale de cogénération de Sarnia. Ce type de déversement accidentel n'est pas habituel puisqu'il s'agissait d'un dépassement de la limite des effluents d'eaux usées provenant d'un bassin. Aucune mesure exécutoire n'a été prise à la suite de ce déversement accidentel.

### Émissions atmosphériques

Les sept centrales de production de gaz naturel que nous détenons au moyen de participations financières émettent de faibles niveaux de dioxyde d'azote («NO<sub>x</sub>») qui doivent être signalés aux organismes de réglementation nationaux. Ces centrales alimentées au gaz produisent également des quantités infimes de dioxyde de soufre («SO<sub>2</sub>») et de particules, mais à des niveaux jugés négligeables qui n'entraînent pas d'obligation de déclaration ni de problème de conformité. Les émissions atmosphériques des six installations australiennes se produisent dans des régions très éloignées et peu peuplées, loin des zones urbaines densément peuplées. Notre centrale de Sarnia, en Ontario, est notre seule centrale alimentée au gaz dans un rayon de 49 kilomètres d'un milieu densément peuplé ou urbain.

Les émissions atmosphériques historiques, présentées antérieurement en 2019 et en 2018, ont été révisées en 2020 afin de tenir compte des modifications apportées à notre périmètre de mesure pour les rapports. Nous avons adopté une mesure financière ou fondée sur le pourcentage de participation par rapport à une mesure fondée sur le contrôle opérationnel pour les rapports sur les ESG afin de refléter plus précisément l'exposition de la société. Au sein de TransAlta, les rapports sont produits sur la base du contrôle opérationnel, TransAlta étant l'exploitant de la majorité de ses installations. À la suite de cet ajustement, les données sur les ESG de notre centrale de Parkeston ont été diminuées de moitié afin de rendre compte de notre participation de 50 %. Les révisions ont eu une incidence sur les émissions de dioxyde d'azote présentées. Par conséquent, ces émissions ont été révisées d'environ 1 000 tonnes (avec arrondissement). Les émissions de particules fines de 2019 à notre centrale de Sarnia ont été révisées en 2020 en raison de l'examen et de l'adoption de facteurs d'émissions plus appropriés pour calculer les émissions de particules fines. La révision a entraîné une réduction du total de nos émissions de particules de 2019 de 10 tonnes. D'autres variances historiques sont attribuables à l'arrondissement, qui n'était pas fait pour les rapports de 2019.

<b>Émissions atmosphériques</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Émissions de dioxyde d'azote (en tonnes)	3 500	3 500	3 500
Émissions de dioxyde de soufre (en tonnes)	10	10	10
Émissions de particules fines (en tonnes)	110	120	130

## Utilisation de l'eau

Notre principale utilisation de l'eau est le refroidissement et la production de vapeur dans nos centrales alimentées au gaz, mais l'exploitation de nos activités hydroélectriques nécessite également de l'eau. L'eau utilisée pour les activités gazières vient principalement de rivières pour lesquelles nous détenons des permis de prélèvement d'eau et sommes tenus de nous conformer aux règlements en matière de qualité de l'eau qui y est déversée. Nous restituons ou rejetons à la source environ 95 % de l'eau utilisée pour les activités gazières, et nous respectons les niveaux de qualité réglementaires qui sont en vigueur dans les différents endroits où nous exerçons nos activités. La différence entre le prélèvement et le rejet, représentant la consommation, est en grande partie due à la perte par évaporation. La consommation d'eau fluctue en fonction de plusieurs facteurs tels que la disponibilité des installations et les conditions météorologiques.

Nos centrales alimentées au gaz ont été responsables du prélèvement de 190 millions de m<sup>3</sup> d'eau en 2020, mais ont restitué 180 millions de m<sup>3</sup>, soit 95 %. Notre centrale de cogénération alimentée au gaz de Sarnia, qui produit à la fois de l'électricité et de la vapeur pour nos clients, exploite un système de refroidissement sans contact à passage unique pour nos turbines à vapeur. Cela signifie que de grandes quantités d'eau entrent et sortent du système. Malgré d'importants prélèvements dans la rivière St. Clair adjacente pour soutenir nos activités à Sarnia, nous restituons environ 93 % de l'eau prélevée. L'eau provenant de cette source est actuellement à « faible risque » selon l'analyse effectuée avec l'outil Aqueduct Water Risk Atlas, approuvé par le SASB.

L'outil Aqueduct Water Risk Atlas montre que le risque lié à l'eau est élevé dans nos centrales de l'intérieur et du sud de l'Australie-Occidentale en raison de la forte variabilité interannuelle dans la région. La variabilité interannuelle désigne des variations plus importantes dans l'approvisionnement en eau de la région d'une année à l'autre. Dans ces centrales, l'approvisionnement en eau est assuré gratuitement dans le cadre de CAÉ conclus avec nos clients du secteur minier, ce qui atténue considérablement notre risque. En outre, nos clients ont élaboré des stratégies de conservation et de réutilisation visant à recycler l'eau pour les besoins opérationnels de l'industrie minière. Toute l'eau utilisée dans la région provient de l'eau du réseau, et pour ce qui est de l'utilisation de l'eau par les turbines au diesel et au gaz, les techniques de lavage à l'eau et la fréquence des activités sont continuellement modifiées pour minimiser la consommation et les répercussions sur l'environnement. L'eau utilisée dans le cadre de nos activités est restituée à nos clients, qui la réutilisent pour la végétation et la suppression des poussières dans leurs exploitations minières.

Dans notre centrale de South Hedland, dans le nord de l'Australie-Occidentale, le risque lié à l'eau est également élevé en raison du risque d'inondation dans la région. La centrale de South Hedland a été construite au-dessus des niveaux d'inondation normaux afin d'atténuer les risques potentiels d'inondation. Lors d'un cyclone de catégorie 4 qui a provoqué des inondations dans la région en 2019, la centrale de South Hedland est demeurée au sec et a continué à produire de l'électricité pour la région. En outre, la centrale de South Hedland a élaboré un plan de gestion de l'efficacité de l'eau avec Water Corporation WA, principal fournisseur de services d'eau, d'eaux usées et de drainage en Australie-Occidentale. Les initiatives visent à réduire la consommation et les coûts de l'eau grâce à des technologies innovantes et à des gains d'efficacité identifiés dans le cadre de la gestion de la centrale.

Le tableau qui suit présente la consommation d'eau totale (en millions de m<sup>3</sup>) au cours des trois derniers exercices. Les chiffres ci-dessous ont été arrondis à la dizaine de millions de m<sup>3</sup> près :

Gestion de l'eau	2020	2019	2018
Apport en eau (en millions de m <sup>3</sup> )	190	220	200
Déversement d'eau (en millions de m <sup>3</sup> )	180	200	180
<b>Consommation d'eau (en millions de m<sup>3</sup>)</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

## Utilisation des terrains

L'utilisation du terrain associé à nos activités est d'environ 750 hectares (1 800 acres ou 7,5 km<sup>2</sup>). À des fins de comparaison, ceci équivaut à environ 1 % de l'utilisation du terrain à Calgary, en Alberta, où se trouve notre siège social. Nous travaillons en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes voisines et les porteurs de droits dans toutes nos régions d'exploitation.

## Déchets

En 2020, les installations que nous possédons, directement et au moyen de participations financières, ont généré environ 23 800 tonnes de déchets non dangereux et dangereux (24 500 tonnes en 2019). Le détournement des déchets des décharges est une priorité pour TransAlta et, en 2020, environ 99 % (99 % en 2019) du total des déchets a été détourné des décharges grâce aux efforts de recyclage. Moins de 0,5 % de la production de déchets dangereux a été acheminée à des décharges, ce qui reflète la priorité accordée au détournement des déchets des décharges. Les déchets dangereux représentent 91 % de la production totale de déchets (84 % en 2019). Les déchets non dangereux représentent 9 % de la production totale de déchets (16 % en 2019). Nos volumes de déchets fluctuent généralement d'une année à l'autre en fonction du niveau d'entretien requis pour maintenir nos installations.

Nous avons révisé nos calculs liés aux déchets en 2020 à la suite de l'examen approfondi de toutes nos données en matière de déchets mené à l'échelle de la société. Dans le cadre du processus, nous avons pris en compte des facteurs de conversion appropriés des déchets volumétriques (soit les déchets présentés en litres et non en tonnes) afin que ces volumes reflètent une équivalence exacte en tonnes. Ce processus s'est traduit par une augmentation du total des volumes de déchets présentés (en tonne d'équivalent), mais reflète aussi plus précisément nos efforts de détournement des déchets des décharges.

Le tableau qui suit présente la production de déchets au cours des trois derniers exercices. Les chiffres ont été arrondis à la centaine près :

Gestion des déchets	2020	2019	2018
<b>Total de la production de déchets (tonne d'éq.)</b>	<b>23 800</b>	<b>24 500</b>	<b>21 400</b>
Déchets mis en décharge (tonne d'éq.)	200	200	200
Déchets recyclés (tonne d'éq.)	23 600	24 300	21 200
Déchets réutilisés (tonne d'éq.)	—	—	—
<b>Total des déchets mis en décharge (en pourcentage)</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>
<b>Total des déchets dangereux (en pourcentage)</b>	<b>91 %</b>	<b>84 %</b>	<b>80 %</b>
<b>Total des déchets dangereux mis en décharge (en pourcentage)</b>	<b>&lt;0,5 %</b>	<b>&lt;0,5 %</b>	<b>0 %</b>

## Utilisation de l'énergie

Nous utilisons l'énergie de différentes manières. Dans nos centrales alimentées au gaz, nous brûlons principalement du gaz naturel, mais aussi une petite quantité de diesel dans des turbines mixtes à gaz et diesel en Australie. Nous exploitons l'énergie cinétique de l'eau et du vent pour produire de l'électricité. Nous produisons également de l'électricité à partir du soleil. Outre la combustion des sources de carburant, nous surveillons également la combustion de l'essence ou du diesel dans nos véhicules ainsi que la consommation d'électricité et de carburant utilisé pour le chauffage (comme le gaz naturel) dans les bâtiments que nous occupons. Les données recueillies sur l'utilisation de l'énergie nous permettent d'optimiser l'efficacité énergétique et d'en créer. En tant que producteur d'électricité, nous recherchons assidûment des moyens d'optimiser l'utilisation de l'énergie et de créer des gains d'efficacité. Par exemple, en 2019, nous avons soutenu une étude menée par l'Université de Stanford pour comprendre comment améliorer la production d'énergie éolienne. La recherche a montré que le fait d'orienter les turbines de sorte qu'elles soient légèrement éloignées du vent pouvait augmenter l'énergie produite et même régulariser les variations de l'offre.

La consommation d'énergie historique, présentée antérieurement en 2019 et en 2018, a été révisée en 2020 afin de tenir compte des modifications apportées à notre périmètre de mesure pour les rapports. Nous avons adopté une mesure financière ou fondée sur le pourcentage de participation par rapport à une mesure fondée sur le contrôle opérationnel pour les rapports sur les ESG afin de refléter plus précisément l'exposition de la société. Au sein de TransAlta, les rapports sont produits sur la base du contrôle opérationnel, TransAlta étant l'exploitant de la majorité de ses installations. À la suite de cet ajustement, les données sur les ESG de notre centrale de Parkeston ont été diminuées de moitié afin de rendre compte de notre participation de 50 %. Les révisions ont eu une incidence sur le volume total de gaz naturel, de diesel et de propane et sur l'utilisation totale de l'énergie. Les révisions ont été mineures (moins de 2 %). De plus, l'utilisation de l'électricité (MWh) en 2019 a été révisée à la hausse (9 000 MWh) pour refléter les factures à payer à notre unité fonctionnelle de l'énergie éolienne et solaire. L'utilisation de l'électricité (MWh) en 2018 a été révisée à la suite d'améliorations apportées au processus, en l'occurrence, l'intégration des données sur les ESG de nos centrales hydroélectriques en Colombie-Britannique et en Ontario.

Le tableau suivant présente l'utilisation des ressources et de l'énergie aux fins de l'exploitation. Les chiffres ont été arrondis au millier près :

<b>Utilisation des ressources ou de l'énergie</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Gaz naturel (GJ) : <i>combustion/production d'énergie et chauffage</i>	39 150 000	38 882 000	38 494 000
Diesel (L) : <i>combustion/production d'énergie et utilisation de véhicules</i>	4 872 000	7 107 000	7 208 000
Essence (L) : <i>utilisation de véhicules</i>	176 000	158 000	144 000
Propane (L) : <i>utilisation de véhicules et chauffage</i>	83 000	89 000	74 000
Électricité (MWh) : <i>exploitation des bâtiments</i>	14 000	18 000	16 000
<b>Utilisation totale des ressources ou de l'énergie (GJ)</b>	<b>39 402 000</b>	<b>39 236 000</b>	<b>38 843 000</b>

## Changements climatiques

Nous croyons en une présentation d'information ouverte et transparente sur les changements climatiques. La présente section sur la présentation d'information sur les changements climatiques est structurée selon les recommandations du GIFCC. Les paragraphes qui suivent expliquent notre gestion, notre rendement et notre leadership en ce qui a trait aux répercussions des changements climatiques.

### Changements climatiques – Gouvernance

Nous n'incluons pas spécifiquement la surveillance des changements climatiques dans les lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil. Cependant, de manière générale, il est de la responsabilité du conseil de comprendre les principaux risques associés aux activités de la société et de veiller à ce que TransAlta recense les principaux risques et mette en œuvre les stratégies et les systèmes appropriés pour surveiller, gérer et atténuer ces risques qui comprennent les risques liés aux changements climatiques. Par conséquent, le conseil surveille l'incidence des activités liées aux changements climatiques des installations que nous détenons, et TransAlta rend régulièrement compte au conseil de tout fait nouveau fait pertinent touchant les changements climatiques, y compris en ce qui concerne toute modification réglementaire applicable. TransAlta offre également des services de gestion, d'exploitation et d'administration à la société en vertu de la convention de services de gestion, laquelle comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

### Changements climatiques – Stratégie

Nous avons pour objectifs i) de procurer aux investisseurs des rendements constants et stables grâce à la possession d'actifs de production d'énergie renouvelable, ou de participations dans ces actifs, et de production d'énergie à partir du gaz naturel et d'autres infrastructures visés principalement par des contrats à long terme générant des flux de trésorerie stables, conclus avec des contreparties solides; ii) de saisir et de tirer parti des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et dans le secteur de la production d'énergie à partir de gaz naturel ainsi que dans d'autres infrastructures; iii) de conserver une diversité quant aux emplacements géographiques, à la production et aux contreparties; et iv) de verser annuellement entre 80 % et 85 % des liquidités disponibles à des fins de distribution aux actionnaires de la société. Nos actifs se composent à la fois des énergies renouvelables et du gaz naturel, en partant du principe que le gaz naturel est un combustible propre qui joue un rôle important dans le secteur de l'électricité en fournissant une production de base et de pointe à faibles émissions pour répondre à la demande du réseau et à la production d'énergie renouvelable intermittente.

### Changements climatiques – Gestion du risque

Nos risques climatiques sont divisés en deux grandes catégories selon les lignes directrices du GIFCC, soit : 1) les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et 2) les risques liés aux impacts physiques des changements climatiques.

## 1. Risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

### *Risques politiques et juridiques*

Nous restons engagés à l'égard de la réglementation actuelle et de la nouvelle réglementation en matière de carbone dans les régions où nous exerçons nos activités. TransAlta, qui exploite et maintient les actifs de la société en vertu de la convention de services de gestion, déploie d'importantes ressources et possède une grande expérience de collaboration avec les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis et en Australie afin de veiller à ce que les modifications de la réglementation ou des politiques soient bien conçues et rentables. Se reporter à la rubrique «Contexte d'affaires» du présent rapport de gestion pour une mise à jour sur les réglementations régionales liées au climat et leurs incidences sur nos activités.

### *Risques liés à la technologie*

Le stockage à batteries a la capacité de favoriser une plus grande adoption des énergies renouvelables et inciter le passage à un modèle de production d'énergie décentralisée. Nous continuerons à évaluer le stockage à batteries pour sa viabilité financière, tout en surveillant l'incidence éventuelle de la technologie du stockage à batteries sur la production d'électricité au gaz naturel.

### *Risques liés au marché*

La modification du comportement des consommateurs, la réduction de la consommation et l'utilisation d'électricité qui y est associée pourraient avoir une incidence sur la demande d'électricité. Toutefois, nous pensons que ce risque est quelque peu atténué par la tendance mondiale envers l'électrification croissante de l'économie. Notre modèle d'entreprise à faible émission de carbone soutient ce type d'avenir. L'augmentation des coûts d'approvisionnement en gaz naturel due à la tarification du carbone peut avoir un impact sur nos coûts d'exploitation. L'utilisation de ressources renouvelables, telles que le vent et le soleil, élimine le risque associé au coût de l'approvisionnement.

Le siège social de TransAlta applique des tarifs sur le carbone propres à chaque région. Les tarifs actuels et prévus sont utilisés comme mécanisme pour gérer les risques futurs liés aux incertitudes du marché du carbone et comme dispositif de protection afin d'anticiper les incidences futures des changements réglementaires sur les installations. Cette information est acheminée à l'échelle des unités fonctionnelles pour plus d'intégration. Les possibilités et les risques liés aux changements climatiques relevés et à la tarification du carbone sont pris en compte dans les processus annuels de prévisions de moyen à long terme de TransAlta. Nous tirons un profit économique des attributs environnementaux (comme les crédits carbone compensatoires et les crédits d'énergie renouvelable) et grâce à notre fonction d'échange de quotas d'émission, qui cherche à marchandiser le carbone et à en tirer profit.

### *Risques liés à la réputation*

Les tendances de consommation semblent évoluer en faveur d'une production d'électricité renouvelable et plus propre. Nous privilégions le gaz naturel, car il apporte un soutien vital au réseau électrique et est un combustible fossile à faible teneur en carbone, ainsi qu'un portefeuille diversifié d'énergie renouvelable.

## 2. Risques liés aux impacts physiques des changements climatiques

### *Risques élevés*

Nous continuons d'évaluer l'incidence éventuelle de répercussions graves des changements climatiques sur nos activités ou une installation exploitée. Nos centrales, nos projets de construction et nos activités sont exposés à des dommages et à des interruptions potentiels ou à des pertes partielles ou complètes résultant de catastrophes environnementales (p. ex., les inondations, les vents forts, les incendies, les tempêtes de verglas, les tremblements de terre et les crises de santé publique, comme les pandémies et les épidémies). Les changements climatiques peuvent accroître la fréquence et la gravité de ces phénomènes météorologiques extrêmes. D'autres répercussions des conditions météorologiques extrêmes et des changements climatiques pourraient se traduire par des troubles sociaux, la guerre ou le terrorisme. Rien ne garantit que si un tremblement de terre, un ouragan, une tornade, un tsunami, un typhon ou une autre catastrophe naturelle, humaine ou technique se produisait, une partie ou l'ensemble de nos centrales de production et de nos infrastructures ne seraient pas perturbées. La survenance d'un événement marquant qui empêche nos actifs de production d'énergie de produire ou de vendre de l'électricité pendant une période prolongée, y compris des événements qui empêchent les clients actuels aux termes des CAÉ d'acheter de l'électricité, pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités.

Nous cherchons à atténuer les effets futurs, le cas échéant, grâce à des solutions d'adaptation aux changements climatiques. La centrale de South Hedland de TransAlta en Australie-Occidentale a été construite en prévision de l'adaptation au climat. Elle est conçue pour résister aux cyclones de catégorie 5. La catégorie 5 est la catégorie de cyclone la plus élevée. Le risque d'inondation dans la région a été atténué en construisant la centrale au-dessus du niveau normal d'inondation. En 2019, lorsqu'un cyclone de catégorie 4 a frappé cette centrale, les activités n'ont pas été touchées et nous avons pu continuer à produire de l'électricité pendant la tempête, malgré les inondations généralisées, et la fermeture du port voisin et l'arrêt des activités commerciales associées.

### *Risques chroniques*

Nous n'avons pas recensé de risques matériels chroniques qui pourraient avoir une incidence sur nos activités. Toutefois, nous continuons d'approfondir notre compréhension de la modélisation climatique et de l'intégrer dans notre planification à long terme.

### **Changements climatiques : mesures et cibles**

Notre exposition aux émissions de GES en 2020 a été de 2 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> (2 millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> en 2019). Nos sept centrales alimentées au gaz ont été responsables de la majorité de nos émissions de GES. Nos émissions de GES étaient comparables à celles de 2019. Les émissions de GES de notre portefeuille d'énergie renouvelable sont mineures. La plus grande partie de nos émissions de GES sont des émissions de portée 1. Notre production provenant de l'énergie renouvelable en 2020 a compensé l'équivalent d'environ 1,8 million de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> ou l'élimination d'environ 380 000 voitures des routes en 2020. Ces compensations aident nos clients à atteindre leurs objectifs en matière d'approvisionnement en énergie renouvelable ou de réduction des GES. En 2020, notre exposition à l'intensité de carbone était de 0,27 tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh (0,29 tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh en 2019). La réduction est attribuable à un exercice complet d'exploitation de nos nouvelles installations d'énergie renouvelable, soit les parcs éoliens d'Antrim et de Big Level aux États-Unis, et à une augmentation connexe de la production d'énergie renouvelable en MWh.

Les émissions de GES historiques, présentées antérieurement en 2019 et en 2018, ont été revues en 2020 afin de tenir compte des modifications apportées à notre périmètre de mesure pour les rapports. Nous avons adopté une mesure financière ou fondée sur le pourcentage de participation par rapport à une mesure fondée sur le contrôle opérationnel pour les rapports sur les ESG afin de refléter plus précisément l'exposition de la société. Au sein de TransAlta, les rapports sont produits sur la base du contrôle opérationnel, TransAlta étant l'exploitant de la majorité de ses installations. À la suite de cet ajustement, les données sur les ESG de notre centrale de Parkeston ont été diminuées de moitié afin de rendre compte de notre participation de 50 %. Bien qu'aucun changement n'ait été apporté aux émissions de GES totales présentées, l'intensité des GES de 2018 est passée de 0,31 tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh à 0,29 tonne d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh à la suite de ces révisions.



<b>Émissions de GES</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Portée 1 (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	2,0	2,0	2,0
Portée 2 (en millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	—	—	—
<b>Total des émissions de GES provenant des activités d'exploitation (en millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
<i>Intensité des émissions de GES de toutes les centrales (en millions de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/MWh)</i>	<b>0,27</b>	0,29	0,29

Nos données sur les GES pour 2020 sont communiquées à divers organismes de réglementation tout au long de l'année à des fins de conformité régionale si bien qu'elles peuvent faire l'objet de révisions mineures au fur et à mesure que nous les examinons et en faisons rapport. Toute révision des données historiques sera saisie et signalée dans la communication de l'information future. Conformément au protocole de Kyoto, les GES visés comprennent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, l'hexafluorure de soufre, le trifluorure d'azote, les hydrofluorocarbures et les perfluorocarbures. Notre exposition est limitée au dioxyde de carbone, au méthane, à l'oxyde d'azote et à une petite quantité d'hexafluorure de soufre. La plus grande partie de nos émissions de GES estimatives est attribuable aux émissions de dioxyde de carbone émanant de la combustion fixe découlant de la production d'énergie à partir du gaz naturel. Les données sur les émissions de la société ont été ajustées en fonction de la méthode «Définition des limites organisationnelles : approche fondée sur le pourcentage de participation» établie dans le Protocole des gaz à effet de serre : norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise élaborée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development. Conformément à la méthode, la société présente les émissions de GES selon son pourcentage de participation. La société n'exploite aucune des installations visées, TransAlta étant l'exploitant des installations visées.

Le potentiel de réchauffement planétaire peut varier en fonction des directives de conformité régionales. Nous réalisons l'inventaire des GES de la société en utilisant les calculs de GES de nos secteurs d'activité. Le Clean Energy Regulator d'Australie a modifié le potentiel de réchauffement planétaire en août 2020, et l'utilisation du potentiel de réchauffement planétaire dans le calcul de nos émissions de GES du secteur Gas en Australie diffère du reste de nos installations en raison de ces modifications. L'application du potentiel de réchauffement planétaire harmonisé à l'ensemble de nos installations entraînerait une variation mineure à nos totaux globaux de GES calculés.

En 2020, TransAlta a augmenté sa note dans le cadre du rapport sur les changements climatiques du CDP (le réseau mondial d'information sur les conséquences environnementales, anciennement appelé Carbon Disclosure Project). Notre note globale était de A-, ce qui indique que nous mettons en œuvre les meilleures pratiques actuelles. La société se classe parmi les chefs de file de l'industrie en matière de gestion des changements climatiques et cela nous place en avance sur la plupart des sociétés en Amérique du Nord. Le CDP a accordé une note moyenne de B à nos pairs et de D pour les sociétés présentant l'information financière en Amérique du Nord.

Nous n'avons actuellement aucun objectif de réduction des GES à long terme établi en raison de la faible exposition actuelle de nos activités aux émissions de GES.

## Gestion des pratiques sociales et rendement

TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation en vertu de la convention de services de gestion. Par conséquent, la société bénéficie des meilleures pratiques de développement durable socialement acceptable de TransAlta.

### Gouvernance des pratiques sociales

Les employés de TransAlta exploitent et entretiennent les actifs de la société en vertu de la convention de services de gestion, qui comprend la prestation de services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité auprès de la société. Les lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil stipulent qu'il est de la responsabilité du conseil de surveiller les mesures prises par TransAlta, notamment en examinant et en surveillant la conformité à l'égard de toutes les politiques et procédures importantes, comme le code de conduite qui comprend les principes de traitement équitable et de conduite éthique. Le conseil assure la surveillance des incidences de nature sociale associée aux installations que nous possédons (y compris celles que nous détenons au moyen de participations financières) et TransAlta rend régulièrement compte au conseil de tout fait nouveau d'ordre social, y compris en ce qui concerne tout incident de sécurité pertinent, les interactions avec les clients ou les faits nouveaux dans la collectivité ou touchant les Autochtones.

### Normes en matière d'emploi

La société n'embauche aucun employé directement. Tous les services de gestion, d'administration et d'exploitation sont plutôt fournis par TransAlta en vertu de la convention de services de gestion. TransAlta s'efforce d'être un employeur attrayant dans les trois pays où elle exerce ses activités. TransAlta offre une rémunération à ses employés à tous les échelons qui est concurrentielle selon leur emplacement respectif. Elle s'efforce d'être un employeur de choix grâce à son programme de rémunération totale, qui inclut les primes de reconnaissance pour les contributions spéciales, la participation au programme d'encouragement de TransAlta pour les employés admissibles, les prestations qui peuvent inclure l'assurance maladie complémentaire, les soins médicaux, les soins de la vue et les soins dentaires, les régimes de retraite, le soutien à la formation pour les cours et les ateliers, et l'adhésion à des associations. Outre les récompenses monétaires, TransAlta offre également des incitatifs non monétaires, qui comprennent des programmes concurrentiels de congés payés visant à encourager l'équilibre entre le travail et la vie privée, des congés pour des activités bénévoles, des tarifs réduits sur les assurances habitation et automobile, des outils et des ressources de planification financière, une formation et un perfectionnement continu, des programmes d'aide aux employés, une culture et un objectif (notamment en faisant partie d'une société reconnue pour son engagement en faveur du développement durable et à l'avant-garde de la transition énergétique), ainsi que l'occasion de faire partie d'une société qui investit dans des organisations communautaires comme le Calgary Stampede, Centraide et bien d'autres.

### Droits de la personne

Nous exerçons nos activités au Canada, aux États-Unis et en Australie. Tous ces pays ont des normes élevées en matière de droits de la personne. Nous respectons les droits fondamentaux de tous nos employés, sous-traitants, fournisseurs, partenaires, partenaires autochtones et autres parties prenantes. Nous nous conformons à la législation sur les droits de la personne dans tous les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous avons une politique de tolérance zéro envers toute forme de discrimination fondée sur l'âge, une invalidité, le genre, la race, la religion, la couleur, l'origine nationale, l'appartenance politique ou le statut de vétéran ou tout autre motif de distinction illicite, tel qu'il est défini dans la législation sur les droits de la personne dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous offrons l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et assurons le respect de la liberté d'association ainsi que le droit de former des syndicats et de négocier collectivement. Nous ne procédons pas à des évaluations fonctionnelles des droits de l'homme ni à des études d'impact, mais nous continuons à exercer nos activités conformément aux normes éthiques les plus élevées, telles que les normes ISO 14001 et ISO 18001.

## Santé et sécurité

La sécurité de nos gens, de nos collectivités et de l'environnement est l'une de nos valeurs fondamentales. TransAlta exploite d'importantes installations complexes. L'environnement dans lequel TransAlta travaille, notamment les hivers canadiens et la brousse australienne, peut constituer un autre défi dont elle doit tenir compte pour assurer la sécurité de ses employés, de ses entrepreneurs et de ses visiteurs. Chaque année, TransAlta investit des ressources importantes dans l'amélioration de nos performances en matière de sécurité, notamment en renforçant positivement notre culture de la sécurité. La sécurité des personnes dans nos centrales, y compris les employés de TransAlta, les membres du personnel, les entrepreneurs et les visiteurs, est une priorité absolue de notre performance sociale.

En 2020, les heures d'exposition des employés dans nos centrales se sont élevées à environ 589 000 heures (630 000 heures en 2019) et pendant cette période, nous avons connu quatre incidents (cinq incidents en 2019). Les types d'incidents en 2020 comprenaient deux incidents de premiers soins (centrales éoliennes et solaires), un incident d'aide médicale (centrale de Sarnia) et une blessure avec arrêt de travail (centrale en Australie). En 2020, notre taux de fréquence totale des blessures a été de 1,48 (1,59 en 2019).

Outre le taux de fréquence totale des blessures, nous mesurons le taux de fréquence des accidents enregistrables. Ce taux fait le suivi du nombre de blessures plus graves et ne tient pas compte des premiers soins mineurs par rapport aux heures d'exposition travaillées. Le taux de fréquence des accidents enregistrables nous donne la possibilité de cibler et de surveiller nos blessures importantes. C'est également un outil de mesure de la sécurité reconnu par l'industrie qui nous permet de comparer et d'étalonner nos performances en matière de sécurité par rapport à celles de nos pairs. Pour 2020, notre taux de fréquence des accidents enregistrables a été de 0,76 par rapport à 0,64 en 2019.

Le tableau qui suit présente nos statistiques en matière de sécurité au cours des trois derniers exercices. Les heures d'exposition ont été arrondies au millier près :

Gestion de la sécurité	2020	2019	2018
Incidents de premiers soins	2	3	4
Incidents d'aide médicale	1	1	1
Blessures avec arrêt de travail	1	1	—
Incidents de travail restreints	—	—	1
Heures d'exposition	589 000	630 000	781 000
Total du taux de fréquence des blessures	1,48	1,59	1,54
Total du taux de fréquence des accidents enregistrables	0,76	0,64	0,51

## Relations avec les Autochtones

Au sein de la société, nous attachons une grande importance à nos relations et partenariats avec les parties prenantes et nos partenaires autochtones. Notre équipe responsable des relations avec les Autochtones se concentre sur l'engagement communautaire, l'emploi, le développement économique et l'investissement communautaire. Nous nous assurons que nos principes d'engagement sont respectés et que la société remplit ses engagements envers les communautés autochtones. Des efforts sont déployés pour tisser et maintenir des relations solides et établir des voies de communication efficaces qui permettent à la société de partager de l'information sur les activités d'exploitation et nos initiatives de croissance, de recueillir des commentaires pour guider la planification des projets et comprendre les priorités et intérêts des collectivités afin de mieux répondre aux préoccupations.

Les formes d'engagement sont les suivantes :

- Établissement de relations grâce à des communications régulières et des réunions en personne avec des représentants de différents échelons au sein des organisations communautaires autochtones
- Organisation d'activités entre la société et la collectivité favorisant le partage d'informations commerciales et d'enseignements culturels
- Maintien de communications harmonieuses avec chaque collectivité en suivant les protocoles et procédures communautaires appropriés
- Participation aux événements communautaires tels que les pow-wow et les cérémonies de bénédiction
- Octroi de commandites en argent et en nature pour les initiatives communautaires

### *Soutien à la jeunesse, à l'éducation et à l'emploi autochtones*

Nous reconnaissons l'importance d'investir dans les étudiants autochtones et notre appui financier les aide à terminer leurs études, à devenir autosuffisants et à redonner à leur collectivité. Nous désirons aider les jeunes étudiants autochtones à atteindre leur plein potentiel et à réaliser leurs rêves. Nous croyons également qu'apporter une aide financière aux élèves des écoles primaires autochtones peut faire naître chez eux une passion pour l'apprentissage permanent. En 2020, TransAlta a offert plus de 340 000 \$ pour appuyer des programmes favorisant la jeunesse, l'éducation et l'emploi autochtones partout au Canada.

Notre soutien se traduit notamment par ce qui suit :

- Nous avons conclu une entente avec la Mount Royal University Foundation afin de contribuer au fonds de rénovation du programme Logement pour Autochtones qui construira un tipi familial à l'extérieur conçu pour les étudiants autochtones et soutenant la programmation culturelle autochtone.
- TransAlta a poursuivi son partenariat avec Inspire, un organisme caritatif autochtone national enregistré au Canada, dans le cadre duquel 10 bourses de 3 000 \$ chacune ont été décernées aux bénéficiaires issus des collectivités suivantes : la Nation crie Ermineskin, la Première Nation Paul, la Première Nation Sunchild, la Nation Piikani et la Première Nation Aamjiwnaang.
- TransAlta a continué d'appuyer les étudiants autochtones grâce au programme du Southern Alberta Institute of Technology («SAIT») visant à remédier aux lacunes. Ce programme fournit un soutien financier essentiel aux futurs étudiants autochtones qui ont besoin de suivre des cours de rattrapage pour être admissibles à un programme dans un métier spécialisé là où il existe un manque quant au financement disponible.
- En partenariat avec l'organisme Centraide de la région de Calgary, nous avons offert du financement au Diamond Willow Youth Lodge, un endroit sécuritaire où les jeunes autochtones de Calgary peuvent se créer des liens avec leurs pairs et participer à divers programmes visant à promouvoir la santé et le bien-être, l'éducation et la préparation à l'emploi.
- Nous avons offert du financement au fonds pour la capacité de la collectivité des Métis du Lac Sainte-Anne afin de répondre aux besoins en formation des membres de la collectivité, notamment les jeunes et les femmes, et de fournir de l'équipement de protection individuelle aux personnes qui intègrent le marché du travail.
- TransAlta a poursuivi son partenariat avec Banff Centre for Arts and Creativity en offrant une bourse d'études destinée aux membres de la collectivité autochtone pour qu'ils participent à un programme de leadership autochtone.

### *Relations avec les parties prenantes et les collectivités locales*

Favoriser les relations avec nos parties prenantes est important pour la société. Nous adoptons une approche proactive pour établir des relations et comprendre les incidences que notre entreprise peut avoir sur les acteurs locaux. Afin d'agir dans le meilleur intérêt de la société et d'optimiser l'équilibre entre la valeur financière, environnementale et sociale pour nos parties prenantes et la société, nous cherchons à :

- nous entretenir régulièrement avec les parties prenantes au sujet de nos activités, de nos perspectives de croissance et nos développements futurs;
- prendre en compte la rétroaction et apporter des modifications à la conception et aux plans des projets afin de résoudre ou de tenir compte des préoccupations exprimées par nos parties prenantes;
- répondre en temps opportun et de manière professionnelle aux demandes et aux préoccupations des parties prenantes et travailler avec diligence pour résoudre les problèmes ou les plaintes.

Les principales catégories de parties prenantes comprennent les actionnaires, les créanciers, les partenaires d'affaires, les entrepreneurs, les fournisseurs, les clients, les organisations communautaires, les employés, les organismes industriels et professionnels, les médias, les ONG, les organismes gouvernementaux et réglementaires, et les résidents avoisinants.

Au cours de 2020, TransAlta a remis plus de 2 millions de dollars sous forme de dons et de commandites (2 millions de dollars en 2019) pour l'ensemble de ses activités, dont une part importante a eu une incidence sur les régions où nous exerçons nos activités d'exploitation.

### Chaîne d'approvisionnement – approvisionnement durable

Nous continuons à chercher des solutions pour améliorer la chaîne d'approvisionnement dans une optique de développement durable. En 2020, nous avons travaillé à l'optimisation de nos activités de gestion mondiale de la chaîne d'approvisionnement en lançant un processus de centralisation et de normalisation des pratiques pour l'ensemble de nos activités à l'échelle mondiale. Dans le cadre de l'évaluation de projets importants, nous examinons les fournisseurs autant dans le cadre de l'évaluation que des demandes d'information sur des éléments comme la sécurité au travail, les pratiques environnementales et les investissements dans les groupes autochtones. Cela signifie, par exemple, obtenir des informations sur :

- la valeur estimative des services qui seront impartis à des entreprises locales des communautés autochtones;
- le nombre estimatif d'employés issus des groupes autochtones locaux;
- une compréhension générale des investissements et de l'engagement dans les collectivités;
- une compréhension de l'état des relations avec les collectivités grâce à des entrevues et à des travaux des parties prenantes.

En 2019, TransAlta a adopté un code de conduite à l'intention des fournisseurs qui s'adresse à tous les fournisseurs de TransAlta. En vertu de ce code, les fournisseurs de biens et services de TransAlta sont tenus de se conformer à nos valeurs de base, y compris celles se rapportant à la santé et à la sécurité, à la conduite éthique et au leadership en matière d'environnement. Ce code permet également aux fournisseurs de signaler toute préoccupation d'ordre éthique ou juridique liée au code en appelant la ligne d'aide en matière d'éthique de TransAlta.

En 2020, TransAlta a en outre déployé un programme de gestion des relations avec les fournisseurs et de gestion du rendement des fournisseurs avec certains de nos fournisseurs clés et stratégiques. Le programme vise notamment à harmoniser les objectifs de nos fournisseurs avec ceux de la société, à rationaliser les communications tout en fournissant l'occasion de discuter de la manière d'accroître le rendement, à créer de la valeur grâce à l'accès à des idées novatrices et à collaborer étroitement avec les fournisseurs afin de réaliser des activités de façon plus rentable.

### Clients

L'équipe chargée de la clientèle de TransAlta s'efforce d'aider les clients, y compris les clients de la société, de manière à ce qu'ils atteignent leur objectif de développement durable. Les solutions peuvent inclure l'élaboration de projets de production d'énergie renouvelable. Par exemple, en 2020, nous avons convenu de faire l'acquisition d'une participation financière, qui devrait se clôturer au deuxième trimestre de 2021, dans le parc éolien Skookumchuck qui fait l'objet d'un contrat avec Puget Sound Energy Inc. En 2019, nous avons mis en service le parc éolien Big Level dans lequel nous détenons une participation financière et qui fait l'objet d'un contrat avec Microsoft Corp. Ces projets permettent à nos clients de contribuer à l'économie de l'énergie propre et de poursuivre leurs démarches en vue d'assurer un avenir propre en matière d'électricité. En 2019, nous avons également annoncé l'exploitation commerciale du parc éolien Antrim de 29 MW situé au New Hampshire, qui fait l'objet de deux contrats de 20 ans avec respectivement Partners HealthCare et New Hampshire Electric Co-op. En concertation avec TransAlta, nous évaluons régulièrement les projets d'énergies renouvelables et de gaz naturel en Amérique du Nord qui peuvent être conçus sur mesure en vue de sécuriser la production d'énergie et de réduire l'empreinte écologique de nos clients. En soutenant l'élaboration des objectifs de développement durable de nos clients, nous faisons également progresser notre propre stratégie en matière d'électricité propre et de décarbonisation.

## Gestion du risque

Nos activités nous exposent à des risques de toutes sortes, y compris, mais sans s'y limiter, les modifications de réglementation, les facteurs liés à un marché en constante évolution et la volatilité des marchés des produits de base. Notre objectif est de gérer ces risques afin que nous soyons protégés de manière raisonnable contre une variation inacceptable des résultats et une insuffisance des liquidités disponibles à des fins de distribution ou contre les risques financiers, tout en favorisant l'expansion de nos activités. Nous utilisons une structure de contrôle à niveaux multiples pour gérer le risque lié à nos activités, le risque lié aux marchés où nous menons nos activités et le risque lié au contexte politique et aux structures au sein desquels nous exerçons nos activités.

Les responsabilités de diverses parties prenantes de notre structure de contrôle de la gestion du risque sont décrites ci-dessous :

**Le conseil** assure la gérance de la société. Sous réserve des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le conseil peut déléguer certains de ses pouvoirs lorsqu'il ou ses membres indépendants, selon le cas, le jugent nécessaire ou souhaitable afin d'assurer l'administration efficace des responsabilités du conseil. Conformément à la convention de services de gestion, le conseil a délégué à TransAlta le pouvoir général d'administrer et de gérer les activités commerciales et les affaires internes de la société. Néanmoins, le conseil conserve certaines responsabilités qui sont décrites dans la charte du conseil, qui peut être consultée sur notre site Web et sur SEDAR, sous le profil électronique de la société. Le conseil comprend trois membres indépendants.

Le rôle principal **du comité d'audit et de nomination** consiste à aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de nos contrôles internes, de la communication de l'information financière et des processus de gestion du risque. Le comité d'audit et de nomination est entièrement composé de membres indépendants du conseil.

Le comité d'audit et de nomination est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir et délivrer un rapport d'audit ou pour fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de désaccords entre l'auditeur externe et la direction. L'auditeur externe relève directement du comité d'audit et de nomination. De plus, il approuve au préalable tous les services non liés à l'audit qui sont fournis par l'auditeur externe.

Le comité d'audit et de nomination est responsable de l'établissement et du maintien de procédures satisfaisantes concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes et la soumission confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, de questions touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit. Le comité d'audit et de nomination rend compte devant le conseil et lui soumet un rapport à chaque réunion régulière de celui-ci décrivant les résultats des activités du comité et de tout examen qu'il a exécuté.

Le comité d'audit et de nomination est également responsable de présenter et de recommander des candidats au conseil en vue de nommer les membres du conseil et de ses comités.

TransAlta, au nom de la société, a pris un certain nombre de mesures d'atténuation du risque en réponse à la pandémie de COVID-19, y compris la mise en œuvre officielle d'un plan de continuité des activités le 9 mars 2020. Le conseil d'administration et la direction surveillent l'évolution de la situation et évaluent constamment ses répercussions sur les activités d'exploitation, les chaînes d'approvisionnement et les clients de la société et, de façon plus générale, sur les activités commerciales et les affaires internes de la société. L'incidence que pourrait avoir la pandémie sur les activités commerciales et les affaires internes de la société comprend notamment des interruptions potentielles de la production, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'indisponibilité d'employés de TransAlta, de possibles retards dans les projets de croissance, un risque de crédit accru lié aux contreparties et une hausse de la volatilité des prix des produits de base et des évaluations des instruments financiers. En outre, l'ensemble des répercussions sur l'économie mondiale et les marchés des capitaux pourrait se faire sentir négativement sur la disponibilité du capital aux fins d'investissement ainsi que la demande d'électricité et le prix des produits de base.

Pour gérer les risques découlant de la pandémie de COVID-19, TransAlta, en sa qualité de gestionnaire en vertu de la convention de services de gestion, a pris un certain nombre de mesures dans le cadre de son plan de continuité des activités :

#### Mesures prises par la direction :

- Création d'une équipe d'urgence axée sur la COVID-19 dirigée par le chef de l'exploitation de TransAlta, qui était également le président de la société jusqu'au 5 février 2021
- Communication régulière avec le conseil d'administration en ce qui concerne la réponse de la société à la COVID-19
- Création d'une équipe menée par TransAlta chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de mettre à jour des protocoles sanitaires liés à la COVID-19, y compris une stratégie de retour sur le lieu de travail qui restera en place jusqu'à ce qu'un vaccin ou un remède ait été distribué
- Création d'un comité chargé d'examiner et de traiter toutes les réclamations pour cause de force majeure liées à la COVID-19
- Élaboration de plans de leadership, y compris des plans pour assurer la relève des dirigeants au besoin

#### Changements aux politiques

- Alignement des exigences relatives aux voyages non essentiels et à la mise en quarantaine sur les directives des autorités locales pour tous les employés et sous-traitants de TransAlta ayant voyagé par avion, autobus, train ou bateau, dans tous les territoires où nous exerçons nos activités

#### Changements relatifs aux employés

- Rassurance des employés de TransAlta par rapport au fait que la pandémie de COVID-19 n'aura pas d'incidence sur leur emploi au sein de TransAlta
- Élaboration et mise en œuvre de protocoles de retour sur le lieu de travail dans le contexte de la COVID-19 afin d'assurer la sécurité de tous les sites de TransAlta et de la société
- Demande et obtention d'une autorisation de dispense de mise en quarantaine pour les travailleurs essentiels auprès des Services de santé de l'Alberta afin de minimiser les perturbations au cas où une assistance technique internationale serait nécessaire pour nos actifs en Alberta
- Mise en place de procédures de dépistage (p. ex., questionnaires et prises de la température), de mesures de nettoyage améliorées et de protocoles de travail rigoureux dans les bureaux et les centrales de TransAlta et dans les centrales de production de la société conformément à la stratégie de retour sur le lieu de travail de TransAlta
- Mise en œuvre de la formation et des politiques afin de permettre aux employés occupant un poste jugé non essentiel de travailler à distance, le cas échéant

#### Changements opérationnels

- Modification de nos procédures d'exploitation et mise en œuvre des restrictions relatives à l'accès non essentiel à nos installations afin de maintenir nos activités tout au long de la pandémie
- Examen du risque lié à la chaîne d'approvisionnement associé aux principaux intrants du processus de production d'électricité et mise en œuvre d'un suivi hebdomadaire de l'évolution du risque
- Communication avec nos principales personnes-ressources de la chaîne d'approvisionnement pour établir des stratégies et des mesures d'urgence nous permettant de continuer à faire progresser nos projets de croissance, dans la mesure du possible
- Détection de nouveaux risques liés à la cybersécurité associés aux courriels d'hameçonnage et aux protocoles de sécurité améliorés, et renforcement de la conscientisation aux menaces éventuelles

#### Surveillance financière

- Maintien de la surveillance des contreparties en ce qui concerne les variations de leur solvabilité ainsi que leur capacité à remplir leurs obligations
- Surveillance continue de la situation et communication avec notre conseil d'administration concernant les incidences prévisibles et nos interventions face à la crise. Nos facilités de crédit consenties actuelles nous permettent de maintenir une situation financière solide et des liquidités considérables.

De façon générale, nous restons au fait de la situation et des conseils des responsables de la santé publique afin de nous adapter aux nouvelles recommandations et de modifier notre réponse et notre approche, au besoin.

## Contrôles du risque

Nos contrôles du risque comportent plusieurs éléments importants :

### Valeurs de la société

Nous nous efforçons d'encourager les convictions et les actions qui sont authentiques et respectueuses à l'égard de nos nombreuses parties prenantes. Pour y parvenir, nous investissons dans les collectivités où nous vivons et travaillons, veillons à la durabilité de l'exploitation et de la croissance, donnons priorité à la sécurité et nous montrons responsables envers les nombreux groupes et personnes avec qui nous travaillons.

### Politiques

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration et d'exploitation pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société et aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos centrales. TransAlta applique, à l'échelle de l'entreprise, un ensemble complet de politiques. Ces politiques visent la nomination des fondés de pouvoir et la fixation de plafonds pour les transactions commerciales ainsi que l'établissement d'un processus d'approbation des exceptions. Nous procédons régulièrement à des examens et audits afin de nous assurer que les politiques sont suivies par TransAlta. Tous les employés de TransAlta sont tenus de se conformer à un code de conduite. Nos dirigeants et nos administrateurs doivent également signer chaque année un code de conduite.

## Facteurs de risque

Le risque est inhérent aux affaires. La rubrique qui suit présente certains facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs ainsi que sur la façon dont nous atténuons ces risques. Ces risques surviennent isolément, mais doivent être pris en compte globalement. Ces facteurs de risque sont décrits dans notre notice annuelle.

Pour certains facteurs de risque, nous indiquerons l'incidence après impôts des fluctuations de certaines variables clés sur le résultat net. L'analyse est fondée sur la conjoncture en 2020 et comprend les incidences indirectes des risques sur les installations dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les mesures décrites comme faisant partie de notre gestion du risque comprennent celles prises par TransAlta à titre de propriétaire de ces installations. Chaque élément de l'analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables possibles sont maintenues. La sensibilité se rapporte à la période et à l'amplitude des fluctuations sur lesquelles elle est fondée. Le résultat de l'analyse de sensibilité pourrait varier pour d'autres périodes si la conjoncture économique était différente et si les fluctuations étaient plus importantes. Les variations de taux ne sont pas réputées être proportionnelles au résultat dans tous les cas.

### Risque lié au volume

Le risque lié au volume découle des variations de la production prévue. Le rendement financier de nos centrales hydroélectriques, d'énergie éolienne et d'énergie solaire est largement tributaire de la disponibilité de leurs intrants pour un exercice donné. Des changements touchant la situation météorologique ou le climat, les précipitations saisonnières habituelles, le moment et le rythme de la fonte des neiges, et l'écoulement de surface pourraient avoir une incidence sur le débit d'eau de nos centrales. La force et la constance des ressources de nos centrales éoliennes peuvent avoir une incidence sur la production. Les températures ambiantes et la disponibilité de l'approvisionnement en eau et en combustible peuvent également avoir une incidence sur les activités des centrales thermiques. Si nous sommes incapables de produire une quantité suffisante d'énergie pour respecter les volumes stipulés dans nos contrats, nous pourrions devoir acquitter des pénalités ou acheter de l'énergie de remplacement sur le marché.



TransAlta gère le risque lié au volume de la façon suivante :

- En gérant activement nos actifs et leur état afin d'être proactifs sur le plan de l'entretien des centrales, de sorte que celles-ci puissent produire les volumes requis
- En établissant nos installations dans des emplacements où nous croyons que les ressources sont adéquates pour produire la quantité d'électricité pour satisfaire aux exigences de nos contrats; nous ne pouvons toutefois pas garantir que ces ressources seront disponibles lorsque nous en aurons besoin ou qu'elles le seront en quantité suffisante
- En diversifiant nos combustibles et nos emplacements géographiques exploités afin d'atténuer les risques liés à des événements spécifiques se rapportant à la région ou aux combustibles

### Risque lié à l'équipement et à la technologie de production

Le risque de panne du matériel imputable à l'usure normale, à un vice caché, à une erreur de conception ou à une erreur de l'opérateur, entre autres, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société. Bien que nos centrales soient en général exploitées conformément aux attentes, rien ne garantit qu'elles continueront de l'être. Nos centrales sont exposées à des risques d'exploitation, comme des défaillances résultant de dommages dans le groupe turbogénérateur et les turbines, et d'autres problèmes qui peuvent entraîner des interruptions et accroître le risque lié au volume. Si les centrales ne respectent pas les objectifs de production précisés dans leur CAÉ ou d'autres contrats à long terme, nous pourrions être tenus de dédommager l'acheteur pour la perte liée à la disponibilité de production ou de constater une réduction des paiements d'énergie ou de capacité.

Par ailleurs, nous sommes exposés au risque d'approvisionnement en pièces spécialisées dont le délai de mise en production peut être long. Si nous sommes dans l'incapacité de nous procurer ces pièces quand nous en avons besoin pour nos activités d'entretien, nous pourrions faire face à une période d'indisponibilité prolongée de l'équipement requis pour produire l'électricité.

TransAlta gère le risque lié à l'équipement et à la technologie de production comme suit :

- En exploitant nos centrales selon des normes d'exploitation précises du secteur qui optimisent la disponibilité de nos centrales sur leur durée de vie commerciale
- En effectuant des travaux d'entretien préventif conformément aux pratiques du secteur applicables, aux recommandations des principaux fournisseurs d'équipements et à notre expérience en exploitation
- En adoptant un programme de travaux d'entretien complet selon un calendrier de révisions générales établi
- En ajustant les plans d'entretien selon les installations afin de tenir compte du type, de l'âge et du risque commercial de l'équipement
- En souscrivant un montant adéquat d'assurance en cas d'interruptions qui couvre les interruptions non planifiées
- En incluant des clauses de force majeure dans les CAÉ ainsi que dans les autres contrats à long terme qui nous permettent de déclarer une situation de force majeure en cas de défaillance imprévue
- En choisissant et en utilisant une technologie éprouvée dans nos centrales, lorsque cela est possible
- Lorsque la technologie est plus récente, en s'assurant que les ententes de service avec les fournisseurs d'équipement comprennent des garanties de disponibilité et de rendement appropriées
- En surveillant le rendement de notre portefeuille par rapport à celui du secteur afin de relever les questions ou les avancées qui peuvent avoir une incidence sur le rendement et en ajustant nos programmes d'entretien et d'investissement en conséquence
- En négociant des ententes d'approvisionnement stratégiques avec des fournisseurs choisis afin de nous assurer que des composantes clés seront rapidement disponibles dans l'éventualité d'une interruption importante
- En concluant des ententes à long terme avec nos partenaires stratégiques en matière d'approvisionnement afin d'assurer la disponibilité des pièces de rechange importantes
- En mettant en œuvre une stratégie de gestion des actifs à long terme qui optimise les cycles de vie de nos centrales existantes ou en relevant les besoins de remplacement de nos actifs de production

### Risque lié à la conformité aux règles environnementales

Nos activités sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités. Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées et la limitation du bruit.

Le risque lié à la conformité aux règles environnementales est inhérent à nos activités liées à la réglementation environnementale actuelle ou aux modifications qui y sont apportées. De nouveaux objectifs en matière de réduction des émissions pour le secteur de l'électricité sont en voie d'être établis par les gouvernements au Canada et aux États-Unis. Nous prévoyons faire l'objet d'un examen continu et accru de la part des investisseurs en ce qui a trait à notre performance en matière de développement durable. Les modifications apportées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur nos résultats, car elles pourraient donner lieu à une réduction du cycle de vie des installations de production, à des coûts additionnels liés à la production d'électricité, notamment les plafonds ou taxes d'émission, à des dépenses d'investissement supplémentaires en technologie de captage des émissions ou à des investissements dans des crédits compensatoires. Nous prévoyons une augmentation de ces coûts de conformité en raison de l'attention accrue portée par le monde politique et le public aux enjeux environnementaux.

TransAlta gère le risque lié à la conformité aux règles environnementales de la façon suivante :

- En tentant d'améliorer continuellement les nombreuses mesures du rendement comme les émissions, la sécurité, les effets sur le sol et l'eau, et les incidents environnementaux
- En implantant un système de gestion de la santé et de la sécurité de l'environnement fondé sur la norme ISO et la norme OHSAS et conçu pour améliorer continuellement notre performance
- En déployant d'importantes ressources d'expérience pour collaborer avec les organismes de réglementation du Canada et des États-Unis afin de veiller à ce que toute modification de la réglementation soit bien conçue et efficiente
- En achetant des attributs environnementaux (comme des crédits carbone ou d'émissions compensatoires)
- En investissant dans des projets d'énergies renouvelables, notamment la production d'énergie éolienne, d'énergie solaire et d'énergie hydroélectrique
- En intégrant des dispositions au chapitre des modifications de lois dans nos contrats qui permettent le recouvrement de certains coûts de conformité auprès de nos clients

Nous nous efforçons de nous conformer à tous les règlements environnementaux touchant nos activités et nos installations. Le respect des exigences réglementaires et des normes du système de gestion est régulièrement revu à l'aide de nos procédés de garantie d'exécution, et les résultats sont présentés chaque trimestre.

### Risque de crédit

Notre entreprise est exposée au risque de crédit lié au degré de solvabilité des entités auquel nous sommes exposés. Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie de respecter ses obligations financières ou de rendement à notre égard ou de nous fournir les produits ou services que nous avons payés au préalable. L'incapacité de recouvrer les sommes qui nous sont dues ou de recevoir les produits ou services pourrait avoir une incidence négative sur notre résultat net et nos flux de trésorerie. Nous sommes également exposés indirectement aux risques de crédit de TEA et des autres filiales de TransAlta par l'entremise de nos placements dans des participations financières.

TransAlta gère l'exposition au risque de crédit de la façon suivante :

- En élaborant et en adoptant des politiques qui définissent les limites de crédit fondées sur le degré de solvabilité des contreparties, les limites relatives aux modalités des contrats et les limites de concentration du crédit par contrepartie
- En exigeant l'approbation en bonne et due forme des contrats, y compris des examens commercial, financier, juridique et opérationnel
- En ayant recours à des garanties, notamment des garanties de la société mère, des lettres de crédit, des garanties au comptant ou des assurances de crédit de tiers si une contrepartie dépasse les limites établies. Ces garanties peuvent être appelées si une contrepartie ne respecte pas ses obligations.
- En dressant un rapport sur notre exposition au risque à l'aide de diverses méthodes permettant aux principaux décideurs d'évaluer le risque de crédit représenté par chaque contrepartie. Ce rapport nous permet aussi d'établir les limites de crédit et la composition des contreparties selon leur note de crédit.

Si les limites établies sont dépassées, nous prenons des mesures pour réduire le risque de crédit en demandant une garantie, le cas échéant, ou en mettant fin aux activités commerciales avec la contrepartie qui constitue un risque. Toutefois, rien ne garantit que nous réussirons à éviter les pertes découlant du manquement à des obligations d'une contrepartie au contrat.

Notre profil et nos pratiques de gestion du risque de crédit n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2019. En 2020, nous n'avons subi aucune perte importante liée à une contrepartie. Nous continuons de surveiller étroitement les changements et tendances sur le marché et leur incidence possible sur nos activités, et nous prendrons les mesures appropriées selon les besoins, bien que nous ne puissions fournir aucune assurance quant à notre taux de réussite.

Résumé de nos expositions directes et indirectes aux risques de crédit au 31 décembre 2020 :

Note de crédit des contreparties	Exposition directe	Exposition indirecte <sup>2</sup>
	Débiteurs <sup>1</sup>	Créances clients
Notation de première qualité	62	40
Notation de qualité inférieure	33	8
TransAlta et filiales de TransAlta	57	—
Pas de note externe	52	—

1) Incluent les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta et un prêt à recevoir.

2) Inclut les créances clients de TEA. Les créances des autres placements dans des participations financières totalisaient environ 6 millions de dollars et sont attribuables à des contreparties ayant une notation de première qualité et d'autres notations de grande qualité.

### Risque de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos placements dans des filiales de TransAlta et des prêts de celles-ci. Les fluctuations des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien pourraient avoir une incidence sur nos résultats ou sur la valeur de nos placements dans des établissements à l'étranger, dans la mesure où ces placements ou ces flux de trésorerie ne sont pas couverts ou que ces couvertures sont inefficaces.

Nous gérons le risque de change en contrebalançant les flux de trésorerie libellés en dollars australiens et en dollars américains liés aux actifs des secteurs Gaz en Australie et Énergie éolienne et solaire aux États-Unis avec des contrats de change à terme.

Au 31 décembre 2020, une augmentation ou une diminution de 0,03 \$ du dollar australien par rapport au dollar canadien n'aurait pas fait augmenter ou diminuer le résultat net de la société de façon importante, mais aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer les autres éléments du résultat global de 19 millions de dollars.

Les actions privilégiées reflètent du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind, et de Mass Solar comprennent des flux de trésorerie libellés en dollars américains. Une augmentation ou une diminution de 0,03 \$ du dollar américain par rapport au dollar canadien n'aurait pas fait augmenter ou diminuer le résultat net de la société de façon importante, mais aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer les autres éléments du résultat global de 11 millions de dollars.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les marchés financiers, les fonds provenant des activités d'exploitation et le financement tiré de notre facilité de crédit. Nous utilisons surtout les fonds pour les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les paiements des intérêts et du principal sur la dette, le financement de la croissance et les dividendes.

Nous gérons le risque de liquidité de la façon suivante :

- En maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit
- En préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché
- En maintenant une facilité de crédit consortiale de 700 millions de dollars pour soutenir les besoins de liquidités possibles

### Risque de taux d'intérêt

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur nos coûts d'emprunt, et les variations de notre coût en capital peuvent également avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt de la façon suivante en établissant et en suivant des politiques, notamment :

- en ayant recours à une combinaison de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable;
- en surveillant la répartition entre titres d'emprunt à taux fixe et titres d'emprunt à taux variable et en y apportant des ajustements, au besoin, afin de maintenir une répartition efficace.

Au 31 décembre 2020, le total de notre dette n'était pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt. En 2019, 23 % du total de notre dette était exposé aux fluctuations des taux d'intérêt.

La réforme des taux interbancaires offerts et l'abandon progressif du LIBOR pourraient avoir une incidence sur le risque de taux d'intérêt en ce qui concerne la facilité de crédit en dollars canadiens de la société. La facilité de crédit utilise comme taux de référence le LIBOR en dollars américains pour les emprunts en dollars américains et le taux offert en dollars canadiens pour les emprunts en dollars canadiens. Au 31 décembre 2020, aucun emprunt n'avait été effectué sur la facilité de crédit. La société suit la réforme et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante. Se reporter également à la rubrique «Modifications comptables» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

### Risque lié à la gestion de projets

Dans le cadre des projets en immobilisations, nous sommes exposés au risque lié au dépassement de coûts, à l'échéancier et au rendement.

TransAlta gère le risque lié à la gestion de projets de la façon suivante :

- En s'assurant que tous les projets sont examinés afin de vérifier si les processus et politiques établis sont suivis, que les risques ont été repérés et quantifiés de façon adéquate, que les hypothèses sont raisonnables et que les rendements sont prévus de façon réaliste avant l'approbation de la haute direction et du conseil (y compris, le cas échéant, l'approbation du conseil de façon indépendante)
- En ayant recours à des méthodes et à des processus de gestion de projets uniformes et rigoureux
- En procédant à des analyses détaillées des aspects économiques des projets avant la construction ou l'acquisition et en établissant notre stratégie relative à la conclusion de contrats afin d'assurer une composition appropriée de capacité marchande et de capacité prévue par contrat avant le début des travaux
- En élaborant des plans exhaustifs comportant des chemins critiques identifiés, un calendrier des principales dates de livraison et des plans d'urgence et en effectuant un suivi à leur égard
- En nous assurant de clore les projets de façon à incorporer toute leçon tirée de celui-ci à un projet ultérieur d'importance
- En établissant le prix et la disponibilité de l'équipement ainsi que les taux de change, en obtenant des garanties et en concluant des ententes exclusives et économiquement réalisables avant d'entreprendre le projet
- En négociant des conventions collectives afin de garantir les coûts et la productivité

### Risque lié aux ressources humaines

Le risque lié aux ressources humaines découle de l'incidence possible sur nos activités des modifications survenues sur le lieu de travail. Le risque lié aux ressources humaines peut être attribuable à différents facteurs :

- Une interruption possible découlant d'un conflit de travail à nos installations de production
- La réduction de la productivité en raison du roulement des postes
- L'incapacité de parachever des travaux essentiels parce que des postes sont vacants
- L'incapacité de maintenir une rémunération juste en raison des modifications des taux du marché
- L'insuffisance de compétences imputable à une formation déficiente, au fait que les employés existants n'ont pas veillé au transfert des connaissances ou au manque d'expérience des employés actuels

Nous n'embauchons aucun employé; nous nous appuyons plutôt sur la convention de services de gestion conclue avec TransAlta pour la prestation de tous nos services de gestion, d'administration et d'exploitation, y compris l'affectation du personnel spécialisé en temps opportun. TransAlta gère le risque lié aux ressources humaines de la façon suivante :

- En surveillant les échelles de rémunération au sein de l'industrie et en versant des salaires qui correspondent à ces mesures
- En ayant recours à une rémunération au rendement afin que les objectifs des employés soient conformes à ceux de la société
- En surveillant et en gérant les niveaux cibles de roulement du personnel
- En nous assurant que les nouveaux employés reçoivent la formation appropriée et possèdent les compétences requises pour exécuter leurs tâches

### Risque lié à la réglementation et à la politique

Le risque lié à la réglementation et à la politique correspond au risque qui pourrait peser sur nos activités par suite de changements éventuels apportés aux structures de réglementation existantes et en raison de l'influence de la politique sur nos structures. Ce risque peut découler de la réglementation et de la déréglementation du marché, de la surveillance et du contrôle accrus, des changements de structure ou de conception des marchés, ou d'influences imprévues. Les règles du marché sont en constante évolution et nous ne pouvons prédire s'il y aura des changements importants sur le plan réglementaire ni les conséquences ultimes que ces changements pourraient avoir, le cas échéant, sur nos activités. Ce risque comprend, notamment, les incertitudes associées à la mise en place de marchés de capacité pour l'électricité en Ontario, la réduction du prix possible sur le marché en Alberta, les incertitudes associées à l'élaboration de politiques de tarification du carbone et le financement.

Nous gérons ces risques systématiquement grâce aux programmes de conformité à la réglementation et aux lois de TransAlta, lesquels font l'objet d'un examen périodique afin d'assurer leur efficacité. TransAlta collabore avec les gouvernements, les organismes de réglementation, les exploitants de réseaux électriques et d'autres parties prenantes pour tenter de trouver une solution à ces questions à mesure qu'elles surviennent. TransAlta surveille activement les changements aux règles et concepts du marché et prend part aux processus d'intervention de parties prenantes menés par des organismes du secteur et du gouvernement. Ces mesures ainsi que d'autres avenues permettent à TransAlta de participer activement aux débats sur la défense des droits et les politiques à différents niveaux. Ces négociations avec les parties prenantes nous ont permis de prendre part proactivement à des débats à plus long terme avec les gouvernements et des organismes de réglementation.

Les investissements à l'étranger sont exposés à des incertitudes et à des risques particuliers liés à la structure politique, sociale et économique et au régime réglementaire de chaque pays. Nous atténuons ce risque au moyen d'un financement sans recours et d'une assurance.

### Risque lié au transport

L'accès aux lignes de transport d'énergie et à la capacité de transport des lignes existantes et nouvelles est essentiel pour nous permettre d'offrir à nos clients l'électricité produite dans nos centrales. Le risque lié aux infrastructures vieillissantes de transport dans les marchés où nous exerçons nos activités continue d'augmenter du fait que les nouvelles connexions au système électrique sont insuffisantes pour répondre à la demande malgré l'ajout de connexions dans le cadre de nouveaux projets visant à élargir le réseau de transport.

### Risque lié à la réputation

Notre réputation est l'un de nos plus précieux actifs. Le risque lié à la réputation est inhérent à nos activités en raison des changements d'opinion du public, des partenaires privés, des gouvernements et d'autres entités.

Nous gérons le risque lié à la réputation de la façon suivante :

- En nous distinguant comme voisin et partenaire d'affaires au sein des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités pour établir des liens durables fondés sur une compréhension mutuelle qui se traduiront par des solutions que nous pourrions mettre en œuvre en collaboration avec nos voisins et d'autres parties intéressées
- En communiquant clairement et périodiquement nos objectifs et priorités d'affaires à diverses parties prenantes
- En entretenant des relations positives avec les différentes instances gouvernementales
- En faisant du développement durable une stratégie d'entreprise à plus long terme
- En nous assurant que chaque décision d'affaires est prise en toute intégrité et conformément aux valeurs de notre société
- En expliquant aux parties intéressées, en temps opportun, l'incidence et le motif des décisions d'affaires
- En maintenant des valeurs d'entreprise solides qui soutiennent les initiatives associées à la gestion du risque lié à la réputation, y compris la signature annuelle du code de conduite

### Risque lié à la structure de l'entreprise

#### *TransAlta*

TransAlta est l'actionnaire majoritaire de la société en plus d'être responsable de sa gestion et de son exploitation, conformément à la convention de services de gestion. En outre, TransAlta est en mesure de nommer des administrateurs au conseil, et nous nous fierons à TransAlta pour déceler des acquisitions et des occasions de croissance. Par conséquent, TransAlta est en mesure d'exercer une influence considérable sur nos activités, notre administration et notre croissance. Si nos activités ne sont pas gérées efficacement ou si notre stratégie de croissance n'est pas mise en œuvre, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nos procédures de gestion du risque en ce qui concerne le risque lié à la structure de l'entreprise comprennent l'intégration de membres du conseil qui sont indépendants de TransAlta.

#### *Divers*

Nous menons une part importante de nos activités par l'intermédiaire de filiales et de partenariats. Notre capacité à nous acquitter de nos obligations quant au service de la dette dépend des résultats d'exploitation de nos filiales et des fonds que celles-ci nous versent sous la forme notamment de distributions, de prêts, de dividendes ou autrement. En outre, nos filiales peuvent être assujetties à des restrictions légales ou contractuelles qui limitent leur capacité à nous verser des distributions en espèces.

### Conjoncture économique générale

La conjoncture économique générale influe sur la demande de produits, les produits des activités ordinaires, les charges d'exploitation, le calendrier et le montant des dépenses d'investissement, la valeur de recouvrement nette des immobilisations corporelles, les coûts de financement, le risque de crédit et de liquidité, et le risque de contrepartie.

### Placements dans des filiales de TransAlta

Par suite des placements dans des participations financières dans les actifs australiens, le parc éolien du Wyoming, les parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, et Mass Solar, tous détenus par TransAlta, certains autres facteurs de risque, mais pas la totalité, pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs ainsi que sur la façon dont nous atténuons ces risques :

#### *Nature des participations*

La société conserve indirectement une participation financière et ne détient aucun droit reconnu par la loi à l'égard des actifs australiens, du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim et de Mass Solar. Nous détenons des titres qui nous procurent une participation financière fondée sur les flux de trésorerie des actifs qui correspond plus ou moins aux résultats nets distribuables. Cela signifie que nous ne sommes pas en mesure de céder ces actifs ou d'exercer d'autres droits de propriété à leur égard ni n'avons la capacité de superviser ou de gérer directement la propriété et l'exploitation de ces actifs. Par conséquent, nos droits relativement à ces actifs peuvent être d'une valeur inférieure comparativement à la valeur de propriété directe de ces actifs.

#### *Dépendance à l'égard du rendement financier*

La valeur de nos actions ordinaires est tributaire, en partie, du rendement financier et de la rentabilité provenant de ces actifs. Une baisse du rendement financier de ces actifs ou un changement défavorable touchant les autres facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la société et sur la valeur et le cours de nos actions ordinaires. En outre, ces actifs sont potentiellement assujettis aux obligations attribuées à TransAlta, même si ces obligations découlent de poursuites, de contrats ou de dettes qui ne sont pas liés ou autrement attribués aux actifs ou à la société.

#### *Fonds insuffisants pour verser les distributions*

Nous avons le droit de recevoir des paiements de dividendes en trésorerie privilégiés trimestriels sur les actions privilégiées replet australiennes. La seule source de produits de cette filiale correspond aux distributions qu'elle reçoit au titre de la quote-part de 43 % de la société en commandite qu'elle détient avec TransAlta. De même, les actifs que la société en commandite détient sont composés des actifs australiens. Il n'est pas certain que les actifs australiens généreront un revenu suffisant pour que les distributions versées soient, au total, suffisantes pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes.

À compter du 6 janvier 2016, TransAlta et une de ses filiales ont signé une convention de soutien de financement aux termes de laquelle, notamment, TransAlta a convenu de souscrire des titres de la filiale qui a émis les actions privilégiées replet australiennes à la réception d'un avis de financement afin de s'assurer que la filiale de TransAlta a des fonds suffisants pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes.

### Risque relatif aux impôts

Nos activités sont complexes, et nos établissements sont situés dans plusieurs pays. Le calcul de la provision pour impôts sur le résultat repose sur des interprétations, des lois et des règlements de nature fiscale qui sont en constante évolution. Nos déclarations de revenus peuvent faire l'objet de vérifications par les autorités fiscales. La direction est d'avis que sa provision pour impôts sur le résultat est appropriée et conforme aux IFRS d'après toute l'information dont elle dispose.

La société et les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières sont assujetties aux lois, aux conventions et aux réglementations en constante évolution à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. Diverses propositions fiscales dans les pays où nous exerçons nos activités pourraient entraîner des changements au titre de la méthode de calcul des impôts différés ou pourraient entraîner des changements au titre de la charge d'impôts sur le résultat ou de la charge d'impôts autre que sur le résultat. Nous nous sommes récemment concentrés davantage sur les enjeux liés à la fiscalité des sociétés multinationales.

Une modification dans les lois, les conventions ou les réglementations fiscales ou à l'égard de leur interprétation pourrait se traduire par une charge d'impôts sur le résultat ou charge d'impôts autre que sur le résultat nettement plus élevée et susceptible d'avoir un effet néfaste important sur la société.

La sensibilité des modifications du taux d'imposition par rapport à notre résultat net est présentée ci-dessous :

Facteur	Augmentation ou diminution (%)	Incidence approximative sur le résultat net
Taux d'imposition	1	1

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi de la société est de 25,38 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers pays et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

L'échéance prévue par la société pour l'impôt à payer est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que cette échéance arrive de façon prématurée par rapport à notre projection actuelle d'environ deux ans. Plus particulièrement, l'échéance que nous avons prévue pour l'impôt à payer est assujettie au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales. Si nos impôts devenaient exigibles plus tôt ou si nous ne sommes pas en mesure de reporter l'échéance que nous avons prévue pour l'impôt à payer au moyen de l'acquisition et de la mise en valeur de projets de croissance supplémentaires ou au moyen de l'ajout ou la création de comptes fiscaux, il pourrait en résulter une diminution de nos liquidités disponibles à des fins de distribution et de nos dividendes.

### Litiges éventuels

Nous sommes à l'occasion parties à diverses réclamations et diverses actions judiciaires et procédures réglementaires dans le cours normal de nos affaires. Nous examinons chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en question et la disponibilité de garanties d'assurance. Il ne peut y avoir de garantie quant à l'issue favorable des réclamations et à l'incidence négative, le cas échéant, que ces dernières pourraient avoir sur la société.

### Autres éventualités

La société souscrit des garanties d'assurance que la direction juge appropriées. Aucun changement important n'a été apporté à nos garanties d'assurance au moment du renouvellement des contrats d'assurance le 31 décembre 2020. Les garanties d'assurance de la société ne seront peut-être pas offertes à l'avenir à des conditions raisonnables sur le plan commercial. Rien ne garantit que nos garanties d'assurance seront entièrement adéquates pour compenser les pertes subies. Dans l'éventualité d'un événement économique majeur, il se pourrait que les assureurs ne puissent pas payer la totalité des réclamations.



### Risque lié à la cybersécurité

Nous sommes tributaires de systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et stocker l'information électronique et les données que nous utilisons pour exploiter nos actifs de façon sécuritaire. Dans le contexte actuel des risques liés à la cybersécurité en constante évolution, les attaques ou autres atteintes à la sécurité du réseau ou des systèmes d'information peuvent entraîner l'interruption de nos activités commerciales. Les responsables des cyberattaques peuvent avoir recours à des techniques, allant de l'exploitation des vulnérabilités de notre base d'utilisateurs à l'utilisation unique ou multiple de codes malveillants sophistiqués pour tenter de passer outre nos contrôles de sécurité du réseau. Ils peuvent également utiliser une combinaison de plusieurs techniques pour contourner les dispositifs de protection comme les pare-feu, les systèmes de prévention des intrusions et les logiciels antivirus qui se trouvent dans nos systèmes d'infrastructure de réseau. La réussite d'une cyberattaque pourrait entraîner l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de notre information et l'interruption de nos activités commerciales.

Nous prenons continuellement des mesures pour protéger notre infrastructure contre les cyberattaques potentielles qui peuvent causer des dommages à notre infrastructure, à nos systèmes et à nos données. Notre programme de cybersécurité est aligné sur les meilleures pratiques de l'industrie pour veiller au maintien d'une approche holistique en matière de sécurité. Nous avons mis en place des contrôles de sécurité pour protéger nos données et nos activités commerciales, y compris des mesures de contrôle de l'accès, des systèmes de détection et de prévention des intrusions, des activités d'enregistrement et de surveillance des réseaux, et la mise en œuvre de politiques et procédures pour assurer la sécurité des activités de l'entreprise. Nous avons également contracté une police d'assurance contre les cyberrisques et avons mis en place des programmes de sensibilisation à la sécurité visant à renseigner les utilisateurs sur les risques liés à la cybersécurité et leurs responsabilités relativement à la protection de l'entreprise.

Bien que nous ayons contracté une assurance contre les cyberrisques et mis en place des systèmes, des politiques, du matériel, des pratiques et des procédures de sauvegarde des données conçus de manière à nous protéger contre les atteintes à la sécurité des centrales et des infrastructures ou à en limiter l'incidence, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes pour empêcher les atteintes à la sécurité ou, si ces atteintes se produisent, qu'elles seront réprimées de manière appropriée et en temps opportun. Nous surveillons étroitement la mise en œuvre de nos mesures de prévention et de détection pour gérer ces risques.

### Risque lié à la croissance

Notre stratégie de croissance consiste à générer ou à acquérir des flux de trésorerie stables associés à des centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel et d'autres infrastructures de grande qualité visées par des contrats dans le but d'obtenir un rendement sur le capital investi. Notre plan d'affaires vise notamment la croissance grâce au repérage d'acquisitions appropriées ou à l'obtention de nouveaux projets de construction, à la matérialisation de telles occasions, à la réalisation d'acquisitions ou à l'obtention de contrats de mise en valeur ou de construction ainsi qu'à l'intégration efficace de ces occasions de croissance dans nos activités existantes. Rien ne garantit que nous serons en mesure de repérer des occasions de croissance à l'avenir (que ce soit par l'intermédiaire de TransAlta ou autrement), de mener à bien des occasions de croissance qui augmenteront le montant des liquidités disponibles à des fins de distribution ou de réussir à intégrer ces occasions de croissance dans nos activités existantes. La mise en œuvre réussie de notre stratégie de croissance exige non seulement qu'elle soit réalisée au moment opportun, mais aussi qu'elle fasse l'objet d'une appréciation commerciale prudente, et que des ressources suffisantes soient disponibles pour effectuer un contrôle préalable et une évaluation de telles occasions et pour acquérir et intégrer avec succès ces actifs dans notre entreprise.

## Contrôles et procédures

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière («CIIF») pertinent et de contrôles et procédures de communication de l'information («CPCI»). La direction a examiné les changements résultant des mesures prises en réponse à la COVID-19 et a l'assurance raisonnable que les changements apportés aux processus n'ont pas eu, ou ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir, une incidence importante sur notre CIIF ou nos CPCI.

Le CIIF est un cadre conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction s'est appuyée sur le cadre intégré de contrôle interne publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («cadre de travail de 2013») pour évaluer l'efficacité du CIIF de la société.

Les CPCI désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les CPCI comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour nous assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est consignée et communiquée à la direction, y compris notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à notre obligation de communication de l'information.

Ensemble, les cadres que constituent le CIIF et les CPCI fournissent un contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information. En concevant et en évaluant notre CIIF et nos CPCI, la direction reconnaît que tous les contrôles et procédures, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable pour ce qui est d'atteindre les objectifs souhaités en matière de contrôle et, par conséquent, ne permettent pas nécessairement de prévenir ou de détecter toutes les anomalies, et la direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'évaluation et la mise en œuvre d'éventuels contrôles et procédures. De plus, l'efficacité du CIIF est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures varie.

La direction a évalué, avec la participation de notre chef de la direction et de notre chef de la direction des finances, l'efficacité de notre CIIF et de nos CPCI à la fin de la période visée par le présent rapport. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances ont conclu que, en date du 31 décembre 2020, fin de la période visée par le présent rapport, notre CIIF et nos CPCI étaient efficaces.